

Rapport pour le député au Parlement Européen

Jean-Luc SCHAFFHAUSER

**COMPRENDRE
LA SITUATION POLITIQUE
EN POLOGNE**

Comment la Pologne a basculé en 2015 dans le «Camp du Mal»
(pour Bruxelles et les médias dominants)

Olivier BAULT

Décembre 2018

« Je peux sans hésiter prétendre avoir toujours été partisan de l'idéal polonais, même quand ma sympathie était avant tout un instinct [...] principalement fondé sur les dénonciations de la Pologne, toujours nombreuses. J'ai jugé les Polonais par leurs ennemis. Et j'ai constaté comme étant presque toujours vrai que leurs ennemis étaient les ennemis de la magnanimité et de la virilité. Si un homme aimait l'esclavage, s'il aimait l'usure, s'il aimait le terrorisme et tout le borbier piétiné des politiques matérialistes, j'ai toujours constaté qu'il ajoutait à ces affections la passion d'une haine de la Pologne. J'ai compris que celle-ci pouvait être jugée à la lumière de cette haine, et mon jugement s'est avéré être le bon. Chaque fait qui a depuis vu le jour a prouvé sa justesse. Chaque action des Polonais a conforté ma sympathie et confondu les préjugés, des préjugés qui étaient malheureusement très répandus dans notre propre presse et dans l'opinion publique. »

Gilbert K. Chesterton, Introduction à *Letters on Polish Affairs* de Charles Sarolea (Édimbourg, 1922)

Table des matières

I. Année 2015 : « Budapest à Varsovie ».....	5
A. Victoire d'Andrzej Duda à la présidentielle, victoire du PiS aux législatives.....	5
Comment l'UE et la gauche ont permis au PiS d'obtenir la majorité absolue.....	6
B. Le programme avec lequel le PiS a gagné les élections parlementaires de 2015 et ses ressemblances avec le programme du Fidesz en Hongrie.....	8
1. Politique fiscale et sociale.....	8
2. Réformer la justice.....	9
3. Rééquilibrer le paysage audiovisuel en prenant le contrôle des médias publics.....	11
4. Le refus de la relocalisation des « migrants » décidée à Bruxelles.....	12
5. Une différence de taille entre PiS polonais et Fidesz hongrois : l'attitude face à la Russie.....	12
C. Le conflit avec Bruxelles alimenté par l'opposition libérale.....	13
1. « Petite loi sur les médias ».....	14
2. La pression de la rue.....	15
3. La pression de Bruxelles.....	20
4. L'origine du problème : le conflit autour du Tribunal constitutionnel polonais.....	23
II. La légitimité du Tribunal constitutionnel polonais contestée.....	24
A. Les origines du problème.....	24
B. La réaction du nouveau président et de la nouvelle majorité parlementaire.....	25
C. Succession de lois réformant le fonctionnement du Tribunal constitutionnel.....	26
D. Le remplacement du président du Tribunal constitutionnel.....	28
E. La fin du conflit, mais une légitimité désormais contestée.....	29
III. L'indépendance de la justice menacée ?.....	31
A. Les trois grandes réformes de l'institution judiciaire en Pologne.....	31
1. Rétablir un contrôle démocratique sur le troisième pouvoir.....	32
2. La réforme des tribunaux ordinaires.....	32
3. Les grands points de la réforme de la Cour suprême et du Conseil national de la magistrature.....	34
B. Les résistances aux réformes de l'institution judiciaire.....	35
1. La révolte d'une partie des juges de la Cour suprême.....	35
2. Le mécanisme des questions préjudicielles détourné.....	36
3. La saisine de la Cour de Justice de l'UE par la Commission européenne.....	38
4. Le recul de Varsovie devant l'ordonnance provisoire de la CJUE.....	39
IV. L'État profond post-communiste en Pologne, mythe ou réalité ?.....	42
A. Origine historique de l'État profond post-communiste.....	43
1. Lech Wałęsa ou agent Bolek ?.....	43
2. Le passage du SB et de l'appareil répressif à la démocratie et à l'économie de marché.....	46
3. La mère de toutes les affaires de la III ^e République polonaise : l'affaire FOZZ.....	52
4. Quelques exemples pratiques du fonctionnement de l'État profond post-communiste.....	53
5. La III ^e République polonaise gouvernée en sous-main par l'État profond post-communiste malgré les deux lois de lustration ?.....	58
6. L'affaire de corruption qui a mis fin à la gauche post-communiste de gouvernement en 2005.....	60
B. Les gouvernements PO-PSL en tant qu'héritiers de l'accord de la Table ronde après la chute du SLD.....	62
1. Pourquoi la coalition PO-PiS promise aux électeurs ne s'est pas faite après les élections de 2005.....	65

2. Année 2010 : la césure de la catastrophe de Smolensk.....	69
3. Les affaires de corruption des gouvernements PO-PSL (2007-2015).....	75
4. Une PO de plus en plus libérale-libertaire et européenne face à un PiS resté social-conservateur et modérément souverainiste.....	81
V. Le conflit idéologique.....	87
A. Les questions sociétales.....	89
1. La résurgence du conflit autour de l'avortement.....	89
2. Les manifestations « noires » d'octobre 2016.....	92
3. Les ingérences étrangères.....	94
4. L'initiative « Arrêtez l'avortement ».....	98
5. Les renoncements du PiS.....	100
B. Une autre vision de l'Union européenne.....	104
C. L'attitude des médias.....	110
1. La télévision.....	110
2. La presse écrite.....	111
3. Le projet de déconcentration (repolonisation ?) des médias.....	113
VI. Vers une nouvelle majorité absolue du PiS en 2019 ?.....	118

I. Année 2015 : « Budapest à Varsovie »

A. Victoire d'Andrzej Duda à la présidentielle, victoire du PiS aux législatives

Avant leur victoire aux élections législatives du 25 octobre 2015, cela faisait plusieurs années que les sympathisants du parti Droit et Justice (PiS) disaient rêver d'un « Budapest à Varsovie », c'est-à-dire de la reproduction en Pologne du succès du Fidesz en Hongrie, et aussi de ses politiques. La victoire en mai du candidat du PiS Andrzej Duda, contre le président sortant de la Plateforme civique (PO) Bronisław Komorowski – par 51,55 % des voix contre 48,45 % –, avait surpris les amis de Donald Tusk. Malgré les affaires qui minaient la popularité de la PO, le président Komorowski bénéficiait encore, à l'automne 2014, d'une confortable avance sur son principal rival. Encore en janvier, le rédacteur-en-chef du journal libéral-libertaire *Gazeta Wyborcza* estimait¹ à propos du président sortant : « *Il me semble que sauf événement imprévisible, par exemple si Bronisław Komorowski roule en état d'ivresse et écrase sur un passage piéton une religieuse handicapée enceinte, il est évident qu'il sera élu président.* ».

Même après l'élection d'Andrzej Duda, le PiS n'était pas sûr de pouvoir gouverner après les élections législatives d'octobre et les médias polonais spéculaient sur la possibilité d'une alliance entre la coalition de la PO et du parti agraire PSL au pouvoir depuis 2007 avec le SLD social-démocrate (héritier de l'ancien parti communiste). Les élections législatives à la Diète, la chambre basse du parlement, se font en effet à la proportionnelle en Pologne, selon le système D'Hondt avec un seuil de 5 % pour les partis et de 8 % pour les coalitions électorales. Deux facteurs permirent toutefois à la Droite Unie, coalition électorale formée par le PiS et deux petits partis de droite², de remporter la majorité absolue des sièges : 235, avec 37,58 % des voix, sur un total de 460, contre 138 pour la PO (24,09 % des voix) et 16 pour son allié PSL (5,13 % des voix). C'était la première fois qu'un parti ou une coalition électorale obtenait la majorité absolue à la Diète depuis la transition démocratique des années 1989-90.

1 Sur la chaîne TVN le 5 janvier 2015

2 « La Pologne ensemble » (*Polska razem*) – devenue « Entente » (*Porozumienie*) en 2017 – de Jarosław Gowin qui deviendra après les élections ministre des Sciences et de l'Enseignement supérieur, avec le rang de vice-premier ministre, et « Pologne solidaire » (*Solidarna Polska*) de Zbigniew Ziobro qui sera nommé après les élections au poste de ministre de la Justice.

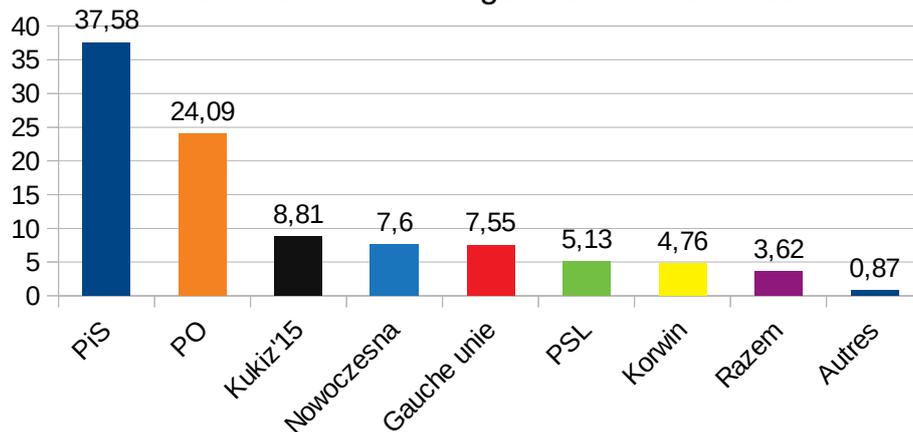
Comment l'UE et la gauche ont permis au PiS d'obtenir la majorité absolue

Le premier facteur, c'est le petit coup de pouce donné au PiS dans la dernière ligne droite par la décision d'Ewa Kopacz, première ministre du gouvernement PO-PSL depuis le départ de Donald Tusk à Bruxelles en 2014, d'accepter au Conseil européen du 23 septembre 2015 un quota d'environ 7 000 demandeurs d'asile dans le cadre du mécanisme de relocalisation voulu par la Commission européenne, alors qu'elle avait plus tôt exprimé son refus de ce mécanisme lors d'un sommet avec les partenaires de la Pologne au sein du Groupe de Visegrád : Tchéquie, Slovaquie et Hongrie. Ceux-ci, mais aussi la Roumanie, se prononcèrent contre la relocalisation lors du sommet européen du 23 septembre. En Pologne, le PiS promettait de refuser la relocalisation et de n'accepter aucun des immigrants arrivés illégalement en Italie et en Grèce. Selon les sondages, en pleine « crise des migrants » à l'échelle européenne, les trois quarts environ des Polonais étaient hostiles à ce mécanisme.

Le deuxième facteur, c'est le fait que la coalition de gauche formée notamment par le SLD et les Verts n'a pas atteint le seuil des 8 % prévu pour les coalitions électorales, puisqu'elle n'a reçu que 7,55 % des voix. Par ailleurs, deux autres partis n'ont pas atteint le seuil des 5 % : le parti libéral-conservateur KORWiN (4,7 %) et le parti d'extrême gauche Razem (3,5 %). Or dans le système polonais, les voix obtenues par les partis et coalitions n'entrant pas à la Diète sont redistribuées en favorisant le vainqueur. C'est pourquoi le PiS a pu obtenir la majorité absolue des sièges à la chambre basse avec seulement 37,58 % des voix alors que la PO n'avait qu'une majorité relative en 2007 après avoir été choisie par 41,1 % des votants.

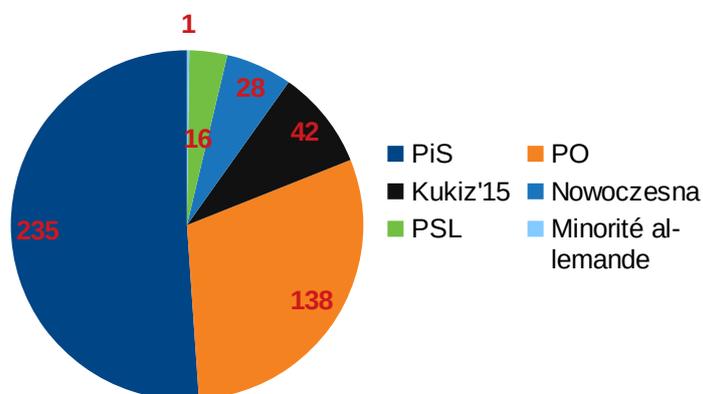
Faute d'obtenir la majorité absolue, le PiS, ou plutôt la Droite unie, aurait eu à former une coalition pour pouvoir gouverner. Vu l'hostilité des libéraux de la PO et du parti agraire PSL – qui avaient sans doute à craindre des enquêtes plus approfondies sur les affaires – et aussi des libéraux du nouveau parti *Nowoczesna* (Moderne), arrivés quatrièmes avec 7,60 % des voix et 28 députés à la Diète, le seul parti qui était envisagé par les médias polonais comme possible partenaire du PiS était le nouveau parti Kukiz'15, alliance hétéroclite de conservateurs, patriotes et nationalistes du Mouvement national, arrivé troisième avec 8,81 % des voix et 42 députés à la Diète. Il était assurément plus facile au PiS d'obtenir une majorité absolue au Sénat où l'élection se fait par circonscriptions au scrutin uninominal à un tour.

Diète 2015 - Pourcentage des voix obtenues

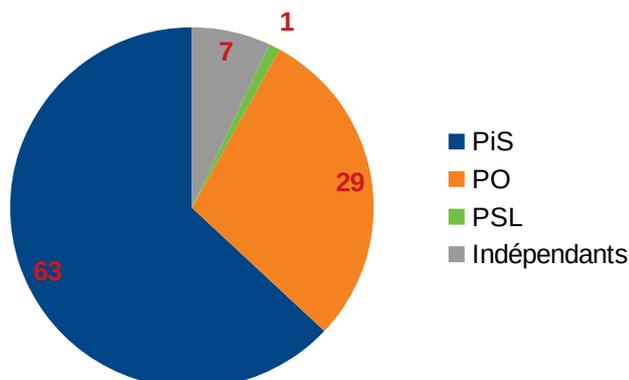


PiS (Droit et Justice): parti social-conservateur se réclamant de la démocratie chrétienne – PO (Plateforme civique): parti libéral – Kukiz'15: alliance hétéroclite de libéraux-conservateurs et de nationalistes – Nowoczesna: parti libéral-libertaire – Gauche unie: coalition menée par le parti social-démocrate post-communiste SLD – PSL: parti agraire – Korwin: parti libéral-conservateur – Razem: parti d'extrême gauche

Diète 2015 – Nombre de sièges obtenus (total: 460)



Sénat 2015 – Nombre de sièges obtenus (total: 100)



Le gouvernement de coalition du PiS en 2005-2007

Le PiS avait déjà gouverné en 2005-2007, mais à la tête d'un gouvernement de coalition avec le parti paysan « anti-système » Samoobrona (Autodéfense) et le parti national-catholique Ligue des Familles polonaises (LPR). En 2005, c'est un gouvernement PO-PiS qui avait été promis aux électeurs, mais alors que la PO était donnée gagnante, c'est le PiS qui obtint le meilleur résultat : 26,99 % des voix, contre 24,14 % pour la PO. Le mois suivant, en octobre, Lech Kaczyński l'emporta assez largement à l'élection présidentielle contre Donald Tusk avec 54,04 % des voix contre 45,96 % des voix. Étant arrivé premier aux élections législatives, le PiS exigeait que lui revienne aussi le poste de premier ministre mais il voulait encore les ministères qui lui permettraient de lutter contre la corruption (Intérieur et Justice), ne faisant pas confiance à la PO dans ce domaine en raison des soutiens de ce parti dans les milieux d'affaires. La PO refusa de négocier la constitution d'un tel gouvernement, forçant le PiS à se tourner vers Samoobrona et la LPR. Une enquête en corruption contre le ministre de l'Agriculture Andrzej Lepper, leader du parti Samoobrona, fit éclater cette fragile coalition en 2007 et conduisit à la convocation d'élections anticipées remportées par la PO. C'est alors que Donald Tusk devint premier ministre à la tête d'une coalition de la PO avec le parti agraire PSL. Depuis, la vie politique polonaise s'articule autour de la lutte entre PiS et PO. La coalition PO-PSL a remporté les élections législatives en 2011 et a perdu aux élections de 2015.

B. Le programme avec lequel le PiS a gagné les élections parlementaires de 2015 et ses ressemblances avec le programme du Fidesz en Hongrie

Le programme électoral du PiS affichait de vraies ressemblances avec les politiques mises en œuvre en Hongrie par la coalition du Fidesz et des chrétiens-démocrates sous la direction du premier ministre Viktor Orbán.

1. Politique fiscale et sociale

C'est ainsi que le PiS promettait à ses électeurs la mise en œuvre d'une politique nataliste comme en Hongrie, et aussi, toujours comme en Hongrie depuis 2010, d'une taxe spéciale sur les banques (adoptée en février 2016) et d'une autre sur les grandes surfaces (finalement abandonnée sous la pression de la Commission européenne), une réduction des impôts payés par les PME et une politique de réindustrialisation du pays. Affichant une philosophie sociale-conservatrice et se revendiquant de la démocratie chrétienne, le PiS promettait en outre plusieurs mesures sociales : la réduction de l'âge de la retraite pour le ramener au niveau d'avant la réforme réalisée en 2012³

3 C'est à dire à 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. La réduction de l'âge de la retraite promise par le PiS est devenue effective à partir d'octobre 2017. Si la contre-réforme du PiS encourage les Polonais(es) à continuer de travailler au-delà de cet âge sans percevoir de pension afin de s'assurer par la suite une pension de retraite plus décente, au 10 août 2018 près de 700 000 d'entre eux avaient choisi de bénéficier de cette réduction de l'âge de la retraite, selon les chiffres de l'établissement public d'assurances sociales ZUS. Néanmoins, beaucoup

par Donald Tusk (sans que cela eût fait partie de son programme électoral pour les élections de 2011, ce qui entraîna de grosses manifestations lors du vote du report à 67 ans de l'âge de la retraite par la coalition PO-PSL), le relèvement du plafond non imposable au titre de l'impôt sur le revenu (réforme finalement réalisée uniquement pour les bas revenus), l'instauration d'un salaire horaire minimum⁴ et la gratuité des médicaments pour les seniors à partir de 75 ans. La mesure phare du programme du PiS, à finalité nataliste mais avec un impact social très fort dans un pays où l'extrême pauvreté touchait en particulier les familles nombreuses⁵, c'était la mise en place d'allocations familiales à partir du deuxième enfant sans condition de revenu et à partir du premier pour les foyers à faibles revenus. Là aussi, le PiS polonais prenait modèle sur la politique nataliste du Fides hongrois. Pour financer ces mesures, le PiS promettait, en plus des taxes sur les banques et les grandes surfaces, de mieux lutter contre la fraude fiscale.

2. Réformer la justice

Dans le domaine des institutions de l'État, le PiS promettait de fusionner à nouveau la fonction de ministre de la Justice et de procureur général, pour revenir à la situation antérieure aux gouvernements PO-PSL, d'instaurer un contrôle des tribunaux et de donner au ministre de la Justice la possibilité d'introduire des recours selon une procédure d'exception, y compris plusieurs années après un jugement avec force de chose jugée, pour les décisions de justice particulièrement scandaleuses. Ces recours qui devaient pouvoir concerner certaines décisions prises par les parquets devaient être examinés par une chambre spéciale de la Cour suprême.

d'entre eux continuaient de travailler tout en percevant une pension de retraite. En 2017, environ 600 000 retraités polonais étaient actifs professionnellement, ce qui était un record.

- 4 Avant 2017, il n'existait en Pologne qu'un salaire minimum mensuel pour les contrats de travail. Depuis 2017, il existe aussi un salaire horaire minimum valable aussi bien pour les contrats relevant du droit du travail que pour les contrats de droit civil (c'est-à-dire les contrats de mandat qui permettent en Pologne de contourner le droit du travail).
- 5 Dès décembre 2016, soit 8 mois après l'introduction du programme d'allocations familiales « 500+ », les simulations de la Banque mondiale et de l'European Anti-Poverty Network faisaient état d'une extrême pauvreté en Pologne en baisse de 48 % dans l'ensemble de la population et de 94 % chez les enfants (source : <http://www.eapn.org.pl/wp-content/uploads/2016/12/przewidywania500.pdf>) tandis que l'impact estimé sur la pauvreté relative était de -26 % pour l'ensemble de la population et -64 % pour les enfants.

L'aveu d'impuissance de l'homme qui était procureur général « indépendant » de 2010 à 2016

« J'ai toujours dit, au cours des 6 ans de la durée de mon mandat, que le parquet ne supporte pas l'excès de démocratie. (...) Si l'on place un procureur général à la tête du parquet, donnons-lui des outils et demandons-lui des comptes pour ses actions ou sa passivité. Mais donnons-lui une chance et un vrai pouvoir. Pendant mon mandat, le procureur général avait les mains liées par toutes sortes de structures, initiatives et institutions bloquant ses capacités. »

(Andrzej Seremet, procureur général dans les années 2010-16, pour expliquer son absence d'action aux parlementaires de la Commission d'enquête sur la fraude à la TVA des années Tusk lors de sa comparution en octobre 2018)

Source : journal *Nasz Dziennik* du 30 octobre 2018

Le PiS promettait aussi, pour mettre fin aux pathologies présentes depuis la transition démocratique dans les tribunaux, de créer un vrai mécanisme disciplinaire pour les juges avec une forme de contrôle démocratique, qui devait être exercé notamment par le ministre de la Justice, afin de briser l'esprit corporatiste de l'institution judiciaire. Parmi les réformes annoncées dans le programme du PiS, il y avait aussi le changement du mode de nomination des 15 juges membres du Conseil national de la magistrature (KRS), qui compte 25 membres en tout.

En partie pour accélérer le départ des juges ayant commencé leur carrière sous le régime communiste, les lois de réformes de la Justice adoptées en 2017 par la majorité Droite unie au parlement polonais ont aligné l'âge de la retraite des juges sur le régime général, ramenant ainsi cet âge de 70 ans à 65 ans. Pour les juges de la Cour suprême, la nouvelle loi prévoit que le président de la République peut permettre à un juge de continuer de siéger jusqu'à 70 ans si celui-ci en fait la demande. Le président n'est pas tenu de suivre l'avis du Conseil national de la magistrature (KRS) pour prendre cette décision. Cette réforme, du fait de l'opposition de la Commission européenne qui y voit une atteinte à l'inamovibilité des juges et à l'indépendance de la justice en Pologne, est à l'origine d'une plainte de la Commission devant la CJUE, saisie en septembre 2018. C'était aussi une des causes invoquées par la Commission pour lancer contre la Pologne la procédure de sanctions sous le régime de l'article 7 du Traité sur l'Union européenne.

Ce conflit rappelle l'opposition de la Commission européenne aux réformes engagées par le Fidesz après sa victoire électorale en 2010. Fort de sa majorité constitutionnelle au Parlement, la coalition du Fidesz et du KDNP chrétien-démocrate avait en effet ramené, pour la même raison, l'âge de la retraite des juges, des procureurs et des notaires de 70 ans à 62 ans, suscitant les protestations des

institutions bruxelloises et la saisine par la Commission de la CJUE qui avait considéré, [dans un jugement du 6 novembre 2012](#), que cet abaissement de l'âge de la retraite avait un caractère discriminatoire.

Extrait du programme du parti Droit et Justice publié en 2014 :

« La justice et le parquet nécessitent dans notre pays une profonde réforme qui doit s'appuyer sur trois principes.

Premièrement, l'institution judiciaire ne peut pas être 'un État dans l'État'. Sans préjudice des garanties constitutionnelles fondamentales d'indépendance et d'impartialité, les citoyens ne peuvent pas être privés d'influence sur le fonctionnement du 'troisième pouvoir'. Celui-ci doit servir la société, les gens, et non pas lui-même. Il doit y avoir des mécanismes efficaces de contrôle pour empêcher que des maillons de l'institution judiciaire se détachent de leur rôle de serviteurs de la société et pour corriger les erreurs.

Deuxièmement, la politique pénale doit permettre des poursuites efficaces et une juste punition des auteurs de crimes et délits. Cette politique doit être mise en œuvre principalement par l'action du parquet en matière de poursuite des crimes et délits, de traduction de leurs auteurs devant les tribunaux et de recours contre les jugements controversés des tribunaux. C'est pourquoi le parquet doit redevenir un maillon du pouvoir exécutif avec à sa tête le ministre de la Justice, exerçant la fonction de Procureur général, un instrument de mise en œuvre de politiques pour lesquelles le gouvernement aura à répondre devant la Diète.

Troisième principe : tolérance zéro pour les pathologies dans l'institution judiciaire. L'institution judiciaire doit être une sphère d'action de l'État totalement libre de corruption, de népotisme et de liens d'affaires. »

3. Rééquilibrer le paysage audiovisuel en prenant le contrôle des médias publics

Comme le Fidesz en 2010, le PiS voulait également rééquilibrer le paysage médiatique, en commençant par le groupe télévisuel public qui se trouvait alors sous le contrôle de gens proches de l'ancienne coalition PO-PSL et aussi du SLD, face aux deux grands groupes privés favorables à la PO et hostiles au PiS et à son programme conservateur et plus souverainiste que celui de ses prédécesseurs. Pour la Hongrie en 2010 comme pour la Pologne au tournant de l'année 2015-2016, ce rééquilibrage des médias (en Hongrie par une nouvelle loi qui imposait de présenter des « informations équilibrées » et interdisait dans les médias les atteintes à la dignité humaine et les insultes aux personnes motivées par leur foi religieuse et leur conception du monde, en Pologne par une « petite loi sur les médias » adoptée le 31 décembre 2015 dans le but de changer la direction des médias publics) fut une des premières cibles des attaques de la Commission européenne et du Parlement européen ainsi que des médias d'Europe occidentale. La coalition Droite unie dirigée par le PiS avait également annoncé son intention de repoloniser, au moyen

d'une loi de déconcentration des médias, la presse polonaise largement entre les mains de capitaux allemands. Mais ce projet a finalement été mis de côté et il est peu probable qu'il soit à nouveau abordé avant les élections européennes de mai 2019 et les élections législatives prévues pour l'automne 2019.

4. Le refus de la relocalisation des « migrants » décidée à Bruxelles

À ces questions est venue se greffer celle de la relocalisation des « migrants », avec la grande crise migratoire de l'été et de l'automne 2015 et la décision de la chancelière allemande Angela Merkel, non consultée avec ses partenaires européens, d'ouvrir les frontières de l'Allemagne. Dans ce domaine aussi, le PiS polonais et sa coalition Droite unie ont adopté les mêmes points de vue que la coalition du Fidesz hongrois avec le KDNP. Outre le refus d'accepter que l'immigration en Pologne soit décidée à Bruxelles et les questions sécuritaires brandies par le PiS à la faveur des attentats terroristes en Europe occidentale, cela a été l'occasion pour les conservateurs de faire valoir leur postulat d'une politique étrangère plus atlantiste, d'une politique européenne plus volontariste et d'une défense plus active des intérêts polonais à l'intérieur de l'UE avec un rejet de l'érosion progressive de la souveraineté nationale. La Droite unie promettait aux électeurs polonais de rejoindre les positions du Groupe de Visegrád (V4) et de faire de ce forum de coopération un instrument de la politique européenne polonaise, afin de pouvoir parler sur un pied d'égalité avec Berlin et Paris. Là encore, le PiS polonais avait une ligne très proche de celle du Fidesz hongrois. Il importe de préciser que ni le PiS ni le Fidesz ne souhaitent la fin de l'UE qu'ils considèrent comme d'importance stratégique pour leurs intérêts nationaux.

5. Une différence de taille entre PiS polonais et Fidesz hongrois : l'attitude face à la Russie

Là où PiS et Fidesz divergent, c'est sur le rapport à la Russie. En effet, si le Fidesz est favorable à l'appartenance de la Hongrie à l'OTAN et à la présence de troupes de l'OTAN, notamment américaines, sur le flanc oriental de l'Alliance atlantique, et si Budapest applique loyalement les

sanctions adoptées par l'Union européenne après l'annexion de la Crimée, Viktor Orbán entretient de bonnes relations avec Vladimir Poutine et souhaite la levée des sanctions. Dans le domaine énergétique, la Hongrie a par ailleurs confié en 2014 la modernisation et l'extension de sa centrale nucléaire de Paks au Russe Rosatom et elle accroît ses importations de gaz depuis la Russie tandis que la Pologne prévoit de s'affranchir totalement du gaz russe à l'horizon 2022, c'est-à-dire à l'expiration du contrat pluriannuel signé par le gouvernement PO-PSL avec Gazprom à la fin de l'année 2010.

C. Le conflit avec Bruxelles alimenté par l'opposition libérale

Dès les premiers mois de la nouvelle législature, le gouvernement de Beata Szydło, choisie par le parti de Jarosław Kaczyński au poste de premier ministre conformément à ce qui avait été promis aux électeurs, s'est trouvé en conflit avec Bruxelles, et plus précisément avec la Commission européenne et le Parlement européen. Comme pendant la période 2005-2007, la Pologne s'est aussi très rapidement trouvée sous le feu nourri des attaques des grands médias d'Europe occidentale, et en particulier des médias allemands. Officiellement, les inquiétudes exprimées par les institutions européennes concernaient le respect des décisions du Tribunal constitutionnel polonais par le gouvernement de Mme Szydło et par la majorité de la Droite unie au Parlement, ainsi qu'une première réforme des médias publics mise en œuvre par la majorité parlementaire dès le mois de janvier 2016 afin de reprendre le contrôle sur des médias qui étaient entre les mains de la PO, du PSL et du parti social-démocrate SLD. Nous reviendrons plus en détail au chapitre suivant sur les origines et le déroulement du conflit autour du Tribunal constitutionnel polonais.

En ce qui concerne les médias publics, il est clair que les dirigeants du PiS, alors qu'ils avaient contre eux les deux grands groupes privés de télévision (TVN et Polsat), considéraient comme essentiel de mettre la main sur la télévision publique dont la coalition PO-PSL alliée au SLD avait pris le contrôle en 2010 et d'où la quasi-totalité des journalistes conservateurs ou aux vues jugées trop proches du PiS avaient été expulsés dans les années qui avaient suivies.

1. « Petite loi sur les médias »

C'est dans ce but que le parlement polonais adopta le 31 décembre 2015 une « petite loi sur les médias », la grande loi de réforme des médias publics ayant été annoncée pour le printemps 2016. Cette « petite loi » changea provisoirement la manière dont étaient nommés les directoires et les conseils de surveillance de la radio et de la télévision publiques. Désormais, ce n'était plus le Conseil national de la radiophonie et de la télévision (KRRiT) qui nommait les membres de ces organes, mais le ministre du Trésor public qui est aussi le ministre de tutelle de toutes les entreprises publiques. En vertu de la nouvelle loi, les mandats des membres des directoires et conseils de surveillance des médias publics prenaient fin, ce qui permettait à la nouvelle majorité parlementaire d'en nommer de nouveaux. Le 8 janvier 2016, c'est donc un homme proche du parti Droit et Justice (PiS), Jacek Kurski, homme politique et journaliste, qui est devenu le nouveau président de la télévision publique polonaise TVP. Le ministre du Trésor public nomma aussi le même jour une nouvelle présidente de la radio publique Polskie Radio, et un nouveau directeur pour la chaîne d'information publique TVP Info ainsi que pour l'agence d'information de TVP. La télévision publique, et notamment sa branche information, prenait ainsi un tour clairement conservateur et redevenait très pro-gouvernementale, comme pendant les gouvernements de Donald Tusk et d'Ewa Kopacz à partir de 2010.

Du point de vue de l'électorat du PiS, les médias publics avaient en effet été transformés sous les gouvernements PO-PSL en organes de propagande progressistes, européistes et surtout anti-PiS. Il est certain que le style des informations télévisées avait beaucoup changé en 2010 : un plus grand nombre de sujets mais avec un traitement plus superficiel, et aussi beaucoup plus de coupures et de montages des déclarations des uns et des autres, à la mode de la télévision d'information privée TVN, ce qui permettait bien entendu toutes les manipulations. Cette orientation clairement anti-opposition conservatrice se transforma en de violentes attaques contre la nouvelle majorité et le nouveau gouvernement de Beata Szydło après les élections du 25 octobre gagnées par le PiS. Ainsi, lorsque le 22 novembre le nouveau ministre de la Culture Piotr Gliński vint s'exprimer sur la chaîne d'information en continu TVP Info à propos d'une pièce de théâtre contenant des scènes pornographiques présentée au Teatr Polski de la ville de Wrocław – un théâtre public et subventionné par l'État – pour expliquer pourquoi il avait demandé l'interdiction de cette représentation, la journaliste censée lui permettre d'exprimer sa position et celle du

gouvernement ne cessa de l'interrompre et de l'attaquer, l'empêchant de parler. Le PiS était donc sous une forte pression de son électorat et de certains médias conservateurs pour remplacer rapidement la direction des chaînes publiques.

Comment la coalition PO-PSL alliée au SLD avait pris le contrôle de TVP en 2010 :

Le Conseil national de la radio et la télévision (KRRiT) est un organe constitutionnel. Si en 2010 les membres du KRRiT avaient été nommés par la Diète, le Sénat et le président précédents pour une durée de 6 ans, le parlement a chaque année la possibilité de rejeter le rapport d'activité du KRRiT, ce qui entraîne automatiquement l'extinction de son mandat et la nécessité de nommer de nouveaux membres, ce qu'a fait la majorité PO-PSL en 2010. C'est ainsi que la composition du KRRiT en 2015 résultait d'un accord passé en 2010 – après la mort du président Lech Kaczyński dans la catastrophe aérienne de Smolensk et l'élection du président PO Bronisław Komorowski – entre la coalition PO-PSL au pouvoir et le parti social-démocrate SLD (issu de l'ancien parti communiste). Le président du KRRiT était donc un ancien cadre du parti Plateforme civique (PO) et les trois autres membres étaient d'anciens cadres de la PO, du parti « paysan » PSL et du SLD. Le membre choisi par le SLD était membre du parti communiste à l'époque de la dictature. Après les nouvelles nominations à la tête de TVP et de Polskie Radio par le nouveau KRRiT, quasiment tous les journalistes conservateurs, jugés trop proches du PiS (premier parti d'opposition) ou gênants pour le gouvernement PO-PSL de l'actuel président du Conseil européen Donald Tusk, ont disparu des médias publics.

En outre, en 2013, alors que Donald Tusk était premier ministre, plus de 400 journalistes salariés de la télévision publique TVP (plus des deux tiers !) furent transférés vers une société externe pour être ensuite rémunérés sur la base de contrats d'entreprise et contrats de mandat, avec un travail garanti pour seulement un an, ce qui rendait leur travail précaire et donc totalement tributaire des décisions prises au coup par coup par la direction de la télévision publique. Gare aux critiques du gouvernement !

2. La pression de la rue

Dès le 2 décembre 2015, un Comité de défense de la démocratie (*Komitet Obrony Demokracji*, KOD), soutenu par l'opposition libérale, par le PSL et par le SLD, est constitué pour organiser des manifestations contre les atteintes supposées à la démocratie de la part de la nouvelle majorité parlementaire et du gouvernement de Beata Szydło. Ces manifestations de rue culmineront avec la grande manifestation du 7 mai 2016 sous le slogan « Nous sommes et nous serons dans l'Europe », l'un des axes de la rhétorique contre le PiS étant de chercher à convaincre les Polonais de la volonté de ce parti politique de faire sortir la Pologne de l'UE.

Le nombre des participants à ces manifestations est systématiquement gonflé de manière grossière par les médias hostiles au PiS et par les agences de presse étrangères. Celle du 7 mai 2016, avec environ 45 000 participants, était de loin la plus importante, les autres rassemblant généralement de quelques centaines à quelques milliers de manifestants, avec une tendance à la

baisse depuis 2016 après un léger soubresaut en janvier 2017 quand l'opposition libérale (PO et *Nowoczesna*) bloquèrent pendant plusieurs semaines les travaux de la Diète, puis à nouveau en juillet 2017 avant le veto présidentiel contre deux des trois lois de réforme de la justice adoptées par le parlement⁶.

Quand l'opposition libérale bloquait le parlement

En décembre 2016, quelques jours avant la pause de Noël et du Jour de l'An, prenant prétexte d'une proposition de modification du règlement du parlement polonais en ce qui concerne l'accès, exceptionnellement libéral en Pologne, des journalistes au bâtiment de la Diète et du Sénat, une partie des députés d'opposition se mirent à crier à la fin de la liberté des médias et entreprirent de bloquer le vote par la Diète du budget 2017 et d'une loi réduisant drastiquement les pensions de retraites des membres de l'ancienne police politique, en appelant les Polonais à venir manifester devant le parlement.

Certains médias français prétendirent alors que les Polonais étaient massivement descendus dans la rue pour défendre la démocratie. Mais en réalité, à en croire les chiffres de la police polonaise qui donne généralement des chiffres plutôt proches de la réalité, il y avait 3000 manifestants devant la Diète au moment culminant, au début du blocage de l'hémicycle. Là non plus, l'opposition libérale n'a pas réussi à rallier les masses derrière elle, mais uniquement les militants les plus zélés du « Comité de défense de la démocratie » (KOD).

Les partis impliqués dans cette action étaient la PO, *Nowoczesna* et le PSL. Ce dernier parti mit cependant fin à sa participation avant les fêtes de Noël, la majorité parlementaire ayant accepté de renoncer à son projet de réglementation de l'accès des journalistes. Les libéraux de la PO et de *Nowoczesna* poursuivirent leur mouvement jusqu'à la mi-janvier pour exiger que soit répété le vote de la loi budgétaire et de la loi sur les pensions de retraite, adoptée par la majorité en dehors de l'hémicycle, dans une salle annexe, en l'absence des députés de la PO, de *Nowoczesna* et du PSL engagés dans l'action d'occupation de la tribune de la salle plénière.

Ils n'obtiendront toutefois jamais satisfaction sur ce point, la majorité parlementaire arguant du fait que la salle du vote était ouverte à tous les députés, que le vote avait été annoncé en bonne et due forme et que le quorum était réuni, ce que contestaient toutefois les libéraux.

La présence dans ces manifestations de nombreux membres de l'élite politico-médiatique qui se partageait le pouvoir jusqu'ici permet toutefois aux commentateurs de sensibilité conservatrice de parler d'une révolte des élites contre le peuple plutôt que le contraire.

Au départ, ce mouvement de « défense de la démocratie » est parti des atteintes supposées du PiS à la démocratie et à l'État de droit, c'est-à-dire concrètement du conflit autour du Tribunal constitutionnel et de la prise de contrôle des médias publics avec la loi sur les médias du 31 décembre 2015. Les appels à renverser la majorité issue des élections du 25 octobre dans la rue, lancés par certains leaders de l'opposition, semblent pourtant révéler une conception très particulière de la démocratie et de l'État de droit. Outre Mateusz Kijowski, le leader du KOD, qui a rapidement eu des ennuis avec la justice en raison de son enrichissement personnel avec l'argent

⁶ Le président Andrzej Duda signa en juillet 2017 la réforme des tribunaux ordinaires mais opposa son veto à la réforme de la Cour suprême et à la réforme du Conseil national de la magistrature avant de proposer ses propres projets de loi qui furent adoptés par le parlement en décembre de la même année.

collecté pour les manifestations, d'autres membres importants de ce mouvement manquaient dès le début singulièrement de crédibilité dans ce domaine, comme Ryszard Petru, chef de *Nowoczesna*, affaibli par les révélations sur les financements de sa campagne électorale (des révélations qui confirmèrent au passage le soutien des banques et du monde des affaires à ce nouveau parti : était-ce à cause des nouvelles taxes sur les banques et sur la grande distribution que devait introduire le PiS, conformément à ses promesses électorales ?), et surtout les responsables de la PO qui avaient non seulement, quand ils étaient au pouvoir, renvoyé quasiment tous les journalistes à sensibilité conservatrice ou trop critiques de la radio et de la télévision publiques, mais qui n'avaient pas non plus hésité à exercer des pressions très fortes sur les médias privés d'opposition pour les faire taire⁷. Quant au PSL et au SLD, ils ont un soutien marginal dans la population (le SLD n'est même plus représenté au parlement depuis les dernières élections).

250 000 manifestants contre le PiS à Varsovie le 7 mai 2016 ?

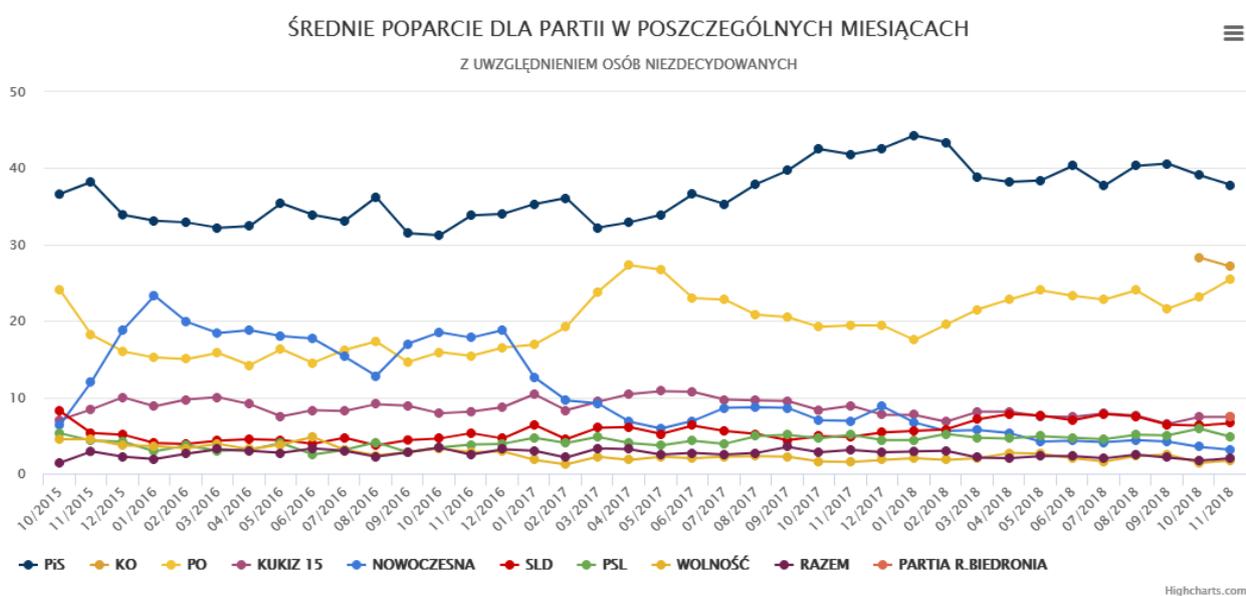
Le samedi 7 mai avait lieu à Varsovie la grande manifestation du KOD contre le gouvernement conservateur (PiS) de Beata Szydło. Pour l'AFP, reprise par les grands journaux français, comme pour les leaders de l'opposition présents à la manifestation c'était la plus grosse manifestation en Pologne depuis la chute du communisme, avec 240 000 participants, et ce pouvait être le début d'un nouveau Maïdan. Sauf que l'AFP avait repris les chiffres de la mairie de Varsovie dirigée par Hanna Gronkiewicz-Waltz, maire de Varsovie et vice-présidente du parti libéral PO, qui était elle-même parmi les personnalités en tête du cortège. Autant dire que le chiffre de la mairie était le chiffre des organisateurs puisque la PO affirmait avoir été le principal organisateur de cette manifestation et que c'était elle qui avait visiblement amené le plus de manifestants en affrétant des cars dans tout le pays. La police, elle, estimait qu'il y avait 45 000 manifestants et ce chiffre fut ensuite confirmé par plusieurs médias. Alors que la police a compté les participants sur la place Piłsudski, point d'arrivée de la marche de protestation, où ont eu lieu les discours des leaders de l'opposition et un concert gratuit, les journalistes de la télévision publique ont compté les manifestants pendant leur marche, à l'aide des images enregistrées par deux caméras situées sur leur passage. Et ils ont trouvé un nombre quasiment identique à celui de la police. Même des médias très anti-PiS et proche du PO comme le journal Fakt et la télévision TVN n'ont compté, malgré toute leur bonne volonté, « que » 100 000 manifestants.

D'une certaine manière, l'opposition polonaise s'est, après les élections perdues de 2015, inspirée de la stratégie de l'opposition hongroise après 2010 en organisant des manifestations de rue et en allant chercher des soutiens à Bruxelles. Lors d'une réunion des instances dirigeantes de son parti en février 2016, le leader de la Plateforme civique (PO) Grzegorz Schetyna a déclaré : « *Nous serons une opposition totale, la plus dure des oppositions possibles. Nous allons combattre de manière totale ce pouvoir total.* » Cette déclaration vaut depuis à la partie la plus dure de l'opposition libérale polonaise l'appellation d'opposition totale qui lui est accolée par les médias de droite, proches ou non du PiS. Début janvier 2016, l'hebdomadaire Newsweek, dont le rédacteur

⁷ Voir p. 113 à propos des pressions exercées sur le quotidien Fakt et l'encadré de page 78 à propos de la reprise en main du journal Rzeczpospolita

en chef est pourtant très engagé du côté de cette « opposition totale », divulguait l'enregistrement d'une réunion de Schetyna avec les instances varsoviennes de son parti lors de laquelle le leader de la PO promettait de faire sortir « un million de gens » dans la rue. Cette stratégie alliée aux plaidoyers et aux votes des députés de la PO au Parlement européen en faveur de résolutions condamnant la Pologne, voire de sanctions contre la Pologne, ont permis au camp conservateur d'appeler cette stratégie une stratégie « de la rue et de l'étranger ». C'est ainsi que pour le PiS et ses partisans, les pressions accrues de la Commission européenne en 2018 sont la conséquence de l'échec de la première partie de cette stratégie et du maintien du PiS à ses niveaux élevés dans les sondages.

Moyenne des sondages de popularité des partis politiques polonais en termes d'intention de vote d'octobre 2015 à novembre 2018



(Graphique publié par le site ewybory.eu, <http://ewybory.eu/sondaze/>)

Si les manifestations de l'opposition n'ont jamais attiré les foules dont rêvait le leader de la PO et si elles se sont essouffées à partir de 2017, il n'y a pas eu non plus à Varsovie les énormes manifestations de soutien au gouvernement dont a bénéficié le gouvernement hongrois face aux attaques de Bruxelles et de l'opposition. Voici ce qu'écrivait en janvier 2016 à l'intention des nouveaux dirigeants de la Pologne le professeur Maciej Szymanowski, spécialiste polonais des pays du Groupe de Visegrád et directeur de l'Institut de coopération polono-hongroise Waclaw Felczak:

Outre son action extérieure, le gouvernement hongrois a aussi déployé de gros efforts à l'intérieur du pays. Il a pris le temps d'expliquer longuement ses projets et ses intentions aux citoyens hongrois. Si la politique du gouvernement de Budapest n'avait pas été comprise en Hongrie-même, il n'y aurait pas eu ces centaines de milliers de citoyens venus manifester leur soutien dans la rue ni les millions de clics pour le « oui » lors des référendums par Internet quand Bruxelles protestait contre les réductions des prix de l'énergie pour les particuliers (mais pas pour les entreprises) en 2013 ou, un an plus tard, contre la nouvelle taxe sur les publicités qui frappait tout particulièrement le capital allemand très présent dans les grands médias hongrois.

Dans ses conflits avec Bruxelles, le gouvernement hongrois a toujours évité les chocs frontaux. Il tergiversait, faisait durer, et même reculait un peu quand il le fallait, cherchant le bon moment pour mettre ses plans à exécution. La Pologne aurait tout intérêt à bien étudier l'expérience hongroise des relations avec Bruxelles.

D'autant plus que l'opposition polonaise calque déjà son action sur l'exemple hongrois en cherchant des soutiens à Bruxelles. Le Comité de défense de la démocratie (KOD) copie lui-même une initiative réussie des post-communistes et des libéraux hongrois dans les années 90. Et la première délégation reçue par le président du Tribunal constitutionnel polonais Andrzej Rzepliński [très impliqué du côté de l'opposition au PiS, NDA] après les élections législatives était composée de juges du Tribunal constitutionnel hongrois.⁸

Première rencontre entre Jarosław Kaczyński et Viktor Orbán

Le 6 janvier 2016, moins de deux mois après le début de la nouvelle législature dominée par la coalition Droite unie conduite par le PiS, s'est déroulée dans le sud de la Pologne une rencontre informelle de 6 heures entre le leader du PiS Jarosław Kaczyński et le leader du Fidesz et premier ministre hongrois Viktor Orbán. Si le contenu des conversations entre les deux leaders n'a pas été publié, les médias hongrois et polonais ont parlé à l'époque d'un échange d'expériences sur les réformes menées en Hongrie et sur les réactions de Bruxelles.

Neuf mois plus tard, au Forum économique de Krynica, en Pologne, les deux leaders centre-européens évoquaient ensemble la nécessité de lancer en Europe une « contre-révolution culturelle » après le Brexit. Kaczyński et Orbán ne sont pas, contrairement à ce qui se dit parfois dans les médias d'Europe occidentale, hostiles à l'Union européenne. Ils considèrent au contraire l'appartenance à l'UE comme essentielle pour la défense des intérêts de leurs pays respectifs, mais prônent le retour aux fondamentaux chrétiens-démocrates de la construction européenne, avec un meilleur respect des souverainetés et des identités nationales.

8 *Węgierska Lekcja* (La leçon hongroise), Maciej Szymanowski, Do Rzeczy n° 2/2016

3. La pression de Bruxelles

Dès le 13 janvier 2016, la Commission européenne enclenchait une procédure d'évaluation préliminaire du respect de l'État de droit en Pologne⁹ suite à deux lois votées par la nouvelle majorité. Adoptée par la Commission en 2014, cette procédure de sauvegarde de l'État de droit n'avait jamais été utilisée auparavant. Les lois polonaises incriminées concernaient les médias publics et l'organisation du fonctionnement du Tribunal constitutionnel. Le 19 janvier 2016, un débat sur la situation de l'État de droit en Pologne¹⁰ se déroulait au Parlement européen, au cours duquel la première ministre polonaise Beata Szydło est venue défendre la politique de son gouvernement et de la majorité parlementaire à Varsovie et demander aux députés européens de s'abstenir de venir s'immiscer dans les affaires intérieures de son pays. Le 13 avril de la même année, une première résolution¹¹ concernant la Pologne était adoptée par le Parlement européen, suivie d'une autre le 14 septembre 2016¹², pour soutenir l'action de la Commission.

Viendra ensuite une nouvelle résolution adoptée le 15 novembre 2017¹³, par laquelle la majorité au Parlement européen formulera toute une série de reproches à la Pologne et chargera « sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, conformément à l'article 83, paragraphe 1, point a), de son règlement intérieur, d'élaborer un rapport spécifique en vue de mettre aux voix une proposition motivée invitant le Conseil à agir conformément à l'article 7 ». La procédure de sanctions sous le régime de l'article 7, sur laquelle le Parlement Européen aura à se prononcer, sera activée par la Commission le 20 décembre 2017.

La résolution du 15 novembre 2017 critique différents aspects de la politique menée par le gouvernement de Beata Szydło, tels que le rétablissement d'un âge de la retraite différencié pour les hommes et les femmes (alors que cette règle ne posait aucun problème au regard des traités européens quand elle était déjà en vigueur jusqu'en 2013), la coupe d'arbres dans la forêt de Białowieża dans le cadre de la lutte contre un coléoptère nuisible, qui est appelée dans la résolution « exploitation à grande échelle » (la Pologne abandonnera ces coupes après un verdict

9 <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2016/01/comm-pologne-procedure-etat-droit/index.html>

10 <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2016/01/pe-debat-pologne/index.html>

11 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2016-0123+0+DOC+XML+V0//FR>

12 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2016-0344+0+DOC+XML+V0//FR>

13 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2017-0442+0+DOC+XML+V0//FR>

défavorable de la CJUE), les poursuites engagées devant les tribunaux envers les contre-manifestants qui cherchaient à bloquer physiquement des manifestations légales et qui avaient opposé une résistance à la police (ce qui était qualifié de répressions contre les opposants dans la résolution du Parlement européen), ou encore la mise sur ordonnance des pilules dites « du lendemain », y compris la pilule EllaOne (citée nommément), alors que les règles européennes n'interdisent aucunement de mettre ces pilules sur ordonnance comme c'est à nouveau le cas en Pologne depuis l'été 2017. La résolution du 15 novembre 2017 appelait aussi la Pologne à ne pas rendre plus restrictive sa loi sur l'avortement comme le lui demandait une nouvelle initiative citoyenne ayant recueilli plus de 800 000 signatures. Pourtant, la régulation de questions comme l'avortement relève de la compétence exclusive des États membres. On voit donc que les reproches du Parlement européen, comme cela avait été le cas pour les résolutions adoptées à propos de la Hongrie après 2010, vont bien au-delà du respect de la démocratie et de l'État de droit et outrepassent allègrement les domaines de compétence de l'Union européenne.

Le 1^{er} mars 2018, le Parlement européen a adopté une nouvelle résolution exprimant son soutien à la procédure de la Commission européenne contre la Pologne au titre de l'article 7 et demandant au Conseil d'agir rapidement. Le Conseil ne semblant toutefois pas pressé d'agir, la Commission a saisi le 24 septembre 2018 la Cour de Justice de l'Union européenne sur la question de l'abaissement de l'âge des juges de la Cour suprême de 70 à 65 ans, « ce qui risque de contraindre 27 des 72 juges siégeant à la Cour suprême à prendre leur retraite. Cette mesure s'applique également au premier président de la Cour suprême, dont le mandat de six ans, qui est fixé par la Constitution polonaise, prendrait fin prématurément. » Sous la pression de mesures provisoires prises par la CJUE en attendant un jugement sur le fond de l'affaire, la majorité parlementaire a amendé ses réformes, rétablissant dans leurs fonctions les juges de la Cour suprême et de la Haute cour administrative (NSA) mis à la retraite en vertu des nouvelles lois. Accessoirement, cela a conduit à faire revenir dans les plus hautes juridictions du pays plusieurs juges qui ont un passé de juges au service de la dictature communiste, dont certains avaient même prononcé des sentences contre des opposants politiques sous le régime de l'état de siège dans les années 1980.

La charte des droits fondamentaux, le protocole anglo-polonais et la jurisprudence de la CJUE

Dans le communiqué de la Commission annonçant la saisine de la CJUE contre la Pologne, on peut lire que « La Commission européenne maintient que la loi polonaise sur la Cour suprême est incompatible avec le droit de l'Union, étant donné qu'elle porte atteinte au principe de l'indépendance de la justice, y compris de l'inamovibilité des juges, et que la Pologne manque par conséquent aux obligations qui lui incombent en vertu des dispositions combinées de l'article 19, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne et de l'article 47 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. » De la même manière, dans son ordonnance suspensive confirmée le 17 décembre 2018 (affaire C-619/18 R Commission/Pologne), la CJUE se réfère à l'accusation de la Commission accusant la Pologne d'avoir enfreint l'article 47 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Or au moment de la signature du Traité de Lisbonne, la Pologne avait, comme le Royaume-Uni, obtenu qu'il soit ajouté un protocole limitant l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE en ce qui la concerne. C'est ainsi que le Protocole n° 30 qui accompagne cette charte stipule clairement que « la Charte n'étend pas la faculté de la Cour de justice de l'Union européenne, ou de toute juridiction de la Pologne ou du Royaume-Uni, d'estimer que les lois, règlements ou dispositions, pratiques ou actions administratives de la Pologne ou du Royaume-Uni sont incompatibles avec les droits, les libertés et les principes fondamentaux qu'elle réaffirme. »

En revanche, le 6 novembre 2012, la CJUE avait condamné la Hongrie à propos de sa propre réforme de l'âge de la retraite des juges, estimant discriminatoire l'abaissement de l'âge de la retraite pour cette catégorie professionnelle de 70 à 62 ans alors qu'un passage à la retraite à 65 ans était prévu pour les fonctionnaires. En Pologne néanmoins, l'abaissement de l'âge de la retraite de 70 à 65 ans aligne la situation des juges sur celle des autres catégories professionnelles.

Parallèlement, le Parlement européen a adopté le 12 septembre 2018 une résolution demandant à la Commission de saisir le Conseil dans le cadre d'une procédure de sanction sous le régime de l'article 7 à l'encontre de la Hongrie. La liste des reproches exprimés par la majorité au Parlement européen est ici aussi assez vaste et constitue de fait une remise en cause des principales réformes engagées par le Fidesz depuis 2010, y compris ses réformes constitutionnelles, pourtant validées par les électeurs hongrois en 2014 et 2018 sous la forme de larges victoires électorales de la coalition Fidesz-KDNP. Par ailleurs, la validité du vote de cette résolution est contestée par le gouvernement de Viktor Orbán, qui a saisi la CJUE, car pour obtenir la majorité des deux tiers requise par le Traité sur le fonctionnement de l'UE, la présidence du Parlement a décidé d'exclure les abstentions du calcul des voix. Le traité stipule pourtant uniquement que : « Aux fins de l'article 7 du traité sur l'Union européenne, le Parlement européen statue à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, représentant la majorité des membres qui le composent. »

Targowica

Certains députés de la Plateforme civique (PO) au Parlement européen ont appelé et voté plusieurs fois au Parlement européen en faveur d'une procédure de sanction sous le régime de l'article 7 du Traité sur l'UE contre la Pologne. Par analogie avec la situation qui conduisit à la perte de son indépendance par la Pologne à la fin du XVIII^e siècle, ces hommes et femmes politiques polonais qui en appellent aux sanctions de l'UE sont parfois qualifiés avec mépris dans les milieux de droite polonais (y compris dans l'opposition de droite) de « Targowica ». La confédération de Targowica fut une union de grands magnats polonais contractée en mars 1792 à Saint-Pétersbourg, en Russie, puis proclamée le 14 mai 1792 à Targowica. À la tête de cette union, le comte Potocki en avait appelé en juillet 1791 au prince russe Potemkine pour demander à la Russie de s'opposer à la nouvelle constitution polonaise du 3 mai 1791 et défendre les privilèges et les libertés de la noblesse. L'intervention de la Russie, puis de la Prusse, conduisit au deuxième partage de la République des Deux nations polono-lituanienne, puis au troisième et dernier partage en 1795. Malgré plusieurs soulèvements au XIX^e siècle, ce n'est que 123 ans plus tard, en 1918, à la faveur de la défaite des empires allemand, austro-hongrois et russe, que la Pologne pourra recouvrer son indépendance.

Les appels d'une certaine opposition hongroise à des sanctions européennes contre Budapest sont une similitude de plus entre Pologne et Hongrie. Dans d'autres pays, de tels appels à une intervention de Bruxelles seraient impensables.

4. L'origine du problème : le conflit autour du Tribunal constitutionnel polonais

En ce qui concerne la Pologne, il est à noter que l'argumentaire de la Commission européenne pour revendiquer le droit d'interpréter la constitution polonaise et intervenir pour défendre le respect de la démocratie et de l'État de droit dans ce pays membre de l'UE repose sur la thèse de la Commission, relayée par une partie de l'opposition polonaise, selon laquelle le Tribunal constitutionnel polonais, dans sa composition actuelle, n'aurait plus la légitimité nécessaire pour se poser en gardien de la constitution. Une des exigences de la Commission consiste d'ailleurs à rétablir la légitimité de ce tribunal en y faisant revenir trois juges nommés par le Parlement précédent et que le président Andrzej Duda a refusé d'assermenter. Pour comprendre le conflit qui s'est développé entre Bruxelles et Varsovie, il importe donc de revenir sur ce qui s'est passé avec le Tribunal constitutionnel polonais entre le mois de mai 2015 et le mois de décembre 2016.

II. La légitimité du Tribunal constitutionnel polonais contestée

A. Les origines du problème

Comme dit plus haut, le 13 avril 2016, six mois après les élections législatives qui avaient donné la majorité absolue à la coalition Droite unie constituée autour du parti Droit et Justice (PiS), le Parlement européen adoptait une résolution¹⁴ demandant à Varsovie de publier et appliquer les résolutions du Tribunal constitutionnel polonais afin que les principes d'État de droit soient respectés conformément aux traités européens. Une résolution votée à une large majorité, avec les voix de l'extrême-gauche, des socialistes, des libéraux, des Verts et du PPE (sans les députés Fidesz hongrois qui ont tous voté contre). Dans leur texte, les députés européens se référaient à l'avis de la Commission de Venise du 12 mars 2016 concernant les amendements du 22 décembre 2015 à la loi du 25 juin 2015 sur le Tribunal constitutionnel de la Pologne. Un avis demandé par le gouvernement polonais lui-même et qui est plus nuancé que la résolution du Parlement européen du 13 avril, puisqu'il reconnaît que la crise actuelle remonte aux agissements de la majorité précédente en mai-juin 2015 et que cette crise ayant une origine politique, la solution devait aussi être politique.

Parallèlement, la Pologne faisait déjà l'objet, sur la question de son Tribunal constitutionnel, d'un « dialogue structuré » lancé par la Commission européenne pour s'assurer du respect de l'État de droit. La Commission avait aussi demandé au parlement polonais de suspendre ses travaux sur la réforme de la loi du 25 juin 2015 sur le Tribunal constitutionnel. Le Parlement polonais n'a bien entendu pas obtempéré, considérant que la Commission européenne outrepassait ses compétences et empiétait sur des prérogatives réservées à un parlement national.

En admettant même que la Commission fût compétente pour une telle question, on ne pourrait alors que regretter que la Commission Juncker n'ait pas fait preuve du même zèle en mai-juin 2015 quand la majorité précédente, formée par les libéraux de la Plateforme civique (PO) et le parti « paysan » (PSL), prenant conscient de sa défaite très probable aux élections parlementaires du 25

14 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P8-TA-2016-0123&format=XML&language=FR>

octobre 2015, avait voté une loi spéciale pour l'occasion. Une loi préparée avec l'aide de trois juges du Tribunal constitutionnel, dont le président dudit tribunal, et qui permit à la majorité sortante de remplacer à l'avance, le 8 octobre 2015, sur les quinze juges que compte le Tribunal, trois juges dont les mandats expiraient le 6 novembre et deux juges dont les mandats devaient s'éteindre respectivement le 2 et le 8 décembre¹⁵. Ceci aurait verrouillé pour longtemps le Tribunal constitutionnel déjà largement dominé par des proches de l'ancienne majorité et dont le président, Andrzej Rzepliński, était notoirement proche de la PO, dont il avait été dans le passé le candidat à plusieurs fonctions importantes, comme celle de médiateur des citoyens.

B. La réaction du nouveau président et de la nouvelle majorité parlementaire

Le président de la République polonaise Andrzej Duda refusa d'assermenter ces juges, jugeant leur nomination contraire à la Constitution, puisque le parlement sortant s'était arrogé un droit de nomination des juges qui aurait dû revenir au nouveau parlement.

Ce que dit la Constitution polonaise

Art. 194.1. Le Tribunal constitutionnel se compose de 15 juges nommés individuellement pour 9 ans par la Diète parmi les personnes se distinguant par leurs connaissances juridiques. Un juge du Tribunal constitutionnel ne peut pas être nommé une deuxième fois.

Le 25 novembre, la nouvelle majorité du parti conservateur Droit et Justice (PiS), appuyée par le parti d'opposition Kukiz'15, déclara nulles les résolutions du 8 octobre portant nomination des cinq nouveaux juges. L'opposition PO porta alors sa propre loi de juin devant le Tribunal constitutionnel. Le 2 décembre la Diète polonaise (la chambre basse du parlement, qui est compétente pour le choix des juges) nomma cinq nouveaux juges que le président Duda assermenta. Le président du Tribunal constitutionnel leur affecta des bureaux, mais il décida en même temps qu'il ne leur confierait aucune affaire tant que la légalité de leur nomination n'aurait pas été confirmée.

Dans un jugement rendu le 3 décembre, le Tribunal constitutionnel affirma ensuite que la loi de juin violait effectivement la constitution, mais uniquement en ce qui concerne la nomination

¹⁵ Les juges du Tribunal constitutionnel polonais sont nommés pour un mandat non renouvelable de neuf ans au moyen d'une résolution de la Diète adoptée à la majorité simple.

anticipée des juges dont le mandat devait prendre effet en décembre. Pour le TC, les nominations en remplacement des trois juges dont le mandat arrivait à terme début novembre étaient, elles, conformes à la constitution. Pour la majorité parlementaire, néanmoins, le TC n'est pas habilité par la Constitution polonaise à se prononcer sur la validité des nominations des juges faites par le Parlement, puisque la Diète a une compétence exclusive en la matière et qu'elle le fait en adoptant des résolutions. Le TC, de son côté, n'est habilité à statuer que sur la constitutionnalité des lois et des traités internationaux, ainsi que des textes d'application des lois et traités¹⁶. La majorité parlementaire estima que le TC était uniquement compétent pour se prononcer sur la constitutionnalité de la loi de juin mais pas sur la résolution annulant la nomination anticipée de cinq juges par l'ancienne majorité PO-PSL ni sur la résolution nommant cinq autres juges à leur place. Le 7 janvier 2016, le TC, qui avait été saisi par des députés de la PO, mit fin à la procédure d'examen de la validité de la nomination des cinq nouveaux juges justement parce qu'il ne s'estimait pas compétent.

Par la suite, le président Rzepliński, dont le mandat courait jusqu'en décembre 2016, a toujours refusé de confier des affaires à trois des cinq juges nommés par la nouvelle majorité parlementaire. La majorité, de son côté, a continué de reprocher à Rzepliński son engagement politique et son manque à son devoir de réserve dans les médias (en violation de l'article 195.3 de la Constitution polonaise), et aussi son implication dans la préparation de la loi de juin 2015 que le TC a ensuite reconnue comme étant partiellement inconstitutionnelle.

C. Succession de lois réformant le fonctionnement du Tribunal constitutionnel

Pour résoudre le conflit à son profit, la majorité PiS vota le 22 décembre 2015 un amendement à la loi du 25 juin sur le Tribunal constitutionnel. La constitution polonaise indique que c'est le parlement qui définit les modalités de fonctionnement du TC à la majorité simple¹⁷ et c'est donc ce que la majorité parlementaire a fait.

16 Art. 188 de la Constitution polonaise du 2 avril 1997

17 Art. 197 de la Constitution de 1997

Selon les nouvelles dispositions, le Tribunal constitutionnel devait examiner les recours contre les lois votées par le Parlement en séance plénière, c'est-à-dire à treize juges au moins (sur quinze), et non plus en comité restreint de quelques juges choisis par le président de la Cour Andrzej Rzepliński, que l'on avait accusé de choisir les juges en fonction de la décision désirée. Deuxième changement majeur, les recours devaient être examinés dans l'ordre de leur réception par le Tribunal constitutionnel et non plus dans l'ordre décidé par ce même président du Tribunal qui était là aussi accusé d'avoir utilisé au cours des années écoulées cette prérogative pour soutenir la coalition PO-PSL. Le troisième changement concernait la destitution d'un juge du Tribunal constitutionnel pour faute grave ou incapacité. Jusqu'ici le Tribunal lui-même était seul compétent. Désormais, si c'était toujours lui qui prenait la décision de destituer un de ses juges, sa décision devait être approuvée par la Diète. Par ailleurs, le président de la République et le ministre de la Justice pouvaient eux aussi prendre l'initiative d'une telle destitution même si la décision elle-même restait du ressort de la Cour constitutionnelle.

Le 9 mars 2016 le Tribunal constitutionnel se réunit à douze juges (sans les trois juges litigieux) pour se prononcer sur la constitutionnalité de ces amendements à la loi le concernant. Non seulement Tribunal était à la fois juge et partie, mais son jugement fut en plus dans les médias avant même d'être rendu. Il y eut des accusations de consultation préalable du jugement entre les juges « PO » du TC et les députés PO de la Diète, sans que cela puisse toutefois être prouvé. Toujours est-il que le 9 mars le TC considéra que les amendements du 22 décembre étaient inconstitutionnels et que c'était donc toujours la loi du 25 juin 2015 qui s'appliquait. Mais comme il s'était réuni sans respecter la loi (telle que modifiée le 22 décembre) réglementant son fonctionnement (il s'était réuni à douze juges au lieu du minimum exigé de treize et il n'avait pas respecté l'ordre d'arrivée des recours à examiner), le gouvernement de Beata Szydło refusa de publier ce jugement. Pour la majorité PiS et une partie des experts en droit constitutionnel qui s'exprimaient dans les médias, on n'avait en effet pas ici affaire à un jugement mais à un simple avis juridique rendu par une partie des juges du Tribunal constitutionnel. Bien entendu, la majeure partie de l'opposition ainsi que d'autres experts en droit constitutionnel étaient d'un avis tout à fait contraire et considéraient que c'est le gouvernement qui violait la constitution en refusant de publier ce qu'ils considéraient, eux, comme un jugement.

La majorité parlementaire modifia ensuite cette loi contestée de décembre 2015 en votant cinq nouvelles lois concernant le TC entre le début et la fin de l'année 2016. Plusieurs décisions du TC adoptées au cours de l'année 2016 ne furent pas publiées par le gouvernement de Beata Szydło dans la mesure où ces décisions avaient été prises en violation de la loi en vigueur telle que votée par le Parlement, la condition du nombre minimum de juges en séance plénière n'étant pas remplie, du fait du refus du président Rzepliński de laisser siéger les trois juges contestés et de l'absence volontaire des deux autres juges nommés par la majorité PiS (trois à partir d'avril 2016, après la nomination d'un nouveau juge en remplacement d'un juge dont le mandat arrivait à expiration). Les lois successives votées dans le courant de l'année 2016 ont toutefois cherché à répondre à certaines critiques formulées par le TC, par la Commission européenne et par la Commission de Venise, notamment en réduisant par une loi votée en juillet 2016 le nombre de juges nécessaires pour une séance plénière et en réintroduisant une certaine flexibilité pour déterminer l'ordre d'examen des affaires portées devant le TC.

D. Le remplacement du président du Tribunal constitutionnel

La Constitution polonaise stipule que le président et le vice-président du Tribunal constitutionnel sont nommés par le président de la République parmi les candidats présentés par l'Assemblée générale du TC. Le mandat d'Andrzej Rzepliński arrivant à expiration en décembre 2016, l'AG du TC aurait dû présenter de nouveaux candidats, mais elle n'a pu réunir le quorum nécessaire, pour les mêmes raisons que celles exposées plus haut. Celle qui allait devenir présidente du TC et qui faisait partie des deux juges non litigieux nommés par le PiS à la fin 2015, Julia Przyłębska, expliquera qu'elle n'avait pas voulu participer à l'Assemblée générale du 15 novembre 2016 pour ne pas donner une légitimité « aux actions illégales du président Rzepliński ». Malgré l'absence de quorum, l'AG du TC approuva une liste de candidats à la présidence du TC à présenter au président de la République par une résolution adoptée le 30 novembre. Dans un communiqué du 1^{er} décembre¹⁸ rédigé au nom du président du tribunal, le bureau du TC reconnaissait l'absence de quorum et expliquait que les juges présents avaient décidé de voter la liste des candidats malgré

18 http://trybunal.gov.pl/uploads/media/Komunikat_Biura_Trybunalu_Konstytucyjnego_z_dnia_1_grudnia_2016_r..pdf

tout pour exercer leurs responsabilités constitutionnelles. Le président Duda refusa néanmoins de nommer un président du TC parmi les candidats présentés.

Le parlement vota alors trois lois entre le 30 novembre et le 15 décembre 2016 afin, à nouveau, de débloquer la situation à son avantage. Les nouvelles lois permirent au président de nommer Julia Przyłębska présidente par interim du TC (en l'absence d'un président, le mandat d'Andrzej Rzepliński ayant expiré). Cela permit à celle-ci d'autoriser les trois juges litigieux de siéger enfin, puis de faire voter une liste de candidats à présenter au président de la République en présence de seulement 6 juges (les autres ayant à leur tour refusé de participer à l'AG ou ayant été empêchés, la convocation de l'AG s'étant faite avec un préavis d'un jour). Sur les deux candidats présentés, le président Duda nomma Julia Przyłębska qui est, depuis, présidente du TC et dont le mandat de juge du TC court jusqu'en 2024.

La nouvelle présidente du Tribunal constitutionnel à son tour sous le feu des critiques

Le 12 décembre 2018, sept juges du TC (dont un qui avait été nommé par le PiS, sur un total de quinze juges du TC) publièrent sur le plus gros site Internet polonais, Onet.pl, une lettre adressée à la présidente Julia Przyłębska et rapidement reprise par les médias du pays. Dans cette lettre ils l'accusaient de choisir les juges chargés de se prononcer dans les différentes affaires de manière arbitraire et contraire à la loi de 2016 en vigueur. La réponse écrite de la présidente du TC a été elle aussi publiée dans la presse le même jour. Dans cette réponse, Julia Przyłębska rejette les accusations dont elle fait l'objet et reproche aux auteurs de cette lettre de ne pas avoir réagi en 2016, quand le président précédent du TC, Andrzej Rzepliński, attribuait les affaires en violant la loi en vigueur.

Ce genre de manipulations de la part du président du TC avait été rendu impossible par la loi votée le 22 décembre 2015 qui obligeait le TC à examiner toutes les affaires à au moins 13 juges sur 15, et ce dans l'ordre d'arrivée de ces affaires. Le parlement polonais a néanmoins réintroduit sous la pression des institutions internationales (Commission de Venise, Commission européenne...) la flexibilité à l'origine de ces accusations réciproques.

E. La fin du conflit, mais une légitimité désormais contestée

Le départ de Rzepliński et son remplacement par Przyłębska, ainsi que la régularisation des trois juges qui étaient auparavant empêchés de siéger, mit fin au conflit autour du TC. Néanmoins, depuis, une partie de l'opposition – et notamment les partis PO, PSL et *Nowoczesna* – ainsi que la Commission européenne contestent sa légitimité, d'où la prétention qu'a la Commission européenne de continuer à agir en lieu et place du Tribunal constitutionnel polonais en se prononçant sur la constitutionnalité des lois votées par le parlement polonais, et notamment des

trois grandes lois réformant l'institution judiciaire. De la même manière, la présidente sortante de la Cour suprême, la juge Małgorzata Gersdorf, alors qu'elle n'avait pas saisi le TC sur la constitutionnalité de ces lois en arguant du manque de légitimité du TC actuel¹⁹, a agi en 2018 comme si certains paragraphes de ces lois, qu'elle jugeait inconstitutionnels, n'avaient aucune validité. Pourtant, la Constitution polonaise donne au TC une compétence exclusive en matière d'évaluation de la conformité des lois à la constitution, et il est donc clair qu'en agissant ainsi la juge Gersdorf violait elle-même la constitution. C'est d'autant plus clair que la jurisprudence du TC polonais estime que toute loi doit être présumée conforme à la constitution tant qu'il n'y a pas eu de jugement contraire du TC. C'est ce qui explique le refus du gouvernement et du parlement de reconnaître certaines décisions prises par le TC en 2016, ces décisions ayant été prises sans respecter les modalités de fonctionnement du TC prévues par les nouvelles lois votées par le parlement.

La question de fond qui se pose ici, et c'est autour de cette question que se déroule la dispute juridique en Pologne, c'est de savoir si les juges peuvent prendre toute liberté avec la constitution et les règles de droit ou bien si le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif peuvent ignorer les décisions des juges prises en violation flagrante des règles. C'est le débat entre démocratie parlementaire et gouvernement des juges, qui est aussi d'actualité dans d'autres pays européens. La Commission européenne semble se prononcer dans ce conflit, comme dans celui sur les réformes de l'institution judiciaire polonaise, en faveur d'un pouvoir illimité des juges. Ce faisant, elle outrepassé les compétences qui lui sont conférées par les traités européens et fait ce qu'elle reproche justement au gouvernement et à la majorité parlementaire du PiS de faire : elle viole l'État de droit.

À ce conflit autour du Tribunal constitutionnel polonais, et du fait qu'une partie de l'opposition et la Commission européenne ont estimé que celui-ci n'avait plus la légitimité nécessaire pour remplir son rôle, est venu s'ajouter le conflit autour des réformes de l'institution judiciaire votée par la coalition Droite unie menée par le PiS conformément à ses promesses électorales.

19 Une légitimité pourtant reconnue de fait par la Cour suprême, puisque celle-ci a estimée en septembre 2017, face à une question posée par la Cour d'appel de Varsovie, qu'elle n'était pas habilitée à statuer sur la conformité au droit de la nomination de Julia Przyłębska à la présidence du Tribunal constitutionnel.

III. L'indépendance de la justice menacée ?

A. Les trois grandes réformes de l'institution judiciaire en Pologne

« Je vois à la Cour suprême, et je ne parle même pas des tribunaux régionaux, les mêmes juges qui jugeaient mes amis de Solidarité dans les années 80, quand mes amis étaient battus. L'un d'entre eux est aujourd'hui encore handicapé à cause des mauvais traitements reçus. ».

Cette phrase est un extrait de la déclaration du nouveau premier ministre Mateusz Morawiecki qui demandait aux députés de l'opposition libérale, lors des réponses aux questions précédant le vote de la confiance à la Diète le 12 décembre 2017, si cela ne les dérangeait pas de voir encore des juges communistes, coupables de condamnations politiques dans les années 80, siéger dans les plus hautes instances du pouvoir judiciaire. Certains y avaient d'ailleurs été nommés par la majorité libérale aux affaires de 2007 à 2015. D'autres y avaient été cooptés par leurs collègues juges : les juges de la Cour suprême nommés pour 6 ans par le président de la République parmi les candidats proposés par... la Cour suprême ; ceux du Conseil supérieur de la magistrature (15 membres sur 25) nommés par les corps dont ils sont originaires, c'est-à-dire la Cour suprême, les cours d'appel, les tribunaux administratifs et les tribunaux régionaux.

Pour le PiS, la réforme de la justice promise aux électeurs pendant la campagne électorale de 2015 était donc indispensable en Pologne, malgré les menaces de sanctions au titre de l'article 7 du Traité sur l'UE brandies par la Commission européenne. Celle-ci a d'ailleurs enclenché cette procédure contre la Pologne en décembre 2017 après l'adoption des lois de réforme de la Cour suprême et du Conseil national de la magistrature (KRS) par le parlement polonais mais avant leur signature par le président Duda, qui dispose d'un droit de veto. S'agissait-il de faire pression sur le président polonais ? Toujours est-il que celui-ci a signé les lois quelques heures après l'annonce de la procédure de la Commission européenne, réaffirmant ainsi la souveraineté de la Pologne et la compétence exclusive des États en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de leur institution judiciaire, conformément aux traités européens.

1. Rétablir un contrôle démocratique sur le troisième pouvoir

L'objectif déclaré des deux lois de réforme de la Cour suprême et du Conseil supérieur de la magistrature proposées par le président Andrzej Duda, amendées par les députés et adoptées par le parlement polonais en décembre 2017, après la loi réformant les tribunaux ordinaires adoptée en juillet de la même année, était d'abord de restaurer un contrôle démocratique sur l'institution judiciaire et d'épurer (cela n'avait jamais été fait) cette institution des juges qui ont un passé au service de l'exécutif communiste. La meilleure illustration de la continuité du système judiciaire en Pologne, c'est qu'il n'a jamais été possible de faire condamner dans la Pologne démocratique les anciens dirigeants communistes pour leurs crimes. Mais ce n'est pas le seul problème de cette justice non réformée, puisqu'il y a aussi les questions non réglées de corruption, d'incompétence, de juges politisés avec un penchant généralement très à gauche et de longueur très excessive des procédures judiciaires qui empoisonnent la vie des citoyens comme des entreprises.

2. La réforme des tribunaux ordinaires

La loi de réforme des tribunaux ordinaires est la seule des trois lois de réforme de la justice adoptées par le parlement polonais en juillet 2017 à ne pas avoir fait l'objet d'un veto du président Andrzej Duda. Pour les deux autres lois – celle concernant le Conseil national de la magistrature (KRS) et celle concernant la Cour suprême (SN) – le président polonais a refusé d'apposer sa signature et a proposé, en concertation avec la majorité parlementaire, ses propres projets adoptés en décembre de la même année.

En vertu de la loi de réforme des tribunaux ordinaires, les juges n'ont plus leur mot à dire dans la nomination par le ministre de la Justice du président et du vice-président du tribunal où ils exercent. Auparavant, si le ministre avait formellement le même pouvoir de nomination, les candidats à ces postes devaient auparavant obtenir un avis positif de leurs pairs.

Le ministre, qui est aussi le Procureur général en vertu d'une réforme du PiS qui a rétabli la situation antérieure à celle des gouvernements PO-PSL, disposait de six mois pour révoquer les présidents de tribunaux du pays sans qu'il soit possible au Conseil de la magistrature de bloquer

ses décisions. Passé ce délai, toute révocation et nomination par le ministre de la Justice d'un président ou vice-président de tribunal peut désormais être bloquée par le Conseil de la magistrature à une majorité des deux tiers.

Le but avoué, c'était de purger enfin les tribunaux de leurs brebis galeuses, quasiment jamais sanctionnées par leurs pairs ancrés dans leur esprit corporatiste, et aussi des juges au passé communiste. L'autre objectif, c'était de rétablir une certaine dose de contrôle démocratique sur une justice qui fonctionne souvent mal mais qui bénéficie d'une impunité quasi-totale contrairement aux pouvoirs exécutif et législatif. Si le ministre de la Justice a désormais les mains plus libres pour nommer et révoquer les présidents des tribunaux, ceux-ci ont des pouvoirs plus réduits qu'avant la réforme, puisque les affaires sont attribuées aux juges de manière aléatoire, par un système électronique. Il n'est donc en principe plus possible au président d'un tribunal ou aux chefs des départements de choisir le « bon » juge pour certaines affaires sensibles ou bien par intérêt personnel.

Des juges au service du pouvoir exécutif

Septembre 2012, tribunal de Gdańsk.

Au téléphone, depuis le secrétariat de la chancellerie du premier ministre Donald Tusk, à propos des juges devant siéger dans une affaire concernant indirectement ce dernier : « Ce sont des personnes de confiance ? ». Réponse du président du tribunal : « Vous n'avez pas à vous inquiéter, si je puis m'exprimer ainsi ».

Cette phrase illustre bien le ton de la conversation de 22 minutes enregistrée entre une personne qui se faisait passer pour le secrétaire personnel du chef de la chancellerie du premier ministre et le président du tribunal de Gdansk, le juge Ryszard Milewski, à propos de l'audience à venir dans l'affaire « Amber Gold », du nom de cette institution financière dirigée, en violation de la loi, par un homme déjà condamné plusieurs fois pour malversations financières. Cet homme, Marcin Plichta, entretenait de bonnes relations avec les milieux de la Plateforme civique (PO) à Gdańsk dont Donald Tusk était issu. Il avait aussi créé une compagnie aérienne, OLT Express, financée à l'aide de cette institution parabancaire qui s'est avérée être en fait une pyramide financière. Et il avait embauché le fils du premier ministre dans sa compagnie aérienne. S'il n'a pas été établi de liens de corruption impliquant directement Donald Tusk, celui-ci est soupçonné d'avoir contribué, volontairement ou par négligence, au temps mis par les autorités polonaises pour fermer Amber Gold et engager des poursuites contre son propriétaire.

Grâce à ce qui était en fait une provocation journalistique, les Polonais se sont rendu compte que le président du tribunal de Gdańsk acceptait de rassurer le premier ministre sur le choix du juge délégué à cette affaire, et même d'accélérer ou retarder la procédure à la demande de l'exécutif et de rencontrer le premier ministre en personne pour discuter de l'affaire. C'était en 2012, et donc bien avant la réforme du PiS que certains accusent d'avoir mis fin à l'indépendance de la justice en Pologne.

3. Les grands points de la réforme de la Cour suprême et du Conseil national de la magistrature

Ce qui a changé après l'adoption définitive en décembre 2017 des deux lois réformant la Cour suprême et le Conseil national de la magistrature (KRS), c'est d'abord la nomination des 15 juges du KRS : ils sont désormais choisis pour quatre ans par le parlement par un vote aux 3/5 (au premier tour) ou à la majorité simple (au deuxième tour), sachant qu'aucun groupe parlementaire ne peut proposer plus de 9 candidats (afin de garantir la présence de 6 juges choisis par l'opposition). Pour l'opposition libérale, soutenue par la Commission européenne, il s'agit d'une disposition inconstitutionnelle, même si la constitution polonaise ne précise pas le mode de nomination des 15 juges membres du Conseil supérieur de la magistrature. Un autre point litigieux de cette réforme, c'est que la nouvelle loi avait prévu de procéder immédiatement au remplacement des 15 juges membres du KRS, ce qui a conduit l'opposition libérale à boycotter la procédure de nomination de ces 15 juges au parlement. La nouvelle loi prévoit en effet une réorganisation du KRS en vertu de laquelle les mandats de ses membres arriveront désormais à terme au même moment.

Ce que dit la constitution polonaise :

Art. 187. 1. Le Conseil national de la magistrature est composé des membres suivants :

- 1) le premier président de la Cour suprême, le ministre de la Justice, le président du Tribunal supérieur administratif et une personne désignée par le président de la République,
- 2) quinze membres choisis parmi les juges de la Cour suprême, des tribunaux ordinaires, des tribunaux administratifs et des tribunaux militaires,
- 3) quatre membres choisis par la Diète parmi les députés et deux membres choisis par le Sénat parmi les sénateurs.

2. Le Conseil national de la magistrature choisit parmi ses membres un président et deux vice-présidents.

3. Le mandat des membres du Conseil national de la magistrature dure quatre ans.

4. L'organisation, le domaine d'action et le mode de fonctionnement du Conseil national de la magistrature ainsi que le mode de nomination de ses membres sont définis par une loi.

En ce qui concerne la réforme de la Cour suprême, ce qui a fait grincer des dents une Commission européenne qui se prend apparemment pour le Tribunal constitutionnel polonais, c'est la réduction de l'âge de la retraite à 65 ans pour tous les juges de la Cour suprême, afin d'aligner leur régime sur le régime général. Ceci voulait dire que la présidente de la Cour suprême devait quitter ses fonctions avant la fin de son mandat (elle a eu 65 ans en novembre), ce que l'opposition

qualifiait de contraire à la constitution polonaise puisque celle-ci stipule que le président de la Cour suprême est nommé pour 6 ans par le président de la République et que la présidente en exercice était en place depuis 2014 seulement.

Ce que dit la constitution polonaise :

Art. 180. 1. Les juges sont inamovibles.

Art. 180. 4. La loi définit la limite d'âge pour le passage en état d'inactivité des juges.

Art. 180. 5. En cas de changement de l'organisation des tribunaux ou de modification des limites géographiques des juridictions, il est permis de transférer un juge vers un autre tribunal ou de le faire passer en état d'inactivité en lui laissant sa pleine rémunération.

Art. 183. 1. Le premier président de la Cour suprême est nommé pour un mandat de six ans par le président de la République parmi les candidats présentés par l'Assemblée générale des juges de la Cour suprême.

La réforme contient d'autres points, comme la création d'une chambre disciplinaire près la Cour suprême, pour statuer sur les infractions et délits commis par les juges, et l'instauration d'une possibilité de recours ultime des citoyens contre les décisions de justice devant la Cour suprême par l'intermédiaire de différentes institutions. Cependant, c'est le mode de nomination des juges et l'âge de la retraite (c'est-à-dire de passage à « l'état d'inactivité ») qui constituent la principale raison des menaces de sanctions de la part de la Commission européenne.

B. Les résistances aux réformes de l'institution judiciaire

1. La révolte d'une partie des juges de la Cour suprême

Sur 120 juges de la Cour suprême prévus pour après la réforme (contre 74 en service actif avant la réforme), 27 juges avaient 65 ans ou plus et devaient, pour continuer à siéger, s'adresser au président de la République. Celui-ci était tenu, avant de rendre sa décision, de demander un avis du Conseil national de la magistrature (KRS). En théorie, le PiS avait ainsi la possibilité, en tenant compte du changement de l'âge de la retraite et de la réorganisation de la Cour suprême, de superviser la nomination de plus de la moitié des 120 juges de la Cour suprême réformée. Pour être plus précis, c'est le président Duda, originaire du PiS, qui nomme les nouveaux membres de la Cour suprême proposés par le KRS réformé dont une majorité de membres ont été choisis par le

PiS. En juin 2018, avant même le départ à la retraite d'une partie des juges ayant atteint l'âge de 65 ans (certains n'avaient pas demandé à rester, et parmi ceux qui avaient souhaité rester en service actif une partie avait reçu un avis négatif du KRS, notamment en raison de leur passé de juges au service de la dictature communiste), le président Andrzej Duda avait déjà annoncé 44 postes vacants. Or pour nommer cinq candidats à la présidence de la Cour suprême à proposer au président de la République, il fallait un quorum de 110 juges sur 120. Face à l'obstruction annoncée pour la nomination des nouveaux juges de la Cour suprême (deux organisations de juges, Themis et Iustitia, avaient appelé leurs membres à bloquer le processus), ce quorum risquait d'être inatteignable pour encore longtemps. Pour contrer cette révolte dans le rang des juges, la majorité parlementaire fit voter, par une procédure législative accélérée, un amendement à sa propre loi réformant la Cour suprême afin de ramener le quorum à 80 juges sur 120.

La présidente sortante de la Cour suprême, la juge Małgorzata Gersdorf, aurait pu demander à continuer de siéger, les déclarations du président Duda laissant penser qu'il y était favorable, et même saisir la Cour constitutionnelle sur la question de l'abaissement de l'âge de la retraite applicable aux juges déjà en fonction. Au lieu de cela, elle a refusé d'obéir à la loi en se disant soumise uniquement à la constitution, ou en tout cas à sa propre interprétation de la constitution, qui lui garantit un mandat de 6 ans, mais sans préciser que ce mandat ne peut pas être interrompu par l'âge de la retraite applicable aux juges. Or cet âge est, aux termes de la constitution, défini par le Parlement au moyen d'une loi (voir encadré ci-dessus).

2. Le mécanisme des questions préjudicielles détourné

Sept juges de la Chambre du Travail et des Assurances sociales (sur 72 juges actifs de la Cour suprême à ce moment-là) ont adressé le 2 août 2018 cinq questions préjudicielles²⁰ à la Cour de Justice de l'Union européenne. Ces sept juges, dont deux avaient atteint l'âge de 65 ans, ont estimé qu'il fallait que la CJUE se prononce sur la validité de l'abaissement de l'âge de la retraite des juges de 70 à 65 ans à la lumière du droit européen, et notamment à la lumière de l'article 47 (« Droit à

²⁰ Définition de la question préjudicielle sur Wikipédia : « La question préjudicielle assure l'application unitaire et correcte du droit de l'Union (article 267 TFUE). Les juridictions nationales peuvent, avec la question préjudicielle, poser des questions sur l'interprétation du droit de l'Union ou la validité de la jurisprudence de la Cour. Le juge doit renvoyer une disposition pour interprétation lorsqu'elle est obscure et pose un important problème d'interprétation. »

un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial ») de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. C'est l'article sur lequel porte chacune des cinq questions posées à la CJUE par ces sept juges. L'affaire censée motiver ces cinq questions concernait l'obligation de payer les cotisations de sécurité sociale lorsqu'un Polonais a une entreprise en Tchéquie ou en Slovaquie.

Par la suite, d'autres juges de tribunaux de niveau inférieur se sont mis à faire de même. La méthode consistait à utiliser une affaire en cours d'examen pour demander à la CJUE si les nouvelles lois polonaises réformant la justice, votées par la majorité PiS au parlement, garantissent le respect du droit européen. Le problème, c'est que, comme dans le cas des questions envoyées le deux août par la Cour suprême, la question posée à la CJUE n'avait généralement pas grand-chose à voir avec l'affaire concernée.

En ce qui concerne les questions envoyées par la Cour suprême le 2 août, les juges à l'origine de cette question préjudicielle ont en outre eu la prétention de suspendre certains paragraphes des lois adoptées par le parlement, alors que la Constitution polonaise ne leur reconnaît absolument pas un tel pouvoir. Mais ces juges se sont appuyés sur la jurisprudence de la CJUE selon laquelle une question préjudicielle devrait pouvoir avoir un effet suspensif sur les lois nationales pour que la réponse apportée par les juges de Luxembourg à ces demandes aient un sens.

Précisons ici que, en Pologne, la Cour suprême n'est pas le Tribunal constitutionnel, seul habilité à invalider des lois votées par le parlement. C'est une cour de cassation en matière civile et pénale et pour le droit du travail, et elle peut uniquement préciser la juste interprétation des lois à l'intention des tribunaux de niveau inférieur, dont elle assure la supervision. Par l'intermédiaire des médias, la présidente en exercice du Tribunal constitutionnel, Julia Przyłębska, a elle-même clairement dit que ces sept juges de la Cour suprême avaient agi en violation de la constitution et du code de procédure civile, et elle a rappelé que la constitution et les lois de la République de Pologne ne donnent pas à la Cour suprême de compétence pour suspendre l'application de dispositions de la loi. Mais pour que le Tribunal constitutionnel se prononce sur cette question, encore faudrait-il qu'il en soit saisi, par exemple par la présidente de la Cour suprême.

Il semble en fait qu'il s'agisse ici d'une opération volontaire et coordonnée d'une minorité de juges qui cherchaient ainsi à bloquer les trois grandes réformes de l'institution judiciaire votées par le

parlement polonais : la réforme de la Cour suprême, la réforme du Conseil national de la magistrature (KRS) et la réforme des tribunaux ordinaires. En effet, au mois de juin 2018 le site d'information wPolityce.pl dénonçait l'organisation par le conseil des avocats de Varsovie (ORA), l'association de juges Iustitia (très engagée politiquement contre le PiS) et la Fondation Helsinki des Droits de l'homme de formations pour expliquer aux juges comment ils pouvaient justement, par l'envoi massif de questions préjudicielles à la Cour de Justice de l'Union européenne, conduire au blocage des nouvelles lois votées par le parlement !²¹

La même organisation de juges Iustitia avait appelé, sans succès, au boycott de la procédure de recrutement de 44 juges de la Cour suprême annoncée au Journal officiel par le président de la République Andrzej Duda, toujours dans le cadre de la réforme de cette institution.

3. La saisine de la Cour de Justice de l'UE par la Commission européenne

Parallèlement à cet envoi de questions préjudicielles visant à pousser la CJUE à se prononcer sur les réformes de l'institution judiciaire en Pologne – alors que ce domaine relève en théorie de la compétence exclusive des États-membres –, la Commission européenne a elle-même saisi la cour européenne en septembre 2018 sur la question de l'abaissement de l'âge de la retraite des juges de la Cour suprême. Cette procédure devant la CJUE est donc venue s'ajouter à celle menée devant le Conseil sous le régime de l'article 7. Il semblerait que la Commission, à défaut de pouvoir réunir une majorité suffisante au Conseil pour poursuivre la procédure de sanction, ou bien parce qu'elle sait qu'il n'y aura pas l'unanimité nécessaire au Conseil pour appliquer ces sanctions quand bien même il serait possible de poursuivre la procédure, ait décidé de passer par les juges de Luxembourg. C'est ce qu'elle l'avait fait en 2012 pour l'âge de la retraite des juges hongrois, en obtenant gain de cause, la différence étant toutefois que la réforme polonaise ne fait qu'aligner l'âge de la retraite des juges sur le régime général et que, en vertu de son Protocole n° 30, la Charte des droits fondamentaux, invoquée pour justifier l'ingérence de la CJUE dans le fonctionnement des systèmes judiciaires nationaux, « *n'étend pas la faculté de la Cour de justice de l'Union européenne, ou de toute juridiction de la Pologne ou du Royaume-Uni, d'estimer que les*

21 [Article du 11 juin 2018](#) publié sous le titre « Kasta sparalizuje sądy na podstawie Karty Praw Podstawowych? Osobliwe szkolenie dla adwokatów i sędziów. Szykuje się powtórka z Irlandii », consulté le 16 novembre 2018

lois, règlements ou dispositions, pratiques ou actions administratives de la Pologne ou du Royaume-Uni sont incompatibles avec les droits, les libertés et les principes fondamentaux qu'elle réaffirme. »

Il n'empêche que le vendredi 19 octobre 2018, à deux jours des élections régionales et municipales en Pologne, la juge espagnole Rosario Silva de Lapuerta, vice-présidente de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), ordonnait au gouvernement polonais à titre conservatoire, en attendant un jugement sur le fond, de « *prendre toutes les mesures nécessaires, afin que les juges de la Cour suprême (...) puissent remplir leurs fonctions au même poste, bénéficiant du même statut (...) que celui dont ils bénéficiaient avant l'entrée en vigueur de la loi* ». Dès le lundi suivant, certains juges mis à la retraite avec la réforme de la Cour suprême, se présentaient au travail à l'appel de la présidente à la retraite (« en état d'inactivité », selon la traduction littérale du terme polonais *w stanie spoczynku*) Małgorzata Gersdorf, agissant ainsi en violation des lois polonaises en vigueur et créant une situation juridique compliquée. En vertu des lois en vigueur en Pologne, ces juges n'étaient en effet pas en exercice, et les jugements rendus avec leur participation pouvaient donc être contestés. L'ordonnance provisoire du 19 octobre fut ensuite confirmée par la CJUE le 17 décembre 2018, toujours dans l'attente d'un jugement sur le fond de l'affaire. Le même jour, le président Andrzej Duda signait un amendement à la loi annulant la réduction à 65 ans de l'âge de la retraite des juges de la Cour suprême et du Tribunal supérieur administratif, régularisant ainsi la situation de ces juges, ce qui n'a toutefois pas empêché le président de la République de critiquer violemment l'attitude de ces juges qui étaient revenus siéger sans attendre l'entrée en vigueur de cet amendement.

4. Le recul de Varsovie devant l'ordonnance provisoire de la CJUE

Face à la menace de sanction financière sous forme d'astreinte journalière faute de se mettre en conformité avec l'ordonnance suspensive de la vice-présidente de la CJUE, le parlement polonais a adopté dans la deuxième moitié du mois de novembre 2018 un nouvel amendement législatif rétablissant l'âge de la retraite des juges à 70 ans pour les juges dont le mandat était en cours au

moment de l'adoption de la réforme. Le président Andrzej Duda a ratifié cet amendement le 17 décembre 2018.

Avec ce recul face à une décision provisoire prise par la CJUE sans se prononcer sur le fond de l'affaire, et ce dans un domaine qui ne relève pas des compétences de l'UE – en vertu des Traités, mais aussi du protocole n° 30 joint à la Charte des droits fondamentaux²² –, la question des limites de la démocratie parlementaire et de la souveraineté nationale, mais aussi du respect de l'État de droit par les juges et au niveau européen est posée. Un tel précédent pourrait avoir de graves conséquences à l'avenir pour tous les pays membres de l'Union européenne.

D'un autre côté, il faut sans toute voir là un recul tactique du parti Droit et Justice sur le modèle de ce qu'avait fait le Fidesz en 2012 en Hongrie, quand il avait lui aussi cédé face à la CJUE sur la question de l'abaissement de l'âge de la retraite des juges sans revenir sur d'autres points importants de ses réformes. L'approche d'échéances électorales importantes (européennes de mai 2019 et législatives de l'automne 2019) n'y est sans doute pas pour rien alors qu'une des stratégies de l'opposition libérale consiste à chercher à convaincre les Polonais que le PiS et ses alliés visent en fait à plus long terme une sortie de la Pologne de l'UE (« Polesxit »). Ceci alors que les Polonais sont très majoritairement attachés à la présence de leur pays dans l'UE et que le PiS s'est toujours déclaré en faveur de l'appartenance à l'UE.

Le premier vice-président de la Commission européenne maintient la pression

Le Néerlandais Frans Timmermans, Premier vice-président de la Commission européenne chargé de l'Amélioration de la législation, des Relations inter-institutionnelles, de l'État de droit et de la Charte des droits fondamentaux, ayant été consacré début décembre candidat du groupe socialiste au Parlement européen pour la succession du Luxembourgeois Jean-Claude Juncker, une surenchère de sa part est à craindre en 2019 face à la Pologne. C'est là tout le problème du mécanisme du *Spitzenkandidat* introduite en 2014, pour le choix de Jean-Claude Juncker, et en vertu duquel le Conseil européen choisit un président de la Commission parmi les candidats présentés par le Parlement européen. Au lieu d'avoir des commissaires exerçant leurs fonctions en hauts fonctionnaires s'efforçant de rester neutres et impartiaux, cette procédure incite au contraire les candidats à la présidence de la Commission à s'engager politiquement de manière à plaire au groupe parlementaire qui en fera son propre candidat. Depuis l'arrivée du PiS au pouvoir, c'est justement Frans Timmermans qui mène le combat de la Commission européenne contre les réformes du PiS. Après le recul de la majorité parlementaire à Varsovie et du gouvernement de Mateusz Morawiecki sur la question de l'âge de la retraite des juges de la Cour suprême et du Tribunal supérieur administratif, présenté par la partie polonaise comme une main tendue à

22 Voir encadré à la page 22

Bruxelles pour mettre fin au conflit, Timmermans a non seulement affirmé que la Commission n'entendait pas retirer sa plainte de la Cour de Justice de l'UE mais qu'elle entendait aussi forcer Varsovie à revenir sur les autres points litigieux de ses réformes. Le 19 décembre 2018, soit deux jours après la ratification par le président Duda de l'amendement du parlement polonais rétablissant la retraite à 70 pour les juges en cours de mandat, Frans Timmermans obtenait le soutien de l'ensemble de la Commission européenne pour poursuivre la procédure de sanction contre la Pologne sous le régime de l'article 7 du Traité sur l'Union européenne.

IV. L'État profond post-communiste en Pologne, mythe ou réalité ?

On l'a vu, les motivations derrière les réformes de la justice invoquées par les dirigeants du parti Droit et Justice, dont son leader Jarosław Kaczyński et le premier ministre Mateusz Morawiecki, étaient étroitement liées à l'idée que la transition de la dictature communiste à la démocratie parlementaire n'avait pas été complète et que la Pologne ne pouvait pas être pleinement démocratique et souveraine tant qu'elle ne mènerait pas cette transition jusqu'au bout. Cette idée est, depuis la chute du communisme, au centre de l'action politique de Jarosław Kaczyński, qu'il menait jusqu'à la catastrophe de Smolensk en avril 2010 avec son frère jumeau Lech. Dans cette optique, le maintien en place des juges communistes s'inscrit dans le cadre plus large de la III^e République polonaise, née de l'accord passé entre le Parti ouvrier unifié polonais (PZPR), c'est-à-dire le parti communiste, et l'aile « modérée » du syndicat Solidarité (*Solidarność*). Cet accord, dit « de la table ronde », aurait favorisé la création d'un « État profond » post-communiste. Cette question constitue en Pologne, depuis la transition démocratique, une des grandes lignes de fracture politique. Après la déchéance au début des années 2000, suite à de multiples affaires de corruption au plus haut niveau, du parti social-démocrate SLD issu de l'ancien PZPR, cette ligne de fracture oppose, d'un côté, ceux qui estiment qu'il faut réformer l'État pour compléter la transition démocratique partielle de 1989-90, et ceux qui estiment que l'accord de la table ronde a permis une réconciliation de la société polonaise, et que le système démocratique polonais fonctionne déjà correctement. Désormais, depuis les élections de 2005 qui ont vu la victoire du PiS social-conservateur devant la PO libérale-conservatrice – deux partis issus de *Solidarność* –, c'est dans la rivalité entre ces deux partis que s'articule cette ligne de fracture. Le PiS dénonce l'accord de la table ronde tandis que la PO le défend. En même temps que le tournant libertaire et européiste (au sens d'une adhésion enthousiaste à toujours plus d'intégration de l'UE pouvant aller jusqu'au fédéralisme) infligé à la PO par Donald Tusk, il y a aussi eu, dans une certaine mesure, une cooptation des post-communistes par ce parti issu de l'aile gauche (« modérée ») de *Solidarność*. Cette évolution a ajouté à la fracture politique une fracture idéologique entre une PO libérale-libertaire européiste et un PiS social-conservateur à sensibilité catholique et souverainiste (au sens d'une adhésion à une vision plus gaulliste de l'Union européenne).

A. Origine historique de l'État profond post-communiste

1. Lech Wałęsa ou agent Bolek ?

Le leader charismatique de *Solidarność*, Prix Nobel de la paix de 1983 a-t-il été utilisé dans les années 1980 par le pouvoir communiste afin de préparer la transition en négociant avec des représentants choisis du célèbre Syndicat ? Cette question n'est pas nouvelle, et elle date en fait des années 80 quand elle était formulée par des leaders historiques de *Solidarność* écartés par Wałęsa (Walesa) : Andrzej Gwiazda, Anna Walentynowicz, Krzysztof Wyszowski... Lech Wałęsa s'est toujours efforcé d'éloigner ces figures historiques et de déprécier leur rôle pourtant essentiel dans ce grand mouvement qui bénéficiait d'un énorme soutien populaire (on a parlé de 10 millions d'adhérents sur une population totale d'à peine 40 millions !) et qui a beaucoup contribué à renverser les régimes socialistes d'Europe de l'Est. À l'époque déjà, ces leaders étaient persuadés que Wałęsa avait un passé d'agent et était victime à ce titre d'un chantage de la part des communistes qui menaçaient de dévoiler ce fait et l'obligeaient ainsi à mener un double jeu.

Beaucoup de Polonais en vinrent à la même conclusion en 1992, quand Lech Wałęsa, devenu président de la République de Pologne, fit tomber en pleine nuit, dans l'urgence, le gouvernement de Jan Olszewski pour l'empêcher de publier les listes des anciens collaborateurs et agents de la police politique (Service de sécurité, SB). Pour renverser le gouvernement Olszewski, le président Lech Wałęsa avait bénéficié du soutien de plusieurs cadres de partis représentés à la Diète, la chambre basse du parlement polonais, parmi lesquels Donald Tusk, l'actuel président du Conseil européen. Les parlementaires ayant eu connaissance de ces listes, un député, Kazimierz Świtoń, ancien leader de l'union syndicale anti-communiste en Haute-Silésie, dénonça alors la présence de Wałęsa sur les listes des anciens collaborateurs de la police politique à la tribune de la Diète pour que tout le monde connaisse les raisons du comportement du président polonais.

Une autre raison avancée pour expliquer le comportement de Lech Wałęsa en 1992, c'était l'opposition frontale du gouvernement Olszewski au traité signé en mai 1992 par Lech Wałęsa et Boris Eltsine à Moscou, appelé Traité de coopération amicale et de bon voisinage entre la Pologne et la Russie. Ce traité prévoyait notamment l'installation de sociétés russes sur le site des bases

militaires que l'armée russe devait abandonner en 1993. Une telle condition aurait sanctionné par traité international une présence économique russe remplaçant sa présence militaire, mais aussi, par le biais de ces sociétés, une présence des services spéciaux russes héritiers des services soviétiques KGB et GRU auxquels le SB et le renseignement militaire (WSW) polonais avaient été soumis sous le communisme.

Une autre source de soupçons des Polonais vis-à-vis de l'ancien leader de *Solidarność*, c'étaient les personnes dont il s'entoura alors qu'il était président, et notamment le fait qu'un homme soupçonné d'avoir été un agent du SB soit devenu son plus proche conseiller. L'ancien leader de *Solidarność*, héros de la lutte contre le communisme, a cependant toujours nié un quelconque passé d'agent ou de collaborateur des communistes. Pourquoi le président polonais a-t-il accepté de signer un tel traité ? Faisait-il l'objet d'un chantage de la part des Russes sur la base de son passé de délateur à la solde du SB ? Il se dit en Pologne qu'au moment de la transmission du pouvoir à l'opposition, les communistes ont non seulement détruit une partie des archives de la police politique et des services de renseignement, mais qu'ils les ont d'abord transmises sous forme de microfilms à leurs homologues soviétiques. Piotr Woyciechowski, chargé de fouiller les archives du ministère de l'Intérieur en 1992 afin de préparer la liste des parlementaires, hauts fonctionnaires et personnes occupant des postes clés et ayant collaboré avec les services communistes, affirme avoir reçu du chef du contre-renseignement polonais une note d'avril 1992 informant du fait que les services russes disposaient des documents originaux du SB concernant la collaboration de Lech Wałęsa avec la police politique. Il affirme aussi que de nombreuses feuilles avaient été arrachés dans les dossiers des archives²³.

Un dossier pouvant concerner Lech Wałęsa existait encore dans les archives du ministère, pour un collaborateur secret portant le pseudonyme « Bolek ». Ce dossier avait été étudié par une commission parlementaire en 1992 avant que le président Wałęsa ne l'emprunte et ne le rende avec des pages manquantes, sans être jamais inquiété.

23 Entretien de l'historien Piotr Zychowicz avec Piotr Woyciechowski dans le mensuel *Do Rzeczy Historia* n° 2(36)/2016 de février 2016

On peut toutefois douter que ces documents pouvant compromettre des gens importants ou pouvant devenir importants dans la III^e République polonaise aient été tout simplement détruits sans que des copies ne soient mises à l'abri à toutes fins utiles.

C'est devenu évident en ce qui concerne Lech Wałęsa quand, au début de l'année 2016, la veuve du général Kiszczak, ancien ministre de l'intérieur du général Jaruzelski, voulut vendre à l'Institut de la mémoire nationale (IPN) le dossier du SB sur Lech Wałęsa que son mari décédé en novembre 2015 avait conservé à leur domicile. Ces documents authentifiés et publiés par l'IPN, parmi lesquels des reçus signés de la main de Wałęsa, apportent les preuves de la collaboration passée avec les communistes de Lech Wałęsa, alias T.W. Bolek. », c'est-à-dire « tajny współpracownik Bolek » (collaborateur secret Bolek).

La question qui se pose donc aujourd'hui n'est pas tant la collaboration rémunérée de Lech Wałęsa à l'époque des grèves et des répressions sanglantes de 1970-71 aux chantiers navals de Gdansk que les conséquences que cette collaboration ont eues par la suite, et notamment lors des grandes grèves de 1980, puis lors des négociations « de la table ronde » en 1989 entre opposition et régime pour le partage du pouvoir qui a finalement débouché sur la transition démocratique, et enfin pendant la présidence de Lech Wałęsa de 1990 à 1995.

Soucieux de son image de celui qui aurait, presque à lui seul, renversé le communisme, le prix Nobel de la Paix Lech Wałęsa, alias « T.W. Bolek », n'a jamais voulu reconnaître ses faiblesses passées. Dans les années 1970, il prétendait à sa femme avoir gagné au loto les sommes qu'il ramenait au domicile en plus de son salaire. Et dans les années 1990-2000, il poursuivait en justice tous ceux qui l'accusaient d'avoir été l'agent Bolek. Et il était impitoyable, comme par exemple avec Krzysztof Wyszowski auquel il réclamait de gros dommages-intérêts y compris quand celui-ci souffrait d'un cancer et vivait bien plus modestement que le carriériste Wałęsa. Wałęsa-Bolek n'a finalement lâché sa prise que quand Wyszowski a obtenu que vienne déposer comme témoin un des anciens agents du SB responsable de recueillir les délations du futur leader de *Solidarność*. Car en 2010, un tribunal avait imposé à Wyszowski de publier des excuses pour avoir affirmé que Wałęsa était bien l'agent Bolek. Et comme Wyszowski refusait de s'exécuter, c'est Wałęsa lui-même qui a fait publier les excuses de Wyszowski à la télévision avant de se retourner contre son ancien collègue de *Solidarność* pour obtenir le remboursement du spot télévisé. C'est seulement

en 2013, après 8 ans de procédures judiciaires contre Wyszowski, que Wałęsa-Bolek a abandonné.

Maintenant que l'on sait que le général Kiszczak conservait des dossiers extrêmement compromettants pour Wałęsa, on s'explique mieux pourquoi le président Wałęsa a pris des décisions qui ont permis aux anciens apparatchiks de bien vivre dans la Pologne devenue démocratique, et surtout pourquoi ils n'ont jamais été condamnés pour les crimes commis sous l'ancien régime. Car ces dossiers détenus par les anciens dirigeants ne concernent certainement pas que Lech Wałęsa. Cette découverte vient par ailleurs confirmer la thèse avancée pendant des années par la droite conservatrice aujourd'hui au pouvoir, selon laquelle l'absence de vraie « lustration », c'est-à-dire de divulgation des dossiers détenus par l'ancienne police politique et d'épuration des rouages du pouvoir de l'ancien élément communiste, a miné la démocratie mise en place au terme des négociations de 1989 entre le régime communiste, lâché par l'URSS de Gorbatchev et au bord de la faillite, et les leaders de Solidarité que ce régime s'était choisis pour interlocuteurs.

2. Le passage du SB et de l'appareil répressif à la démocratie et à l'économie de marché

a) Reconversion massive des membres du SB et de l'appareil de sécurité communiste

La présidence de Lech Wałęsa aurait, selon ses détracteurs, favorisé le passage des agents de la police politique à la démocratie et à l'économie de marché. Ceci dit, la transition était déjà en préparation, et pas uniquement pour les membres du SB, avant le fameux accord de la table ronde. Sur le plan économique, comme le montra plus tard le scandale du Fonds de service de la dette étrangère (FOZZ) utilisé pour financer la création et le rachat d'entreprises par la nomenklatura communiste, ce dont il sera question plus loin dans le présent rapport²⁴, mais aussi sur le plan politique, avec la destruction ou le déménagement des archives de la police politique ainsi que le transfert des agents du SB vers les forces de police, les postes de pouvoir et le monde des affaires. Ainsi que l'a décrit, parmi d'autres, le journaliste et publiciste polonais Jerzy Jachowicz, l'un des

24 Voir « La mère de toutes les affaires de la III^e République polonaise : l'affaire FOZZ » p. 52

précurseurs du journalisme d'investigation en Pologne, ancien membre actif de *Solidarność* et journaliste du quotidien *Gazeta Wyborcza* de 1989 à 2005, « les anciens agents du SB ont infiltré dans la Pologne libre les sphères les plus importantes de la vie sociale : les partis politiques, les entreprises stratégiques, les banques, les services de sécurité de l'État, les universités, le parquet, l'institution judiciaire, la diplomatie, les médias et les structures du pouvoir »²⁵.

L'historien Sławomir Cenckiewicz, membre du collège dirigeant de l'Institut de la mémoire nationale (IPN), affirmait encore en 2018, lors d'une conférence de l'IPN sur les racines communistes des services spéciaux de la III^e République polonaise, que « ce processus n'aurait pas été possible sans le parasol politique non seulement de Czesław Kiszczak [le ministre de l'Intérieur de 1981 au 6 juillet 1990, et donc encore pendant les onze premiers mois du gouvernement de Tadeusz Mazowiecki, premier gouvernement issu de *Solidarność* après les élections semi-libres de 1989, NDA], mais aussi de ces pseudo-élites de *Solidarność* »²⁶.

Le « Service de sécurité » (*Służba Bezpieczeństwa*, SB) comptait en 1989 environ 24 000 fonctionnaires et 100 000 agents collaborateurs externes. Avant la dissolution du SB en 1990, le général Kiszczak, encore ministre de l'Intérieur, transféra 5 000 agents à la milice qui devait devenir bientôt la police. Ceci évita à ces fonctionnaires d'avoir à passer devant les commissions de vérification mises en place au moment de la transition démocratique pour purger les services de l'État de ses agents ayant été les plus engagés dans le combat contre l'opposition démocratique. Environ 5 000 autres agents démissionnèrent pour éviter d'avoir à passer devant ces commissions. Pour les 14 000 autres, il semble que les critères de la purge furent assez doux, probablement en raison de la présence dans ces commissions d'anciens opposants qui étaient en réalité d'anciens confidents (collaborateurs secrets) et qu'il était donc possible de faire chanter. Par conséquent, 10 000 fonctionnaires du SB qui n'avaient pas été transférés à la milice par la manœuvre de Kiszczak purent s'engager dans la nouvelle police ou dans la nouvelle agence de contre- renseignement (UOP). Nombre de ceux qui quittèrent les services de l'État créèrent des agences privées de gardiennage, de protection ou de détectives, mettant à profit leurs connexions personnelles au sein de la police et de l'UOP et introduisant dans ces secteurs, qu'ils dominèrent

25 *III RP w szponach SB* (La III^e République dans les griffes du SB), <https://wiadomosci.wp.pl/iii-rp-w-szponach-sb-6082142869681281a> (consulté le 21.11.2018)

26 Source : <https://dzieje.pl/aktualnosci/dyskusja-w-ipn-sluzby-specjalne-iii-rp-maja-swoje-korzenie-w-prl-u> (consulté le 21.11.2018)

complètement, les méthodes brutales et illégales apprises sous le régime communiste. Ceci contribua grandement, comme dans les autres pays post-communistes de la région, au développement de mafias fortement infiltrées dans l'appareil de sécurité (et pas seulement) de l'État. Il était de notoriété publique jusque dans les années 2000, et l'auteur de ces lignes a personnellement eu vent de différents cas concrets de ce type, que tout nouveau commerce en Pologne recevait la visite d'une agence de gardiennage dont les services ne pouvaient pas être refusés, car il s'agissait en réalité d'une forme de racket. Dans la Pologne des années 90, déclarer un vol de voiture à la police conduisait aussi assez fréquemment à recevoir un appel des voleurs en relation avec des officiers de police, pour s'entendre proposer de racheter le fruit du vol à un prix préférentiel.

Outre l'ancienne police politique, le renseignement militaire, rebaptisé de service militaire intérieur (WSW) en service de renseignement militaire (WSI) fut souvent accusé de mener des activités illégales et semi-mafieuses de grande envergure – y compris du trafic d'armes dans les Balkans au moment de la guerre de Yougoslavie – dans la Pologne post-communiste, jusqu'à sa dissolution en 2006 sous le premier gouvernement du PiS.

Dans la Pologne post-communiste, les haut gradés du SB purent poursuivre leurs carrières dans le nouveau service de contre-espionnage (UOP), auprès d'hommes politiques de la gauche post-communiste (SLD), ou bien en tant qu'élus du SLD, dirigeants de banque, hommes d'affaires, etc. Le président Aleksander Kwaśniewski (1995-2005), du SLD, ancien membre du parti communiste (PZPR), collaborateur secret du SB et ministre des gouvernements communistes des années 1980, s'entoura de gens issus de l'ancienne police politique et du ministère de l'Intérieur de l'époque du général Kiszczak. Kwaśniewski nomma en outre un ancien collaborateur du SB à la tête de son conseil de la sécurité nationale (BBN) et un ancien officier du renseignement militaire communiste pour diriger le renseignement militaire (WSI) de la Pologne démocratique.

b) Pénétration des médias de la Pologne post-communiste

La pénétration des médias de la III^e République par les gens des services de la République populaire a aussi pu favoriser le retour des post-communistes au pouvoir en 1993, par le biais d'élections libres.

C'est ainsi que les deux grands groupes de télévision privés qui se sont développés dans la Pologne des années 1990, Polsat et ITI (propriétaire des chaînes de télévision TVN), et qui subsistent jusqu'à aujourd'hui ont été dès le départ au moins en partie entre les mains des communistes. Mariusz Walter, fondateur de la télévision TVN, était mentionné comme agent du renseignement militaire WSI dans le rapport publié par le gouvernement de coalition du PiS de 2005-2007 (à l'occasion de la dissolution de ce service), ce que l'intéressé a néanmoins toujours nié. Il est en revanche établi qu'il était un journaliste haut placé sous la dictature communiste et qu'il avait été recommandé au ministre de l'Intérieur Czesław Kiszczak en 1983 par le porte-parole du gouvernement communiste Jerzy Urban (devenu propriétaire de l'hebdomadaire anticlérical *Nie* après la transition démocratique) pour s'occuper d'un nouveau service de propagande anti-*Solidarność*. Les télévisions du groupe TVN, et notamment la chaîne d'information en continu TVN24, sont les plus violemment anti-PiS de tout le paysage audiovisuel polonais, et c'était aussi le cas quand le PiS était dans l'opposition. Précisons toutefois que le groupe télévisuel TVN, après avoir changé plusieurs fois de propriétaire, appartient depuis le début de l'année 2018 au groupe américain Discovery Communications. Malgré les changements de propriétaire, le profil idéologique des chaînes TVN est resté constant.

Zygmunt Solorz, fondateur et propriétaire du groupe de télévision *Polsat*, est en revanche resté aux commandes jusqu'à aujourd'hui. Dans les années 1980, il avait été un collaborateur secret (confident) du SB. À partir de 1994, il compta parmi ses principaux actionnaires Dariusz Przywieczerski, un des anciens apparatchiks du système communiste impliqués dans la gigantesque affaire de détournement des sommes du Fonds de remboursement de la dette étrangère appelée en Pologne « la mère de toutes les affaires de la III^e République »²⁷.

Dans la presse écrite, si les anciens communistes et officiers des services ont été présents dans plusieurs rédactions dès le début de la transition démocratique, le quotidien national dominant a longtemps été *Gazeta Wyborcza*, créé par des gens du syndicat *Solidarność* mais passé sous le contrôle de gens liés exclusivement à l'aile gauche du syndicat, c'est-à-dire l'aile qui avait soutenu l'accord de la Table ronde avec les communistes. Voici ce que disait Jarosław Kaczyński en 1993 à propos de la manière dont Adam Michnik, l'éternel rédacteur en chef du journal, a pris la tête du

27 Voir « La mère de toutes les affaires de la III^e République polonaise : l'affaire FOZZ » p. 52

premier journal légal de l'opposition : « *Ce qui a joué un rôle essentiel, c'est quand Adam Michnik s'est vu confier le premier journal légal de l'opposition, Gazeta Wyborcza, et le tour qu'il a joué en faisant de ce journal la propriété d'une société privée. Du coup, Gazeta Wyborcza est devenue indépendante de la direction de Solidarité et du Comité civique. Tout le monde pensait que ce serait le journal du syndicat ou du Comité civique, ou des deux à la fois. Il n'est venu à l'esprit de personne, ce qui s'est révélé extrêmement naïf, que ce serait la société privée de quelques personnes liées aux milieux de l'ancienne opposition interne du système [communiste] qui y défendraient uniquement leurs propres idées. (...) Michnik a reçu le quotidien de l'opposition des mains de Wałęsa.* »²⁸

Gazeta Wyborcza est, depuis 2005, le journal quotidien le plus clairement engagé contre le PiS. Après avoir un moment soutenu le SLD post-communiste et social-démocrate, il a pris position pour la Plateforme civique (PO) d'abord libérale-conservatrice puis progressivement de plus en plus libérale-libertaire. Sa ligne libérale-libertaire et anticléricale s'est accentuée au fil des ans²⁹. Il est longtemps resté la source d'information de référence sur la Pologne pour les grands médias d'Europe occidentale et inspire encore probablement par ses articles les correspondants de ces médias, qui sont à peu près tous sur la même ligne idéologique.

Comment les communistes ont conservé leur pouvoir dans les médias en Hongrie

Année 1988. Personne n'a encore entendu parler de la chute du mur de Berlin ni même des accords de la Table ronde en Pologne, entre le régime du général Jaruzelski et le syndicat Solidarité.

Les habitants de la chambre 217 du collège universitaire de droit de la rue Ménesi à Budapest – Áder, Kövér et Orbán, qui occupent aujourd'hui respectivement les fonctions de président de la République hongroise, président du parlement et premier ministre – passent leur temps libre à jouer au foot et à discuter devant une bière des chances de pouvoir créer un parti politique non communiste. Au même moment, une équipe spéciale au sein du Comité central du parti communiste MSzMP élabore différents scénarios de « transition en douceur » du totalitarisme à la démocratie. Un des points clés de cette transition s'avère être le quatrième pouvoir, c'est-à-dire les médias. Il est décidé de vendre discrètement les médias au capital étranger, principalement allemand, afin d'empêcher qu'ils tombent entre les mains des forces anticommunistes. La privatisation commence par les journaux régionaux, et l'opération est ensuite couronnée par la vente du plus important quotidien communiste, Népszabadság, au groupe médiatique allemand Bertelsmann. Mais il y a une condition : le rédacteur en chef et les responsables des différents services doivent rester en place pendant au moins cinq ans.

De fait, le premier gouvernement non communiste en Hongrie, qui arrive au pouvoir au printemps 1990 après les premières élections démocratiques depuis un demi-siècle, se retrouve tout de suite en mauvaise posture dans les médias.

(...) Le monopole des postcommunistes dans les médias finit par mettre en rage les Hongrois qui en ont assez de la

28 Livre-interview « Czas na zmiany » publié en 1993. À propos de ce livre publié trois ans après les premières élections libres, les journalistes Michał Bichniewicz et Piotr Rudnicki, qui ont interrogé J. Kaczyński, ont écrit en préface : « *Nous voulions permettre à Jarosław Kaczyński de présenter ses arguments, pour la première fois aussi largement, ce que lui interdisent traditionnellement les médias monopolisés par la gauche.* »

29 Voir au sujet de l'évolution anticléricale le livre *Kościół Wyborczej* (L'Église de Wyborcza) d'Artur Dmochowski, ancien dissident, journaliste, historien et diplomate.

propagande gaucholibertaire et pro-gouvernementale. En 2006, la foule en colère prend d'assaut et incendie le siège de la télévision publique MTV. C'est la seule fois où c'est arrivé en Europe centrale après 1989.

(Prof. Maciej Szymanowski, spécialiste polonais de la Hongrie et du Groupe de Visegrád, maître de conférence à l'Université catholique Peter Pazmany de Budapest, directeur de l'Institut de coopération polono-hongroise Waclaw Felczak, dans « En Hongrie, le Fidesz a imposé le pluralisme dans les médias », [Observatoire du Journalisme](#)³⁰).

c) Continuité de l'institution judiciaire

En ce qui concerne le système judiciaire, la III^e République polonaise a conservé les juges de la dictature communiste, comptant sur une « auto-épuration » des milieux judiciaires, pour reprendre le terme employé par le juge Adam Strzembosz, vice-ministre (secrétaire d'État) de la justice dans le gouvernement de Tadeusz Mazowiecki (1989-90) puis Premier président de la Cour suprême de 1990 à 1998. L'esprit corporatiste de la profession et les mécanismes de cooptation en vigueur jusqu'aux réformes de 2017 ont fait que même les juges ayant prononcé des sentences contre les opposants sous le régime de l'état de siège des années 80 et ceux ayant directement collaboré avec la police politique n'ont pas eu à souffrir des lois de « lustration » de 1997 et 2006. C'est pourquoi, parmi les juges de la Cour suprême dont le départ à la retraite avait été accéléré par la réforme du PiS de 2017 ramenant l'âge de la retraite de ces juges de 70 à 65 ans, il y avait justement des personnes comme le juge Józef Iwulski, doyen de la Cour suprême, qui a à son compte des jugements contre les opposants sous l'état de siège imposé par la junte militaire communiste conduite par le général Jaruzelski et qui était depuis 2016 président de la Chambre du travail, des assurances sociale et des affaires publiques. En raison de son passé de juge communiste, mais aussi parce qu'il n'avait pas respecté les conditions prévues par la loi (notamment l'obligation de présenter un certificat médical), le Conseil national de la magistrature (KRS) a émis un avis négatif à sa demande de prolongation de son activité jusqu'à 70 ans, et le président Duda a rejeté sa demande. Après la décision suspensive de la vice-présidente de la CJUE en date du 19 octobre 2018, le juge Józef Iwulski est, comme plusieurs de ses pairs, revenu à son poste. Son cas n'a rien d'exceptionnel dans les plus hautes instances judiciaires du pays.

30 <https://www.ojim.fr/en-hongrie-le-fidesz-a-impose-le-pluralisme-dans-les-medias/>

3. La mère de toutes les affaires de la III^e République polonaise : l'affaire FOZZ

En septembre 2018, l'affaire FOZZ, qualifiée par les Polonais de « mère de toutes les affaires de la III^e République », a refait surface sur les bords de la Vistule avec l'extradition depuis les États-Unis d'un des personnages impliqués. L'affaire du Fonds de service de la dette étrangère (FOZZ) a ceci d'intéressant qu'elle nous en dit beaucoup sur la manière dont la nomenklatura communiste polonaise a pris les commandes d'une partie importante de l'économie et des médias au tournant des années 80 et des années 90 et comment elle s'y était préparée avant même la signature de l'accord de la Table ronde passé avec l'opposition démocratique.

Dariusz Przywieczerski était extradé vers la Pologne pour y purger une peine somme toute légère : trois ans et demi de prison. Il faisait l'objet depuis plus de dix ans d'un mandat d'arrêt international après sa condamnation par un tribunal polonais en 2005. Le temps mis par la justice polonaise dans cette affaire de détournement d'énormes fonds publics datant du début des 90 ainsi que la rareté et la faiblesse des condamnations en dit long sur ce système judiciaire que le PiS cherche aujourd'hui à réformer. Du reste, Przywieczerski, en tant que dirigeant d'entreprises ayant participé à la fraude originelle de la Pologne post-communiste, n'était probablement qu'un exécutant, comme toutes les personnes condamnées dans cette affaire, et l'on ne connaîtra sans doute jamais le nom de leurs donneurs d'ordre. Si Przywieczerski était du genre à parler, il se serait déjà « suicidé » ou bien il aurait eu un accident ou aurait fait un infarctus il y a bien longtemps, comme beaucoup d'autres dans la Pologne post-communiste.

L'affaire FOZZ, c'est donc l'affaire du « Fonds de service de la dette étrangère ». Lorsque les communistes ont cédé une partie du pouvoir en 1989, la Pologne était fortement endettée vis-à-vis des bailleurs occidentaux. En février 1989, au début des négociations de la Table ronde avec l'opposition, les communistes ont créé ce fonds dont le but officiel était de racheter les titres de dettes polonaises sur les marchés. L'argent public alimentant ce fonds disparaîtra en fait dans un vaste réseau opaque d'entreprises et permettra à la nomenklatura communiste de bénéficier des privatisations du début des années 90 et aussi de financer des médias privés. D'après les historiens, le processus qui conduisit à la création de ce fonds et du mécanisme de détournement de l'argent public au profit de la nomenklatura communiste dans des conditions d'économie de

marché avait toutefois commencé plus tôt. Un rapport du gouvernement Olszewski (décembre 1991 - juillet 1992) avait montré l'implication de la police politique (SB) et du renseignement militaire communiste (WSI – dissout par le premier gouvernement du PiS en 2006) dans la mise au point de ce système de détournement d'argent public.

C'est avec l'argent détourné du Fonds de service de la dette étrangère (FOZZ) que sont nées beaucoup de grandes fortunes en Pologne où il se disait dans les années 90 que, pour s'enrichir, « il faut voler le premier million ». Przywieczerski, membre jusqu'en 1989 du Parti ouvrier unifié polonais (PZPR, c'est-à-dire le parti communiste), était un apparatchik-type du régime. En 1985, il fut nommé directeur de la centrale d'exportation de produits électroménagers Universal qui deviendra ensuite un acteur central du réseau de détournement de l'argent du FOZZ. En 1989, il fonda une banque, la BIG (qui existe encore aujourd'hui sous le nom de Bank Millenium). En 1994 il devint actionnaire à 20 % de Polsat, l'un des deux grands groupes privés de télévision en Pologne.

Un certain Michał Falzman, fonctionnaire de la *Najwyższa Izba Kontroli* (NIK), la cour des comptes polonaise, découvrit le premier en 1991 la fraude à grande échelle autour du FOZZ. Quand la presse eut vent de l'affaire, Falzman fut assigné à une équipe de contrôleurs du NIK chargée d'enquêter. Mais quand il demanda à la Banque nationale de Pologne (NBP, la banque centrale) de lui transmettre des informations confidentielles sur des opérations bancaires suspectes liées à cette affaire, il fut relevé de ses fonctions le jour-même et mourut deux jours plus tard d'un infarctus. Il avait 37 ans. Quelques mois plus tard, à la veille de la présentation à la Diète d'un rapport sur le FOZZ, le président de la NIK trouva la mort dans un accident de voiture. Falzman fut ensuite décoré à titre posthume, en 2009, de la Croix de Chevalier de l'ordre Polonia Restituta par le président Lech Kaczyński.

4. Quelques exemples pratiques du fonctionnement de l'État profond post-communiste

En quoi la présence des anciens agents du régime communiste pouvait-elle noyauter la transition démocratique ? Les Polonais eux-mêmes s'opposent sur la question, mais voici quelques exemples, pris parmi bien d'autres, qui permettent de mieux cerner le problème.

Les premières grandes enquêtes de la Pologne post-communiste sabotées par le ministre de la Justice

Le poids des confidences au SB dans les années 1980 de Wiesław Chrzanowski, combattant de l'insurrection de Varsovie, fondateur du parti national-chrétien ZChN après la chute du communisme, ministre de la Justice et procureur général de janvier à décembre 1991, sont décrites ainsi par l'historien Sławomir Cenckiewicz : « *J'aurais considéré tout cela comme un jeu, une erreur ou une imprudence de Chrzanowski – d'autant qu'il n'y a pas grand-chose dans les documents conservés [dans les archives] – si ce n'était l'attitude de Chrzanowski en tant que ministre de la Justice et procureur général face à l'affaire du Fonds de service de la dette étrangère (FOZZ)³¹ et à l'enquête sur les circonstances de l'enlèvement et du meurtre de l'abbé Jerzy Popiełuszko. Il a volontairement grillé ces deux affaires !* ».³²

« L'armoire de Lesiak » et la pénétration par les services post-communistes du premier parti de Jarosław Kaczyński

Colonel du SB, employé depuis 1977 au 3^e département du ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire au département chargé de la lutte contre les activités jugées subversives pour le régime communiste marxiste-léniniste dans le domaine de l'idéologie, de la culture, des sciences et de l'éducation, Jan Lesiak put intégrer sans vérification le nouveau service de contre-renseignement UOP. Son rôle, de 1992 à 1995, fut de conduire des opérations de surveillance et de désintégration des partis politiques jugés non désirables par la nomenklatura post-communiste. Parmi ses cibles, le parti Entente du Centre (*Porozumienie Centrum*, PC) et son chef, Jarosław Kaczyński. L'action du colonel Lesiak et de son équipe n'a pas seulement consisté à surveiller ce parti d'opposition, mais à l'infiltrer afin de provoquer son discrédit et sa dislocation.

Le terme d'« armoire de Lesiak » (en polonais, *szafa Lesiaka*) se réfère à l'armoire où Jan Lesiak conservait ses dossiers illégaux, et dont l'existence fut dévoilée en 1997 par le ministre-coordonateur des services spéciaux du gouvernement SLD (post-communiste) de Włodzimierz

31 Voir plus haut dans « La mère de toutes les affaires de la III^e République polonaise : l'affaire FOZZ »

32 Sławomir Cenckiewicz, historien, dans *Alfabet agentów* (L'alphabet des agents), mensuel historique Do Rzeczy Historia n° 2/36 de 2016

Cimoszewicz. Jugé pour ces faits seulement en 2006, à l'époque du premier gouvernement du PiS, le colonel Lesiak fut acquitté par la justice polonaise en raison de la prescription de l'affaire.

Les incidents antisémites de Kielce : 1946 et 1996, deux provocations organisées par les communistes au service de Moscou ?

La ville de Kielce fut en 1946 le théâtre d'un pogrom sanglant (42 morts) contre les habitants juifs d'un immeuble de la ville. Tout semble indiquer que ce pogrom fut organisé par les autorités communistes, et plus précisément – selon certains historiens – par le bureau de la sécurité (UB, ancêtre du SB) qui agissait sous les ordres du NKVD soviétique. Cinq jours plus tôt avait eu lieu un référendum dont le résultat avait été falsifié par les communistes, et le tribunal de Nuremberg commençait le jour-même (le 4 juillet) à examiner l'affaire du massacre de Katyń que les Soviétiques s'efforçaient d'imputer aux Allemands. Le pogrom de Kielce aurait servi, d'une part, à détourner l'attention des Polonais et de la communauté internationale de ces deux questions et, d'autre part, à discréditer la Pologne en présentant les Polonais comme un peuple profondément antisémite et coresponsable du génocide commis par l'Allemagne nazie sur son territoire. De nombreux témoignages de l'époque montrent qu'il ne s'agissait pas d'un pogrom spontané et que les services (armée, milice, UB) présents sur place ont tout fait pour envenimer la situation. Dans la conscience occidentale et juive, ce pogrom reste malgré tout imputé à l'antisémitisme dont sont souvent accusés les Polonais.³³

Le 7 juillet 1996, Krzysztof Wyszowski, un des anciens leaders de la révolte de Solidarność dans les années 1980, conseiller des premiers ministres Jan Krzysztof Bielecki puis Jan Olszewski au début des années 1990, était présent à des cérémonies de commémoration au cimetière juif de Kielce. Il écrit : *« J'ai alors été témoin de l'arrivée d'un groupe d'une quinzaine de jeunes Polonais portant des tee-shirts avec l'inscription 'Pologne' et l'aigle blanc et affichant clairement leur haine des juifs. J'ai enregistré avec un magnétophone plusieurs discussions au cours desquels des membres de ce groupe organisé exprimaient leur soutien aux meurtres de juifs et déclaraient leur volonté de répéter un tel crime. Ni les policiers présents, ni les fonctionnaires de l'UOP ni personne d'autre ne*

33 C'est ainsi que Joseph Joffo écrivait dans un « dialogue avec ses lecteurs » en épilogue de son célèbre livre autobiographique *Un sac de billes* (aux Éditions Livre de Poche, 1973, p. 245-46) : « En Pologne, des juifs rescapés des camps de la mort trouvèrent une fin atroce ». Et encore, un peu plus loin : « Je dis et je maintiens que si Auschwitz était en Pologne, ce n'est pas le seul fait du hasard. »

réagissait face au comportement de ces voyous qui était visiblement dicté par un des organisateurs des cérémonies. Ce groupe n'a été chassé que quand j'ai menacé les agents en civil de l'UOP que je les accuserai d'être à l'origine de cette provocation. »³⁴

Tout cela se déroulait en présence de personnalités polonaises et juives ainsi que de médias polonais et internationaux, à l'époque du gouvernement de la coalition post-communiste SLD-PSL des années 1993-97. C'était aussi à l'époque où la Pologne négociait son adhésion à l'OTAN, ce qui n'était pas du goût de tout le monde dans les cercles post-communistes à Varsovie comme à Moscou. Faut-il y voir un lien ?

L'affaire de Starachowice, ou comment la mafia bénéficiait de protections au plus au niveau dans la Pologne gouvernée par le SLD post-communiste

L'affaire de Starachowice éclata en 2003, sous la deuxième législature dominée par les post-communistes après la transition démocratique, qui dura de 2001 à 2005. Le président de la République était alors Aleksander Kwaśniewski, un ancien ministre du gouvernement communiste des années 1980. Cette affaire concernait la transmission à des conseillers municipaux du SLD dans la ville de Starachowice d'informations confidentielles du ministère de l'Intérieur sur l'arrestation prévue de mafieux locaux avec lesquels ces conseillers municipaux entretenaient des liens. La fuite en question se clôtura par la condamnation en 2005 de deux députés du SLD, anciens membres du parti communiste (PZPR), et d'un secrétaire d'État du ministère de l'Intérieur, Zbigniew Sobotka, également membre du SLD et ancien membre du PZPR, qui était la source première des informations transmises à la mafia de Starachowice. En novembre 2005, après le deuxième tour des élections présidentielles, le président sortant Aleksander Kwaśniewski usa de la grâce présidentielle pour faire libérer Zbigniew Sobotka.

Le journal Gazeta Wyborcza et la croisade du journaliste et ancien délateur Maleszka contre la lustration

Chroniqueur, journaliste, essayiste, écrivain et militant politique, grand pourfendeur du « fascisme » qu'il perçoit dans les rangs de la droite conservatrice de son pays, Adam Michnik, qui

³⁴ Krzysztof Wyszowski, *Głowa w mur* (La tête dans le mur), recueil d'articles publiés par l'auteur dans le journal *Gazeta Polska*, 2012

avait été emprisonné à de nombreuses reprises lorsqu'il était dissident, a toujours été favorable à la politique du « gros trait » (en polonais : Gruba Kreska) vis-à-vis des crimes et délits communistes. Une politique qui consistait à tirer un trait sur le passé et à ne pas condamner les anciens dirigeants ni divulguer les noms des collaborateurs et agents du régime communiste. C'est un ancien délateur, Lesław Maleszka, qui écrivait des éditoriaux contre la « lustration » dans le journal de Michnik où il a travaillé jusqu'en 2008. La lustration, dans les pays de l'ancienne Europe de l'Est, c'est la politique qui consiste à publier les listes des anciens agents et collaborateurs de la police politique et/ou à nettoyer l'administration publique et les secteurs stratégiques de l'État de ces anciens agents et collaborateurs. La thèse des partisans d'une telle lustration, c'est qu'il peut être possible à des personnes toujours en possession des anciens dossiers des services communistes – y compris au sein du FSB et du GRU post-soviétiques en Russie – de faire chanter les anciens agents et collaborateurs travaillant dans l'administration publique ou, par exemple, dans les médias. Dans les médias, l'exemple de Maleszka et de sa croisade contre la lustration montre à quel point un passé caché de délateur peut avoir une influence sur le comportement et les positions défendues dans la Pologne post-communiste. En 1992, quand le gouvernement Olszewski voulut divulguer les listes des anciens agents et collaborateurs, Maleszka fut un des fers de lance de la campagne médiatique contre ce projet. Et on le comprend ! Ses délations avaient conduit au décès d'un de ses « amis » étudiants battu à mort en 1977 sur ordre du SB. Après la divulgation de son passé en 2008, la rédaction du journal *Gazeta Wyborcza* dut s'en débarrasser mais continua de collaborer discrètement avec lui.

Adam Michnik, le rédacteur en chef du journal, avait été un des grands acteurs, aux côtés de Lech Wałęsa, des négociations qui débouchèrent sur les élections semi-libres de juin 1989 (65 % des sièges étaient alors réservés au parti communiste et à ses satellites). Ce fut le seul représentant de Solidarité à avoir eu accès dès 1990, pendant trois mois, aux archives du ministère de l'Intérieur à la tête de la « Commission Michnik », composée de quatre personnes. Cet accès n'a pas été documenté selon les règles alors en vigueur et Michnik est accusé par ses détracteurs d'avoir sorti et/ou détruit des documents sur différents collaborateurs et agents du régime. C'est justement ce combat qui oppose depuis le début des années 90 ce représentant de l'aile gauche laïque de l'ancien syndicat Solidarité, issu d'une famille farouchement communiste (son demi-frère Stefan, réfugié en Suède, est poursuivi par la Pologne pour ses crimes commis en tant que juge stalinien),

aux conservateurs catholiques issus de l'aile droite de ce même syndicat, favorables à la « lustration ».³⁵

5. La III^e République polonaise gouvernée en sous-main par l'État profond post-communiste malgré les deux lois de lustration ?

a) Les lois de lustration

Après l'échec de la lustration de 1992 due au renversement du gouvernement Olszewski sous l'impulsion du président Lech Wałęsa, il fallut attendre 1997 pour que le parlement polonais votât une loi de lustration contraignant les personnes exerçant de hautes fonctions publiques (président de la République, députés, sénateurs, directeurs généraux dans les ministères, juges, procureurs, avocats, recteurs d'université, hauts dirigeants des médias publics et de l'agence de presse polonaise PAP) à déposer une déclaration sur leur passé d'agent ou de collaborateur des services de sécurité de l'État entre le 22 juillet 1944 et le 10 mai 1990. Le fait d'avoir travaillé pour les services communistes n'interdisait pas d'exercer ces hautes fonctions, contrairement au fait de mentir sur son passé ou de cacher son passé dans sa déclaration de lustration. Curieusement, c'est sous les gouvernements post-communistes menés par la coalition SLD-PSL (1993-1997) que fut votée cette loi. Les négociations pour accéder à l'OTAN n'y ont sans doute pas été étrangères, les alliés de l'OTAN pouvant légitimement craindre une pénétration des plus hautes autorités de l'État polonais par les services russes post-soviétiques.

La deuxième loi de lustration fut votée par la coalition menée par le PiS (2005-2007) en 2006. Cette loi élargissait le cercle des personnes concernées par la lustration aux journalistes, membres des organes dirigeants des sociétés cotées en bourse et des banques, experts-comptables, conseillers fiscaux, directeurs d'école, membres des organes dirigeants des associations sportives. La liste des organes de sécurité de la Pologne communiste au sens de la loi fut aussi élargie et le

35 Une opinion qui résume bien l'idée que se font les conservateurs et les nationalistes polonais d'Adam Michnik et de ses amis, c'est celle de Zbigniew Herbert, poète, essayiste, dramaturge et ancien dissident polonais décédé en 1998 : « *Michnik est un manipulateur. C'est un homme de mauvaise volonté, un menteur. Un escroc intellectuel. L'idéologie de ces messieurs, c'est de faire régner en Pologne un socialisme à visage humain. C'est une vision qui est pour moi absolument insupportable. Un monstre doit avoir un visage de monstre. Je ne supporte pas de tels hybrides, je m'enfuis par la fenêtre en criant.* »

président de l'Institut de la mémoire nationale (IPN) se vit attribuer le pouvoir d'accorder l'accès aux archives aux journalistes et historiens. Cette loi provoqua un débat au Parlement européen à l'initiative des députés de la Plateforme civique (PO) et du SLD et fut en partie censurée par le Tribunal constitutionnel polonais. Ce fut aussi l'occasion d'une première grande campagne médiatique en Europe occidentale contre le gouvernement de coalition mené par le PiS.

b) Laisser le post-communisme mourir de mort naturelle

Le problème avec la publication des archives, c'est qu'elle conduit à dévoiler des informations personnelles collectées par les anciens services communistes et qu'elle suppose de faire confiance à la véracité des documents établis par ces services. Pour la gauche et les libéraux, l'impératif de protection des droits individuels interdit d'aller au-delà des dispositions de la loi de lustration de 1997 qui confiait aux tribunaux le soin d'établir, sur demande de l'IPN, si l'auteur d'une déclaration de lustration avait menti et s'il tombait de ce fait sous le coup de la loi. Il fallait donc faire confiance aux institutions de la Pologne démocratique pour faire appliquer la loi et lutter contre les mafias nées de la chute du communisme et contre la corruption omniprésente jusque dans le début des années 2000.

Le PiS, lorsqu'il était au pouvoir en 2005-07, était accusé d'instrumentaliser les archives de l'IPN à son profit en permettant à cette institution de divulguer les archives de manière sélective. Ce n'est que sous les gouvernements PO-PSL (2007-2015) que les archives du ministère de l'Intérieur conservées par l'IPN furent rendues publiques, sachant toutefois que de très nombreux dossiers avaient été portés par les services polonais aux archives secrètes. Et ce n'est qu'après le retour du PiS au pouvoir en 2015 que ces archives secrètes ont été très fortement réduites.

Aujourd'hui, la question de la lustration n'est plus au centre du débat politique en Pologne, notamment en raison du temps écoulé depuis la chute du communisme : bientôt trois décennies !

En revanche, le PiS a dû faire face à l'opposition virulente des sociaux-démocrates et des libéraux quand il a adopté fin 2016 la loi réduisant fortement les pensions de retraite des anciens fonctionnaires de l'appareil de répression de la dictature communiste. C'était aussi une promesse de campagne afin de mettre fin à une injustice historique : les anciens dissidents, qui avaient perdu

des années de cotisation pendant leurs séjours en prison et dont la carrière avait été bloquée par le régime communiste, percevaient des retraites de misère tandis que leurs anciens oppresseurs jouissaient au contraire de très bonnes pensions de retraite par rapport à la moyenne polonaise. Parallèlement à la baisse des pensions de retraite des anciens fonctionnaires de l'appareil de répression, le gouvernement de Beata Szydło a aussi relevé le montant minimal des pensions de retraite.

« Les agents n'ont pas dirigé la III^e République »

C'est ce qu'affirmait la journaliste du journal *Gazeta Wyborcza* Dominika Wielowieyska dans un article du 15 juin 2012³⁶, avec notamment cet argument concernant le « bras long » attribué à Moscou, par le biais de l'ancien réseau d'agents et informateurs du régime communiste :

« J'avais parfois l'impression que les politiciens de droite étaient eux-mêmes déçus par les archives du SB (...) mais ils ont développé d'autres théories. Les documents compromettants pour les militants de l'opposition démocratique et pour les post-communistes aux commandes de la III^e République existeraient bien, mais ils seraient à Moscou, et c'est de là que les agents du KGB piloteraient l'action de certains dirigeants politiques polonais. Seulement l'histoire récente de la Pologne contredit ces théories. En effet, si c'était effectivement le KGB qui dirigeait la politique polonaise, aurait-il été possible de développer dans notre pays un consensus au-dessus des partis en ce qui concerne les priorités de la politique étrangère polonaise ?

Tous les principaux leaders politiques ont mis en œuvre avec conséquence une seule et même ligne : rejoindre l'Union européenne et l'OTAN. Ces objectifs ont été atteints malgré l'opposition de la Russie. Tous ont soutenu la révolution orange en Ukraine, également en dépit de la Russie. Comment peut-on alors parler d'une influence des services russes sur les décideurs polonais ? »

6. L'affaire de corruption qui a mis fin à la gauche post-communiste de gouvernement en 2005

Un rapport sur la corruption en Pologne publié en 1999 par la Banque mondiale³⁷ citait les tarifs en vigueur pour bloquer un amendement législatif au parlement polonais. D'après ce rapport, le tarif serait passé de 500 000 dollars en 1992 à 3 millions de dollars en 1999. « Les pots-de-vin payés par les lobbyistes ont fortement augmenté », affirmait ce rapport, qui poursuivait ainsi : « Un tel lobbying, renforcé par les intérêts privés des ministres, semble être à l'origine de l'incapacité du Parlement et d'autres institutions de l'État à prendre des mesures efficaces face aux rapports de la NIK [cour des comptes, NDA] et aux autres preuves de corruption et d'abus de fonds publics ».

36 *Agenci nie sterowali III RP*, *Gazeta Wyborcza*, 15 juin 2012, http://wyborcza.pl/1,76842,11940308,Agenci_nie_sterowali_III_RP.html, consulté le 20/11/2018.

37 *Corruption in Poland : Review of Priority Areas and Proposals for Action*, Banque mondiale, Bureau de Varsovie, 11 octobre 1999.

Une affaire qui éclata en 2002 vint prouver la justesse de l'affirmation de la Banque mondiale, elle-même conforme à ce qui se disait à l'époque en Pologne sur la possibilité d'acheter des lois. Il s'agit de « l'affaire Rywin », du nom de Lew Rywin, un producteur de cinéma polonais et ancien collaborateur du SB proche des cercles dirigeants du SLD. Dans un contexte de travaux sur une nouvelle loi sur la radio et la télévision dont certaines dispositions risquaient de gêner le développement de groupes médiatiques comme le groupe Agora, propriétaire du journal *Gazeta Wyborcza*, Rywin, affirmant en avoir discuté avec le premier ministre Leszek Miller (SLD) assura lors d'une rencontre avec la présidente de la société Agora que les desiderata de ce groupe médiatique concernant la nouvelle loi y seraient intégrés contre le paiement de 17,5 millions de dollars, contre la promesse que *Gazeta Wyborcza* cesserait de critiquer le premier ministre et le SLD et contre la promesse que Lew Rywin serait embauché à la télévision Polsat après son rachat par Agora. Quand il rencontra onze jours plus tard le rédacteur en chef de *Gazeta Wyborcza* Adam Michnik, Rywin fut enregistré à son insu par le journaliste. Cinq mois plus tard, après, semble-t-il, des tractations entre Michnik et les cercles dirigeants du SLD, *Gazeta Wyborcza* publia le contenu de l'enregistrement dans un article intitulé « Loi contre pot-de-vin, ou quand Rywin rend visite à Michnik ». L'expression « Le groupe qui détient le pouvoir » utilisée par Rywin dans sa conversation avec Michnik, pour désigner ceux qui l'avaient envoyé, est resté célèbre en Pologne et est utilisée jusqu'à aujourd'hui pour désigner une sorte d'État parallèle de nature mafieuse.

Même s'il ne fut jamais établi qui concrètement constituait ce mystérieux « groupe qui détient le pouvoir » à l'origine des propositions de vente de dispositions législatives formulées par Lew Rywin, l'action des médias, de la justice et de la commission d'enquête parlementaire mise en place à la demande du PiS, et que le SLD accepta, contribuèrent grandement à la défaite cuisante du SLD, qui arriva quatrième aux élections législatives de 2005 avec seulement 11,3 % des voix (contre 41 % pour la coalition électorale SLD-UP en 2001) contre 27 % pour le PiS et 24,1 % pour la PO. Depuis, la dichotomie de la scène politique polonaise auparavant basée sur une opposition entre les post-communistes et les héritiers de *Solidarność* a été remplacée par une opposition entre les deux camps issus de *Solidarność* : l'aile gauche, ou « modérée », qui porte un regard positif sur l'accord de la table ronde avec les communistes, et l'aile droite, ou « radicale », qui porte un regard négatif sur cet accord et estime que la transition démocratique qu'a connu le pays au début des années 90 a été incomplète.

Les termes de gauche et de droite ont toutefois ici un sens spécifique à la Pologne, car la Plateforme civique (PO), considérée comme un parti du centre ou même de gauche, a évolué sous la houlette de Donald Tusk de parti libéral-conservateur et chrétien-démocrate en 2005 à parti typiquement libéral-libertaire aujourd'hui, tandis que le parti Droit et Justice (PiS), considéré comme étant de droite, est resté à la fois chrétien-démocrate et social-conservateur, reprenant, au moins en théorie, les idéaux du syndicat Solidarité des années 80, quand celui-ci était imprégné de l'enseignement de Jean-Paul II sur la justice sociale.

L'explication d'un ancien correspondant de presse français en Pologne (des années 1960 aux années 2000) :

« Pour comprendre ce qui se passe en Pologne, il faut connaître un peu l'histoire récente de la Pologne. Moi, en tant que journaliste mais aussi en tant qu'homme, je continue de revivre ces moments d'août 1980 où j'étais dans les chantiers navals de Gdańsk et j'ai vu la naissance de Solidarność. Cela s'est fait avec des jeunes ouvriers qui avait 20 ans, 25 ans, qui étaient à genoux, priaient et avaient dans leur cœur et dans leur expression les leçons de Jean-Paul II. Ils écoutaient ce que leur disait le pape polonais. Et rien ne se serait passé en Pologne s'il n'y avait pas eu cette élection de Jean-Paul II. Ils voulaient une société fondée sur la dignité de la personne humaine. C'était l'alpha et l'oméga, et c'était aussi la leçon de Jean-Paul II. C'est de la métapolitique. Ce n'est ni de gauche ni de droite. Pour eux comme pour Jean-Paul II, cela voulait dire d'un côté la justice sociale, parce que sans justice sociale la dignité de la personne humaine n'est pas garantie, mais c'était aussi pour eux une fermeté sur les principes moraux et sur les valeurs spirituelles. Les deux choses allaient ensemble. (...) D'un côté il y avait ces préoccupations sociales et en même temps ce « conservatisme » en ce qui concerne les valeurs. Cela, c'est une tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et quand on regarde ce que fait le parti au pouvoir maintenant, on voit qu'il y a à la fois cet élément de justice sociale et la fermeté sur les valeurs morales et spirituelles.

(Bernard Margueritte, correspondant en Pologne du Monde de 1966 à 1971, du Figaro de 1977 à 1987, de La Cinq de 1987 à 1992, d'Europe 1, de Radio suisse romande, d'Ouest-France, de Politique étrangère et du Monde diplomatique jusque dans les années 2000, dans un entretien réalisé le 9 novembre 2018 par l'auteur du présent rapport pour les sites Réinformation TV et Visegrád Post³⁸).

B. Les gouvernements PO-PSL en tant qu'héritiers de l'accord de la Table ronde après la chute du SLD

En 2005, les élections législatives et présidentielles tombaient en même temps pour la première fois dans l'histoire de la III^e République polonaise. Le président Kwaśniewski et le maréchal de la Diète Włodzimierz Cimoszewicz, tous deux du SLD, décidèrent toutefois que le premier tour de l'élection présidentielle aurait lieu deux semaines après les législatives, dans l'espoir que leur candidat à la présidentielle bénéficierait de la tentation des électeurs de ne pas remettre tous les pouvoirs à la droite constituée par le parti libéral-conservateur (encore à cette époque) PO et au parti social-conservateur PiS, tous deux héritiers de Solidarność, avec des leaders qui avaient

38 <https://visegradpost.com/fr/2018/11/22/bernard-margueritte-les-medias-francais-et-macron-ne-comprennent-rien-a-lactualite-de-pologne/>

travaillé ensemble en 1997-2001 au sein de la coalition Action électorale Solidarité (*Akcja Wyborcza Solidarność*, AWS).

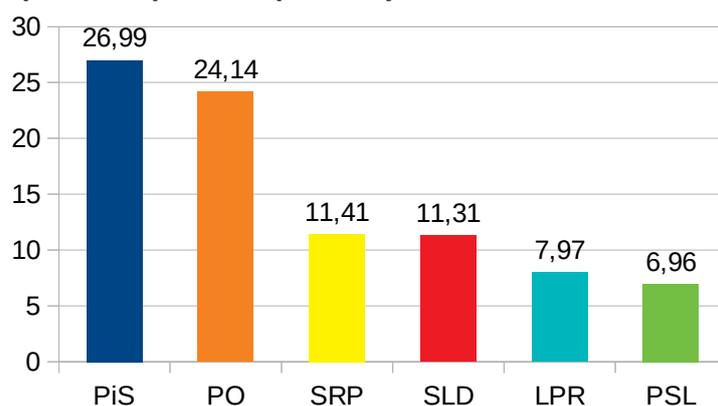
Dans ce camp de droite, les sondages réalisés en 2004 et début 2005 donnaient la PO gagnante devant le PiS aux prochaines élections législatives, avec entre 20 et 30 % des intentions de vote. Néanmoins, les sondages publiés à partir du printemps 2005, quand le PiS mit l'accent sur sa volonté de fonder une IV^e République en luttant contre les pathologies de la III^e, donnaient les deux partis au coude à coude.

En 2005, Donald Tusk, issu du parti centriste Union pour la Liberté (*Unia Wolności*, UW) après avoir été un militant de *Solidarność* dans les années 1980, était le candidat de la PO pour les élections présidentielles. Sa confrontation avec le candidat du PiS Lech Kaczyński, ancien ministre de la Justice du gouvernement AWS et maire de Varsovie au moment des élections, après avoir été membre dans les années 1980 des cercles dirigeants du syndicat Solidarité puis cofondateur en 1990, avec son frère jumeau Jarosław, du parti Entente du centre (*Porozumienie Centrum*, PC), d'inspiration chrétienne-démocrate, joua sans doute pour beaucoup dans l'incapacité des deux partis à former une coalition de gouvernement après leur victoire aux législatives. Leur rivalité datait toutefois d'avant. Ainsi, par exemple, en 1992, au moment du renversement du gouvernement Olszewski³⁹, les frères Kaczyński avaient soutenu l'entreprise de divulgation des noms des anciens agents et collaborateurs de la police politique occupant de hautes fonctions, tandis que Donald Tusk avait été du côté de Lech Wałęsa pour empêcher cette « lustration ». C'est de là que date la brouille entre les frères Kaczyński et Lech Wałęsa, dont Lech Kaczyński avait été principal conseiller puis ministre de la Sécurité nationale.

Alors que Donald Tusk était largement en tête encore à la mi-septembre pour les élections présidentielles (à environ 50 % des intentions de vote contre environ 30 % pour Lech Kaczyński), grâce à une campagne particulièrement agressive contre les propositions économiques libérales de la PO (et notamment contre sa promesse d'un taux unique d'impôt sur le revenu), le PiS parvint à gagner les élections législatives du 25 septembre 2005, qui se jouaient au scrutin proportionnel, avec 26,99 % des voix et 155 sièges, contre 24,14 % des voix et 133 sièges pour la PO.

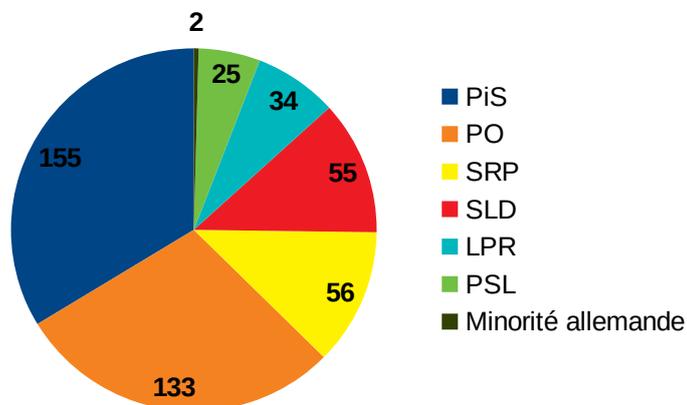
39 Voir « Lech Wałęsa ou agent Bolek ? » p. 43

**Élections à la Diète (2005) - Pourcentage de voix obtenu
(uniquement pour les partis ayant franchi le seuil des 5%)**

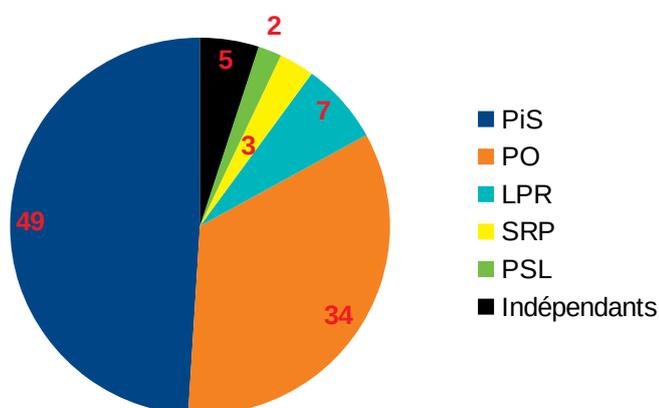


PiS: Droit et Justice – PO: Plateforme civique - SRP: parti paysan «anti-système» Samoobrona – SLD: parti social-démocrate (post-communiste) – LPR: Ligue des familles polonaises, national-catholique – PSL: parti agraire

Nombre de sièges obtenus à la Diète (total: 460)



Nombre de sièges obtenus au Sénat (total: 100)



La victoire du PiS était une surprise pour la plupart des observateurs et commentateurs de la scène politique polonaise. Pour les dirigeants de la PO, c'était un véritable choc. Avant les élections, il était évident pour tout le monde que PO et PiS formeraient une coalition gouvernementale sous la direction d'un premier ministre du parti de Donald Tusk, mais la victoire du PiS renversait les rôles.

C'est au cours des semaines suivantes, et notamment des quatre premières semaines marquées par l'affrontement électoral entre Donald Tusk et Lech Kaczyński, que la formation d'une coalition PO-PiS, désirée et attendue par la grande majorité des électeurs des deux partis et des Polonais en général, allait devenir impossible, et c'est à partir de là que se forma l'actuelle dichotomie de la scène politique polonaise, désormais principalement centrée autour de la rivalité et l'hostilité ouverte entre les deux partis issus de l'ancienne *Solidarność*.

1. Pourquoi la coalition PO-PiS promise aux électeurs ne s'est pas faite après les élections de 2005

Deux jours après les élections, Jarosław Kaczyński, frère jumeau du candidat du parti Droit et Justice à la présidentielle, annonça, malgré ses déclarations antérieures aux législatives en cas de victoire du PiS, qu'il ne prendrait pas la tête d'un gouvernement de coalition dirigé par le PiS. Le candidat du PiS au poste de premier ministre devait être Kazimierz Marcinkiewicz, considéré comme appartenant à l'aile modérée du parti. On s'en doute, il s'agissait de faciliter une victoire de Lech Kaczyński contre Donald Tusk, en enlevant à ce dernier l'argument du risque de voir les deux jumeaux Kaczyński occuper les fonctions de président de la république et de premier ministre. Pour aggraver les choses, la première phase des négociations entre les deux partis était retransmise en direct à la télévision à la demande des dirigeants de la Plateforme civique, ce qui ne fit qu'envenimer les relations entre les deux partis.

Il était de toute façon évident depuis le début, malgré les assurances de Marcinkiewicz, qu'il faudrait attendre le résultat définitif des élections présidentielles pour pouvoir mener des discussions plus sereines sur la formation d'une coalition entre les deux rivaux. La campagne pour les présidentielles fut alors l'occasion pour le PiS et son candidat Lech Kaczyński de mettre en avant leur côté social et catholique par opposition au candidat libéral, plus éloigné de l'Église alors que

40 % environ des 92 % de Polonais baptisés dans l'Église catholique fréquentent la messe dominicale.

Si Donald Tusk obtint le meilleur résultat au premier tour, avec 36,33 % des voix contre 33,10 % en faveur de son principal rival, c'est Lech Kaczyński qui remporta le deuxième tour de l'élection présidentielle avec 54,04 % des voix contre 45,96 %. Ceci dans un contexte de soutien marqué des médias à Donald Tusk. Selon une étude réalisée par l'institut de sondages Pentor, 77 % des journalistes des médias nationaux auraient voté pour Donald Tusk au deuxième tour contre seulement 11 % pour Lech Kaczyński. Cette préférence pour les libéraux dans les médias polonais reste visible jusqu'à aujourd'hui, ce qui n'est pas sans impact sur l'image des gouvernements successifs dans les médias étrangers, même si la domination de l'option libérale (devenue depuis clairement libérale-libertaire) est certainement moins écrasante en Pologne que dans des pays comme la France, sans doute en partie en raison du poids de l'Église catholique au pays de Jean-Paul II et aussi du conservatisme plus prononcé des sociétés d'Europe centrale et orientale par rapport à celles d'Europe occidentale.

Au deuxième tour, Lech Kaczyński l'emporta tout particulièrement dans les régions de l'est et du centre de la Pologne et, d'une manière générale, à la campagne et dans les villes de taille modeste et aussi auprès des Polonais peu diplômés. Cette division entre est/province/catégories sociales inférieures au PiS et ouest/métropoles/catégories sociales supérieures aux libéraux reste valable jusqu'à aujourd'hui.

La victoire de Lech Kaczyński contre Donald Tusk mit rapidement fin aux espoirs de coalition PO-PiS. Le PiS proposait de donner à la PO la moitié des seize ministères prévus, mais en conservant pour ses propres candidats, qui seraient chargés de mettre en œuvre sa politique de lutte contre la corruption et contre les pathologies de la Pologne post-communiste, les postes de ministre de l'Intérieur, de ministre de la Justice (qui était aussi le procureur général) et de ministre-coordonateurs des services spéciaux. Selon les deux principaux leaders de la PO du moment, Donald Tusk et Jan Rokita, il existait un risque de voir le PiS abuser de son pouvoir. Cette crainte fut exprimée ainsi par Jan Rokita le 25 octobre lors d'une discussion à la télévision : « *Si vous croyez que l'on va laisser trois politiciens du PiS se réunir [pour décider] contre qui engager des poursuites*

*au pénal, qui arrêter à cinq heures du matin et quel dossier sortir, ne comptez pas sur notre accord ».*⁴⁰

De son côté le PiS craignait, comme on a pu en déduire de déclarations ultérieures de ses dirigeants, que, si elle contrôlait un de ces trois ministères, la PO pourrait bloquer le programme de lutte contre la corruption endémique rongant la Pologne post-communiste (du fait des liens de ce parti avec les milieux d'affaires et de certaines de ses sources de financement).

Ce qui mit définitivement un terme aux négociations, ce fut le choix du maréchal (président) de la Diète. Alors que la présidence du Sénat avait été attribuée au PiS avec le soutien de la PO, avant les élections présidentielles, la candidature de Bronisław Komorowski (le futur successeur de Lech Kaczyński après la mort de ce dernier dans la catastrophe aérienne de Smolensk, le 10 avril 2010) avancée par la PO fut rejetée avec les voix, entre autres, du PiS. Et ce fut finalement Marek Jurek, qui était à l'époque un membre important du PiS (qu'il quittera en 2007 sur fond de conflit avec son parti sur la question de l'avortement), qui fut élu à la présidence de la Diète avec le soutien du PiS, de Samoobrona, du PSL et du LPR. Pour la PO, c'était une trahison, tandis que pour le PiS, c'était la conséquence naturelle du refus de la PO d'entrer dans un gouvernement de coalition avec le PiS.

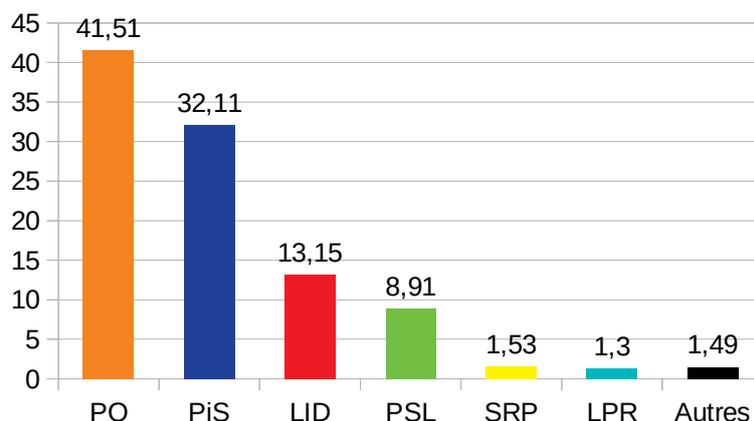
Le projet de IV^e République porté par les deux partis, avec toutefois des visions divergentes, était donc enterré, puisque sans coalition PO-PiS, il n'était plus question d'un gouvernement soutenu par une majorité proche des deux tiers qui aurait permis, avec le soutien éventuel d'un des autres partis, de changer la loi fondamentale.

Les deux années de gouvernement du PiS, d'abord sous forme de gouvernement minoritaire puis dans le cadre d'une coalition difficile avec le parti « anti-système » paysan Samoobrona et les nationalistes de la Ligue des familles polonaises (LPR), se soldèrent par l'éclatement de la coalition sur fond d'affaire de corruption impliquant le ministre de l'Agriculture Andrzej Lepper, le chef de Samoobrona, ce qui conduisit à la dissolution de la Diète et des élections anticipées le 21 octobre 2007. La victoire de la Plateforme civique de Donald Tusk marqua le début d'une coalition des

⁴⁰ Source de cette citation comme de la majorité des informations contenues dans ce chapitre : *Historia polityczna Polski 1989-2015* (Histoire politique de la Pologne 1989-2015) du politologue Antoni Dudek

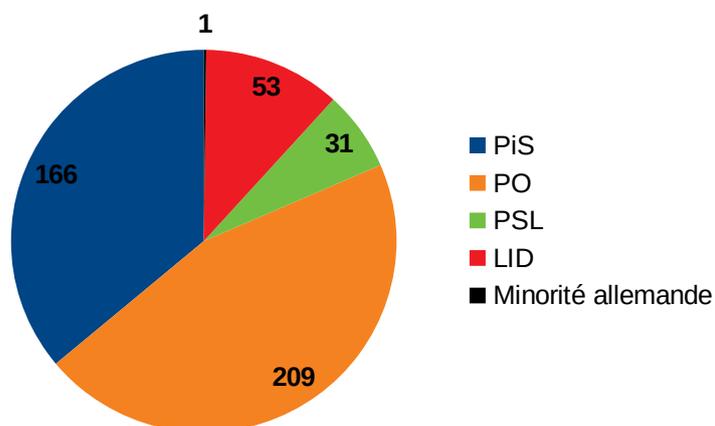
libéraux de la PO avec le parti agraire PSL jouissant de la majorité absolue. Une majorité absolue reconduite par les électeurs polonais lors des élections de 2011.

Élections à la Diète (2007) - Pourcentage de voix obtenu



PO: Plateforme civique – PiS: Droit et Justice – LID : coalition de gauche autour du SLD – PSL: parti agraire – SRP: parti paysan «anti-système» Samoobrona – LPR: Ligue des familles polonaises, national-catholique

Nombre de sièges obtenus à la Diète (total: 460)



Une campagne électorale de 2007 qui consolida la rupture entre PiS et PO

Les affiches et les spots publiés par les deux grands partis rivaux pendant la campagne électorale de 2007 ont consolidé les deux narrations concurrentes. Côté PiS, on cherchait à convaincre les Polonais que la Plateforme civique avait repris à son compte les réseaux de corruption du SLD et qu'il fallait y voir les raisons de son agressivité vis-à-vis du PiS, présenté en champion de la lutte contre la corruption. C'est ainsi qu'un des principaux spots de la campagne du PiS mettait en scène un groupe de mafieux dirigé par un oligarque mettant ses espoirs dans ces élections et affirmant qu'« il faut en finir avec [le ministre de la Justice et procureur général] Ziobro et [le premier ministre] Kaczyński » pour que tout redevienne comme avant.

Côté PO, on promettait de répéter en Pologne le miracle économique irlandais afin de permettre le retour des Polonais partis à la faveur de l'ouverture des frontières après l'adhésion à l'UE en 2004. Une émigration imputée au PiS censé par ailleurs faire honte aux Polonais à l'étranger. Exploitant un complexe d'infériorité par rapport à l'Europe occidentale très présent chez les Polonais dans les deux décennies qui suivirent la chute du communisme, les affiches du PO déclamaient différentes caractéristiques attribuées aux gouvernements du PiS (agression, haine, bassesse, incompetence...) et accompagnées du slogan : « Le PiS gouverne et les Polonais ont honte. »

2. Année 2010 : la césure de la catastrophe de Smolensk

a) 2007-2010 : cohabitation ou guerre froide ?

Les difficultés de cohabitation entre le gouvernement PO-PSL dirigé par Donald Tusk et le président Lech Kaczyński ont rapidement mis en lumière les faiblesses de la constitution polonaise de 1997 élaborée sous le gouvernement des post-communistes du SLD. Le premier ministre Tusk a tenu, malgré les objections du président de la République, à nommer Radosław Sikorski à la tête des Affaires étrangères, un domaine où les compétences du gouvernement et du président sont partagées, ou plutôt se recouvrent. Or Sikorski était un transfuge du PiS passé à la PO où il avait adopté un ton extrêmement critique, voire agressif, à l'égard de ses anciens amis. Si Donald Tusk voulait transformer d'emblée la cohabitation en guerre froide, il ne pouvait pas mieux choisir. En matière de politique étrangère, les conflits récurrents entre le palais présidentiel et le gouvernement dureront ainsi jusqu'à la mort de Lech Kaczyński à Smolensk le 10 avril 2010.

Ainsi, lors du sommet européen à Bruxelles en octobre 2008, la Pologne avait deux représentants – le premier ministre et le président – présentant des avis divergents. Chaque délégation ayant un nombre défini de chaises lors de ce sommet, un des ministres accompagnant Donald Tusk dut finalement céder sa place au président Kaczyński. Celui-ci avait été contraint d'affréter un vol charter après le refus de la chancellerie du premier ministre de l'autoriser à emprunter le vol

gouvernemental. Après son retour de Bruxelles, Donald Tusk saisit le Tribunal constitutionnel pour qu'il statue sur ce conflit de compétences et décide qui est habilité à représenter la Pologne au Conseil européen. Or le jugement du Tribunal constitutionnel n'a fait que confirmer à la fois le droit du président de participer aux réunions du Conseil européen et le fait que c'est le Conseil des ministres qui définit la position de la Pologne au Conseil européen, une position présentée par le président du Conseil des ministres, c'est-à-dire en l'occurrence le premier ministre Donald Tusk.

Outre les questions d'animosité personnelle, la vision globale de politique étrangère de Donald Tusk divergeait de celle de Lech Kaczyński. Le premier voulait privilégier les liens avec l'Allemagne et améliorer les relations avec la Russie, tandis que le deuxième souhaitait poursuivre la politique plus atlantiste et jagellonne⁴¹ caractéristique des gouvernements du PiS.

Ces divergences furent mises à nouveau en évidence lors de la guerre russo-georgienne en 2008, quand le président Kaczyński prit l'initiative d'organiser un vol avec d'autres chefs d'État et de gouvernement d'Europe centrale et orientale pour se rendre le 12 août à une manifestation de soutien à la Géorgie et à son président Saakachvili à Tbilissi, la capitale géorgienne dont se rapprochaient les forces russes. Cependant, la politique de « reset » des relations entre Washington et Moscou lancée par le président américain Barack Obama rendit vains les efforts du président polonais en vue de former une alliance régionale contre la Russie.

La réconciliation russo-polonaise devait se concrétiser en 2009 avec la participation du premier ministre russe Vladimir Poutine aux commémorations du 70^e anniversaire du commencement de la Deuxième guerre mondiale à Gdańsk, en Pologne. Si la vision très soviétique de l'histoire de la guerre exprimée par Vladimir Poutine à cette occasion n'était pas de nature à faire plaisir aux Polonais, Donald Tusk et son ministre des Affaires étrangères choisirent clairement de ne pas en faire cas et d'insister sur l'amélioration des relations entre les deux pays.

41 En référence à la dynastie des Jagellon qui régna sur une partie de l'Europe centrale et orientale à l'époque de l'union polono-lituanienne, politique consistant pour la Pologne à tenter de former une alliance des nations d'Europe centrale et orientale entre l'Allemagne et la Russie.

b) La préparation du voyage à Smolensk

Pour le 70^e anniversaire des massacres de Katyń, un déplacement conjoint du président et du premier ministre avait d'abord été prévu pour des commémorations uniquement polonaises le 10 avril 2010. Exploitant le conflit permanent entre Donald Tusk et Lech Kaczyński, au début du mois de février 2010 le premier ministre russe proposa à Donald Tusk d'organiser pour le 7 avril des commémorations russo-polonaises auxquelles le pouvoir russe ne souhaitait pas inviter Lech Kaczyński qu'il ne portait pas dans son cœur à cause de son rôle dans la récente guerre avec la Géorgie et de sa politique de défense active des intérêts de la Pologne et de l'indépendance des États issus de l'ex-URSS, une région que Moscou considère comme sa zone réservée selon sa politique dite « de l'étranger proche ». Le 7 avril 2010, Tusk et Poutine participèrent donc ensemble aux commémorations des massacres de Katyń, tandis qu'une délégation polonaise conduite par le président Kaczyński prit son envol le matin du samedi 10 avril. Ce matin-là, la catastrophe aérienne qui se déroula à l'approche de l'aéroport militaire de Smolensk conduisit à la destruction de l'avion gouvernemental polonais de type Tupolev Tu-154 et à la mort de tous ses passagers : le président Lech Kaczyński et son épouse, le dernier président en exil à Londres Ryszard Kaczorowski (qui avait remis au début des années 90 les insignes du pouvoir au premier président démocratiquement élu de la Pologne post-communiste, Lech Wałęsa), le chef d'état-major et les commandants des forces armées polonaises, le président de la banque centrale NBP, le président de l'Institut de la mémoire nationale IPN, le médiateur des citoyens, ainsi que plusieurs autres hauts fonctionnaires et 17 parlementaires appartenant à tous les partis représentés à la Diète et au Sénat, et encore des représentants des religions, du monde de la culture, des associations des familles des victimes de Katyń et des figures de *Solidarność*, telle la légendaire Anna Walentynowicz, cofondatrice du premier syndicat libre de la Pologne communiste en 1978.

Cette visite n'ayant pas été sécurisée par le gouvernement polonais et par les autorités russes au même niveau que celle du premier ministre Donald Tusk survenue trois jours plus tôt, quelles qu'aient été les causes réelles de la catastrophe il est clair que les trois années de guerre froide entre les deux centres du pouvoir exécutif polonais trouvaient à Smolensk une fin tragique.

L'étendue et les implications de la catastrophe de Smolensk

« Cette tragédie a entraîné la mort de tous les chefs des armées polonaises : à la fois le chef d'état-major des armées et le chef des armées lui-même en la personne du président de la république, et aussi les chefs de tous les corps d'armée : de l'armée de terre, de la marine, de l'aviation, des forces spéciales. C'est toute la direction de nos armées et les plus hauts responsables de la sécurité de notre pays qui sont morts dans cette tragédie. Or il s'agissait de cette élite qui avait été formée après la chute du communisme dans les nouvelles conditions de notre coopération avec les États-Unis et l'OTAN, c'est-à-dire l'élite qui représentait la Pologne indépendante et non pas la Pologne communiste. C'est important de le dire car il ne suffit pas, comme c'est souvent le cas, pour un ancien officier du bloc socialiste de mettre un uniforme de l'OTAN pour se transformer véritablement en officier de l'OTAN. Les personnes qui ont trouvé la mort à Smolensk, ce sont les personnes qui ont fait entrer la Pologne dans l'OTAN, des personnes qui, comme le général Błasik, ont supervisé le remplacement de nos MIG par des F16. Malheureusement, ces personnes ont pour beaucoup été remplacées par d'autres qui avaient acquis leurs galons d'officiers au sein du Pacte de Varsovie. La tragédie de Smolensk a été le moment où le gouvernement Tusk et le nouveau président Komorowski ont réorienté la politique étrangère de la Pologne et ont renforcé les liens avec la Russie au détriment de la relation avec l'OTAN et les États-Unis. Il ne s'agit malheureusement pas d'une coïncidence. »

(Antoni Macierewicz, député du parti conservateur Droit et Justice, ministre de l'Intérieur en 1991-1992, chargé de la liquidation du service de renseignement militaire WSI en 2006, chef du service du contre-renseignement militaire en 2006-2007, chef la commission parlementaire mise en place par l'opposition pour enquêter sur la tragédie de Smolensk du 10 avril 2010, ministre de la Défense en 2015-2017, chef de la commission chargée de rouvrir l'enquête gouvernementale sur la catastrophe de Smolensk depuis 2018, interrogé par l'auteur du présent rapport en mars 2013 pour le site Nouvelles de France⁴²).

c) Après la catastrophe de Smolensk, une unité nationale de courte durée

La tragédie survenue à proximité de l'aéroport militaire de Smolensk, le matin du samedi 10 avril 2010, était pour la Pologne d'une ampleur sans précédent depuis la Deuxième guerre mondiale. Ce fut un choc pour toute une nation. Très rapidement, des foules s'attroupèrent devant le palais présidentiel dans le centre de Varsovie pour venir rendre hommage aux disparus et prier en silence pour leur âme, pour les familles et pour le pays. On estime à environ 180 000 le nombre de personnes qui défilèrent devant les cercueils du couple présidentiel entre le 13 et le 17 avril. Un deuil national de 8 jours fut décrété dès le 10 avril par Bronisław Komorowski (PO) qui, en qualité de maréchal de la Diète, avait pris en charge l'exercice par intérim des fonctions présidentielles. Komorowski était aussi depuis le 27 mars le candidat officiel de son parti pour les élections présidentielles qui auraient dû se dérouler à l'automne mais qui furent donc avancées au mois de juin 2010. L'ambiance d'unité nationale fut rompue dès le troisième jour après la catastrophe, quand fut annoncée l'intention d'enterrer, avec l'accord de l'archevêque de Cracovie et du gouvernement, le président Lech Kaczyński et son épouse à Cracovie dans la crypte du château du

⁴² Pologne : la tragédie de Smolensk et le scénario hongrois, Nouvelles de France (<https://www.ndf.fr/nouvelles-deurope/18-05-2013/pologne-la-tragedie-de-smolensk-et-le-scenario-hongrois/>)

Wawel, tombeau des rois et du maréchal Piłsudski. Cela suscita de petites manifestations d'opposants à Cracovie, conduites notamment par le cinéaste Andrzej Wajda, proche de la PO (il soutiendra la candidature de Bronisław Komorowski contre celle de Jarosław Kaczyński).

L'émission par la télévision publique quelques jours après la catastrophe d'un film documentaire tourné devant le palais présidentiel par deux journalistes-documentalistes identifiés comme étant plutôt proche du PiS, contribua également à remettre en cause l'unité nationale des premiers jours. Les passants interrogés par les auteurs du film semblaient en effet majoritairement mettre en avant la responsabilité du premier ministre Donald Tusk, et les partisans du gouvernement accusèrent la télévision publique de manipulation au service du PiS. Ce fut plus tard, au cours de la même année, un des prétextes invoqués pour changer la direction des médias publics et les purger de la majeure partie de leurs journalistes conservateurs. Des changements que Wajda appelait d'ailleurs de ses vœux lors d'une réunion du comité de soutien de Bronisław Komorowski pendant la campagne présidentielle en mai 2010, assurant – ce qui avait fait polémique – que la Pologne était en situation de guerre civile et que la Plateforme civique avait ses amis dans les deux grands groupes privés de télévision, mais pas à la télévision publique.

d) Enquêtes et contre-enquêtes

Si les propos du célèbre cinéaste sur la « guerre civile » étaient exagérés, il était devenu à ce moment-là évident que la tragédie de Smoleńsk était un nouvel élément clivant enfoncé dans la société polonaise, les deux grands partis – PO et PiS – s'accusant mutuellement d'instrumentaliser la catastrophe pour en tirer un profit politique. Mais quelles qu'aient été les responsabilités réciproques, ce qui contribua à donner au fil des ans à ce nouveau fossé un caractère définitif, ce fut la décision de Donald Tusk d'accepter, immédiatement après le drame, que la coopération entre la Pologne et la Russie pour enquêter sur les causes du crash se fondât sur l'Annexe 13 de la Convention de Chicago qui donne toute compétence à l'État sur le territoire duquel un avion atterrit, en l'occurrence à la Russie. À partir de ce moment, les informations et indices auxquels les enquêteurs polonais allaient avoir accès dépendaient du bon vouloir des autorités russes. Or il existe un accord datant de 1993 entre la Pologne et la Russie qui s'applique aux accidents d'avions militaires et qui aurait permis aux enquêteurs polonais de participer aux investigations sur un pied d'égalité avec leurs homologues russes. Sachant que le Tupolev Tu-154 gouvernemental qui

transportait la délégation présidentielle polonaise était un avion militaire, que ses pilotes étaient des officiers de l'armée de l'air polonaise, que l'aéroport de Smolensk-Nord est un aéroport militaire et que les contrôleurs aériens qui ont guidé la trajectoire d'atterrissage de l'appareil étaient des officiers russes, le fait d'avoir accepté d'appliquer la convention de Chicago, et par conséquent de confier l'enquête aux seules autorités russes, est déjà pour certains une raison suffisante pour accuser Donald Tusk et son parti de haute trahison et pour faire naître des soupçons sur les véritables causes de la tragédie.

Une autre décision désastreuse qui aggravera par la suite le conflit polono-polonais autour de la tragédie de Smolensk, ce fut celle du général Parulski, chef du parquet militaire, de donner son accord pour que les médecins légistes russes procèdent aux autopsies des corps sans la participation d'experts polonais. Les exhumations réalisées par la suite sous les gouvernements du PiS en raison d'anomalies évidentes dans les rapports d'autopsie russes et aussi dans le cadre de la contre-enquête sur les causes de la catastrophe montreront que plusieurs corps ont été intervertis et que certains fragments de corps ont été mélangés avec ceux d'autres victimes. Des contre-autopsies réalisées en Pologne dès après la catastrophe, à défaut d'autopsies réalisées à Moscou conjointement par des médecins légistes russes et polonais, auraient sans doute permis de dissiper dès le début les soupçons d'attentat si la catastrophe était réellement due à un malheureux concours de circonstances et à de simples erreurs humaines.

L'opacité de l'enquête russe, les aveux dans les médias des membres de la commission d'enquête gouvernementale polonaise sur leur absence d'implication directe dans l'enquête, la recherche de traces de matériaux explosifs conduite par des enquêteurs polonais de manière exhaustive deux ans et demi seulement après la catastrophe, la mauvaise sécurisation du terrain et les fouilles incomplètes après la catastrophe (des téléphones portables et des cartes de crédit des victimes ont même été subtilisés et utilisés par la suite sur le territoire russe !), la rapidité avec laquelle les corps furent évacués du lieu de la catastrophe, l'interdiction signifiée aux familles par le gouvernement polonais d'ouvrir les cercueils scellés des victimes après leur rapatriement en Pologne, le refus de la Russie de restituer à la Pologne l'épave de l'avion et les boîtes noires ont été autant d'éléments parmi d'autres qui contribuèrent au développement de thèses alternatives et d'enquêtes parallèles, et notamment d'une enquête menée par une commission parlementaire, puis gouvernementale à partir de 2016, qui conclut à une catastrophe causée par plusieurs

explosions survenues à bord du Tu-154 dans les instants qui suivirent la décision prise par ses pilotes d'abandonner la procédure d'atterrissage.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe enjoint la Russie de restituer l'épave et les boîtes noires.

Adoptée le 12 octobre 2018 par les représentants de 46 pays, la résolution 2246 (2018) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe enjoint la Russie de restituer à la Pologne l'épave et les boîtes noires de l'avion Tu-154M qui s'est écrasé à Smolensk le 10 avril 2010. « *Aujourd'hui* », rappelle la résolution, « *plus de huit ans après l'accident, la Fédération de Russie est encore en possession de l'épave de l'avion, des boîtes noires et de leurs enregistrements originaux des données de vol, ainsi que d'autres preuves matérielles. Bien que des copies des enregistrements des données de vol et certaines preuves matérielles aient déjà été transmises aux autorités polonaises, la Pologne a fortement insisté pendant des années pour que l'épave et l'ensemble des éléments matériels originaux lui soient remis.* » Or « *en vertu de l'Annexe 13 de la Convention de Chicago l'État d'occurrence est tenu de restituer l'épave et les autres éléments de preuve matériels à l'État d'immatriculation de l'aéronef dès que l'enquête technique de sécurité aérienne est achevée, ce qui était le cas en janvier 2011. Le refus constant des autorités russes de restituer l'épave et les autres éléments de preuve constitue un abus de droit et a alimenté en Pologne l'idée que la Russie avait quelque chose à cacher.* »

Outre la critique du comportement de Moscou dans cette affaire, la résolution adoptée sur la base d'un rapport rédigé par le rapporteur néerlandais Pieter Omtzigt est aussi un désaveu pour les décisions prises par Donald Tusk et son gouvernement immédiatement après la catastrophe, puisqu'elles confirment les critiques formulées dès le début par le PiS et une partie des familles des victimes ainsi que de nombreux spécialistes des catastrophes aériennes : « *Alors que la Pologne aurait été habilitée à mener l'enquête, le Gouvernement polonais a convenu avec son homologue russe que l'enquête de sécurité sur les causes du crash serait menée par la Commission interétatique russe de l'aviation (autorité compétente de l'État dans lequel a eu lieu le crash), avec la participation d'experts polonais. Les deux États ont convenu que la principale enquête technique serait menée conformément aux Normes et pratiques recommandées internationales précisées à l'Annexe 13 de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago), qui sont en principe applicables à l'aviation civile, bien que l'avion polonais Tu-154M ait été enregistré en qualité d'aéronef d'État et que le vol fatidique ait été effectué pour le compte de l'État.* »

3. Les affaires de corruption des gouvernements PO-PSL (2007-2015)

Avec la mort du président Lech Kaczyński et l'élection de Bronisław Komorowski, la Plateforme civique (PO) détenait désormais tous les principaux leviers du pouvoir en coalition avec son allié PSL (parti agraire). Vantés dans les grands médias européens pour leurs résultats économiques (malgré une baisse de la croissance économique par rapport aux années 2005-2007, dans le contexte de la crise de l'économie mondiale déclenchée en 2008) et pour leur évolution en faveur d'une intégration européenne plus poussée et d'une idéologie de moins en moins libérale-conservatrice et de plus en plus libérale-libertaire, les gouvernements dirigés par Donald Tusk jusqu'au départ de ce dernier à Bruxelles en 2014 furent éclaboussés par plusieurs grosses affaires. Celles-ci contribuèrent grandement à crédibiliser auprès des électeurs polonais le discours du PiS sur la continuité entre les réseaux de corruption du SLD post-communiste jusqu'en 2005 et ceux de

la PO à partir de 2007, la PO étant présentée comme héritière de la partie de *Solidarność* qui s'était entendue avec les communistes dans le cadre de l'accord de la table ronde en 1989.

Pendant la campagne électorale pour les législatives d'octobre 2015, le PiS a mis l'accent sur les affaires qui avaient marqué les gouvernements PO-PSL et sur la manière dont ces affaires avaient été balayées sous le tapis. Un spot télévisé émis dans les deux dernières semaines avant les élections et intitulé « Ewa et ses amis » (en référence à Ewa Kopacz, qui avait remplacé Donald Tusk à la tête de la Plateforme civique et du gouvernement après le départ de ce dernier à Bruxelles à l'automne 2014), se concluait, après un rappel des principales affaires, par l'appel : « Le 25 octobre, ne les laissons pas entrer à la Diète ».

Ci-dessous une liste non exhaustive des affaires les plus marquantes des gouvernements Tusk:

a) L'affaire des jeux de hasard

L'affaire des jeux de hasard (en polonais : *Afera hazardowa*) fut une des premières grosses affaires de corruption du premier gouvernement de Donald Tusk. Elle éclata en octobre 2009 avec la publication par le prestigieux quotidien *Rzeczpospolita* d'un article et de retranscriptions de conversations enregistrées, probablement par des agents du bureau central anticorruption (CBA)⁴³, entre le chef du groupe parlementaire de la PO Zbigniew Chlebowski et un homme d'affaires engagé dans le secteur des jeux de hasard, Ryszard Sobiesiak. Sur les enregistrements, Sobiesiak se référait également à ses conversations avec le ministre du Sport et du Tourisme Mirosław Drzewiecki et avec le ministre de l'Intérieur Grzegorz Schetyna (qui est aujourd'hui le chef de la Plateforme civique). Les conversations portaient sur un projet de loi introduisant une taxe supplémentaire sur les jeux de hasard que Chlebowski se vantait d'avoir bloquée et qu'il promettait de faire annuler. Or en juin de la même année, le ministre Drzewiecki avait demandé par écrit au ministre des Finances la suppression de cette nouvelle taxe. Le 12 août, le chef du CBA Mariusz Kamiński avait informé le premier ministre Donald Tusk d'agissements illégaux autour du projet d'amendement de la loi sur les jeux de hasards et les paris, mais à la fin du mois d'août les agents du CBA s'aperçurent que Sobiesiak avait été mis au courant qu'il était sous leur surveillance.

43 Institution créée en 2006 à l'initiative du gouvernement du PiS.

D'après les médias polonais, la fuite serait probablement venue du ministre Drzewiecki qui aurait été informé de la surveillance de Sobiesiak par Donald Tusk lui-même.

Cette affaire conduisit à la suspension de Chlebowski de la présidence du groupe parlementaire et à la démission du ministre du Sport et du Tourisme Mirosław Drzewiecki, et aussi au renvoi, sur décision du premier ministre Donald Tusk, du directeur du CBA qui avait été nommé par Jarosław Kaczyński en 2006.

b) Des juges corrompus à la Cour suprême ?

Si les agents du CBA avaient mis l'homme d'affaires Ryszard Sobiesiak sous surveillance et avaient ainsi eu vent de ses conversations avec des gens hauts placés de la Plateforme civique (PO), c'est parce qu'ils menaient depuis 2008 une enquête liée à des soupçons de corruption concernant des juges de la Cour suprême. Dans le cadre de cette enquête, le CBA soupçonnait Sobiesiak d'avoir obtenu un jugement favorable de la Chambre douanière de la Cour suprême contre le versement d'un pot-de-vin. Grâce à des écoutes, il fut possible de confirmer les liens de corruption entre Sobiesiak, deux juges de la Cour suprême et un juge émérite du Tribunal supérieur administratif (NSA), ainsi que plusieurs avocats. Le parquet abandonnera finalement les poursuites en 2012, considérant que les preuves de corruption présentées par le CBA avaient été obtenues de manière illégale.

c) « Infoafera » - Des appels d'offres truqués pour informatiser le ministère de l'Intérieur et la police

En tout, 41 personnes ont été arrêtées et environ 70 chefs d'accusation ont été présentés par le parquet dans cette gigantesque affaire qui a donné lieu à des condamnations en justice pour des faits de corruption dans le cadre des appels d'offres organisés entre 2007 et 2010 pour le ministère de l'Intérieur et la direction nationale de la police. C'est ainsi que le chef du Centre des projets et services informatiques du ministère de l'Intérieur et de la direction de la police avait perçu ou obtenu des promesses de pots-de-vin pour une valeur totale de plus de 4 millions de zlotys (près d'un million d'euros). En 2014, la compagnie américaine Hewlett-Packard a reconnu avoir corrompu les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et de la direction de la police pour obtenir des contrats. La même année, la coalition PO-PSL a toutefois refusé la création d'une commission

d'enquête demandée par le SLD et un petit parti de droite issu d'une scission avec le PiS. Comme l'affaire des jeux de hasard et d'autres affaires compromettantes pour les gouvernements de Donald Tusk, le scandale des appels d'offres dans le secteur informatique est parti d'une publication du prestigieux quotidien libéral-conservateur *Rzeczpospolita*. Le mécanisme de corruption reposait non seulement sur le choix des entreprises corruptrices pour l'attribution des marchés publics, mais aussi sur la rédaction de contrats très désavantageux pour l'État.

Un journal décidément trop gênant

Propriétaire de 49 % des parts du groupe Presspublica qui publiait le quotidien *Rzeczpospolita* et l'hebdomadaire *Uważam Rze*, l'État polonais exerçait des pressions sur la société britannique Mecom Group propriétaire des 51 % restants pour qu'elle change le rédacteur en chef Paweł Lisicki (aujourd'hui rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Do Rzeczy*) sous la coupe duquel le journal avait une ligne libérale-conservatrice critique à l'égard du gouvernement de Donald Tusk. Après avoir résisté plusieurs années, Mecom Group a finalement préféré revendre ses parts en 2011. C'est l'homme d'affaires polonais Grzegorz Hajdarowicz, ami personnel de Paweł Graś, attaché de presse du gouvernement, qui, bénéficiant des bons offices et de facilités financières du gouvernement de Tusk, a racheté la totalité des parts de Mecom et de l'État polonais. Le rédacteur en chef de *Rzeczpospolita* a rapidement été remplacé, Lisicki ne conservant plus que les commandes de l'hebdomadaire *Uważam Rze* pendant encore un peu plus d'un an.

d) L'affaire Amber Gold

Amber Gold était le nom d'une institution parabancaire fonctionnant en réalité sur le modèle d'une pyramide financière. Créée en 2009 par un entrepreneur de Gdańsk bien vu dans les milieux dirigeants locaux de la Plateforme civique, cette institution promettait à ses clients des rendements très élevés supposés être obtenus par des investissements sur le marché de l'or. L'argent des clients d'Amber servait en réalité à maintenir à flot une compagnie aérienne privée, OLT Express, qui menait une guerre des prix sur le marché des vols intérieurs contre la compagnie publique Lot, elle-même alors en difficulté financière. L'entreprise de Marcin Plichta, Amber Gold, était l'associé unique de la SARL OLT Express. Plichta avait accessoirement fait embaucher le fils du premier ministre Donald Tusk par sa compagnie aérienne. Déjà condamné en 2005-09 pour des fraudes, Marcin Plichta n'aurait normalement pas dû pouvoir enregistrer une institution financière du type d'Amber Gold, et les dysfonctionnements des services de l'État se multiplieront jusqu'à la mise en faillite tardive de l'institution parabancaire en septembre 2012, qui engloutira les économies de simples épargnants polonais pour un montant d'environ 600 millions de zlotys (près de 150 millions d'euros). Depuis juillet 2016, une commission d'enquête parlementaire tente de comprendre pourquoi et comment Amber Gold a pu fonctionner aussi longtemps et si Marcin

Plichta a oui ou non bénéficié de protections au plus haut niveau de l'État. L'une des questions soulevées par l'enquête porte sur la question de savoir si la compagnie OLT Express n'avait pas pour but de précipiter la faillite de la Lot afin de permettre son rachat par la compagnie allemande Air Berlin (qui a mis fin à son activité en 2017, tandis que la Lot est depuis sortie du rouge). Sans aller aussi loin dans les soupçons de corruption à grande échelle, voire de trahison des intérêts nationaux, il se peut que la décision ait été prise au niveau gouvernemental de ne pas agir trop vite afin de permettre à la compagnie OLT Express de maintenir ses vols pendant les championnats d'Europe de foot organisés conjointement en 2012 par la Pologne et par l'Ukraine.

e) L'affaire des écoutes

L'affaire des écoutes a éclaté en juin 2014, avec la publication par l'hebdomadaire Wprost de la retranscription de conversations enregistrées à l'insu des intéressés dans plusieurs restaurants de Varsovie fréquentés par les dirigeants politiques et économiques du pays, et notamment par les ministres de Donald Tusk. Ces enregistrements avaient été réalisés entre juillet 2013 et juin 2014, avec de nouvelles conversations qui continuaient d'être divulguées par la presse encore en 2018 (y compris un enregistrement d'une conversation avec le premier ministre en exercice Mateusz Morawiecki, alors directeur de banque, mais sans élément véritablement compromettant). L'enquête du parquet sur les auteurs et les commanditaires de ces enregistrements illégaux durait encore en 2018. La divulgation progressive de ces enregistrements dans les médias a sans doute beaucoup contribué à la victoire en 2015 de la coalition électorale Droite unie conduite par le PiS. Dès la publication de la transcription d'extraits d'enregistrements en juin 2014, l'hebdomadaire Wprost a prévenu qu'il en avait d'autres où l'on pouvait entendre notamment la vice-première ministre Elżbieta Bieńkowska (devenue commissaire européenne au marché intérieur et aux services au sein de la Commission Juncker), le chef du bureau anticorruption (CBA) Paweł Wojtunik et le chef de la cour des comptes (NIK) Krzysztof Kwiatkowski ainsi que le riche homme d'affaires Jan Kulczyk. D'autres suivront également, comme le ministre des Affaires étrangères Radosław Sikorski.

Le 18 juin 2014, l'hebdomadaire Wprost faisait l'objet d'une perquisition de procureurs assistés par des agents de l'ABW, le service de contre-renseignement, en présence de caméras de télévision rameutées par les journalistes du journal. Les représentants de l'ordre ont ainsi été filmés en direct

alors qu'ils tentaient de saisir les enregistrements en possession de la rédaction de Wprost et alors que Sylwester Latkowski, le rédacteur en chef du magazine, résistait à la tentative de lui arracher son ordinateur des mains. Cette violation flagrante du droit de la presse en Pologne n'avait pas à l'époque fait réagir la Commission Européenne ni les médias européens qui n'ont fait mine de s'inquiéter de la liberté de la presse en Pologne qu'après l'arrivée du PiS au pouvoir à l'automne 2015, mais elle coûta cher au gouvernement de Donald Tusk en termes d'image à l'intérieur du pays.

Il est vrai que ces enregistrements avaient de quoi inquiéter le pouvoir exécutif. Parmi les conversations les plus compromettantes qui se sont retrouvées entre les mains des journalistes, il y avait celle du ministre de l'Intérieur de l'époque (c'était en 2013) et du président de la banque centrale polonaise qui convenaient que la banque centrale ferait tourner la planche à billets avant les prochaines élections législatives de 2015 en échange du renvoi du ministre des Finances et d'une loi renforçant les pouvoirs du président de la banque. Un autre ministre a été enregistré alors qu'il demandait au vice-ministre des finances d'intervenir dans le contrôle fiscal dont faisait l'objet son épouse.

Un test raté pour les institutions européennes

On pouvait se demander, quand l'enregistrement de la conversation entre le président de la banque centrale et du ministre de l'Intérieur a fuité dans les médias, comment réagiraient les institutions européennes et si elles seraient aussi sévères avec le gouvernement polonais qu'elles l'avaient été en 2011-2012 avec le gouvernement hongrois de Viktor Orbán. À l'époque, les nouvelles lois hongroises prévoyaient en effet que le Conseil de la politique monétaire qui épaula la Banque nationale de Hongrie dans ses décisions serait élargi à sept membres dont quatre seraient nommés par le parlement. Les salaires du président et des vice-présidents de la banque centrale ainsi que des membres du Conseil de la politique monétaire avaient été réduits et un représentant du gouvernement devait être présent aux réunions du Conseil. La Commission européenne n'acceptait pas ces changements et elle n'acceptait pas non plus le fait que les dirigeants de la Banque nationale de Hongrie et les membres du Conseil de la politique monétaire devaient prêter serment sur la constitution hongroise. Le FMI et la Commission européenne n'ont pas hésité à suspendre les aides financières à la Hongrie alors que ce pays était dans une situation extrêmement difficile héritée de la politique socialiste des années précédentes, et en juillet 2012 la Hongrie est revenue sur les points les plus fortement contestés par la BCE et la Commission.

Le parlement polonais, lui, n'avait pas voté démocratiquement une réforme comme l'avait fait le Fidesz et il n'avait pas officiellement porté atteinte à l'indépendance de sa banque centrale. Il n'en avait pas besoin et l'enregistrement de cette conversation entre le ministre de l'Intérieur Bartłomiej Sienkiewicz et le président de la Banque nationale de Pologne (NBP) Marek Belka le prouvait.

Dans le cas de la Pologne cependant, il n'y a pas eu de réaction des institutions européennes, ou alors les réactions sont restées extrêmement discrètes !

Entre les deux tours des élections présidentielles qui ont débouché sur la victoire du conservateur Andrzej Duda sur le président sortant Bronisław Komorowski, l'hebdomadaire conservateur Do Rzeczy publia le contenu d'une conversation datant de juin 2014 entre le chef du bureau anticorruption (CBA) et la vice-première ministre des Infrastructures et du Développement Elzbieta Bieńkowska. On y apprend, entre autres choses, que c'est le ministre de l'Intérieur qui avait fait brûler la guérite devant l'ambassade de Russie, créant un incident diplomatique, lors de la « Marche pour l'Indépendance » du 11 novembre 2013 afin de compromettre les milieux nationalistes qui organisent cette marche et aussi le parti conservateur PiS qui organisait sa propre marche le même jour à Cracovie (justement de peur des provocations du gouvernement). Ce qui caractérise toutes ces conversations, c'est aussi la grande vulgarité de langage des « élites » de l'État polonais. C'est ainsi que le ministre des Affaires étrangères Radosław Sikorski critiquait l'alliance avec les États-Unis dans une conversation avec l'ancien ministre des Finances Jacek Rostowski en expliquant que la Pologne prend le risque d'un conflit avec la Russie et l'Allemagne parce qu'« on fait une pipe aux Américains ».

En juin 2015, et donc juste après la défaite du candidat de son parti aux élections présidentielles de mai 2015 et à quelques mois des élections législatives, la première ministre Ewa Kopacz annonça la démission de huit ministres et secrétaires d'État ainsi que du président de la Diète, l'ancien ministre des Affaires étrangères Radosław Sikorski. De l'avis des commentateurs, c'était une conséquence directe de cette « affaire des écoutes ».

4. Une PO de plus en plus libérale-libertaire et européiste face à un PiS resté social-conservateur et modérément souverainiste

Le rapport à l'Union européenne

Sous la direction de Donald Tusk, puis d'Ewa Kopacz et enfin de Grzegorz Schetyna, son leader actuel, la Plateforme civique a beaucoup changé depuis 2005, ce qui s'est traduit par le départ de la plupart de ses éléments conservateurs. En 2003, en plein débat sur la constitution européenne, le président du groupe de la PO à la Diète, Jan Rokita, défendait la nécessité d'être inflexible dans la défense du statu quo, en lançant à la tribune le slogan « Nice ou la mort », en référence au Traité

de Nice alors en vigueur. En 2005-2007, quand le PiS gouvernait d'abord sans majorité au parlement puis à la tête d'une coalition, la PO, depuis les bancs de l'opposition, lui reprochait sa trop grande flexibilité dans les négociations sur le Traité de Lisbonne. Une fois le gouvernement PO-PSL formé en 2007, la PO devint beaucoup plus favorable à ce traité, reprochant même au président Lech Kaczyński de conditionner sa ratification au bas du document approuvé par le parlement au résultat positif d'un deuxième référendum en Irlande, après que le premier eut conduit au rejet de ce traité par le peuple irlandais. Le président Kaczyński justifiait sa décision par son refus de contribuer à mettre les électeurs irlandais sous pression et en partant du principe que, tant qu'un nouveau référendum n'aurait pas inversé la décision des Irlandais, le Traité de Lisbonne était caduque et sa ratification sans objet.

En 2008, le premier ministre Donald Tusk se fixa comme objectif l'entrée de la Pologne dans la zone euro pour 2011. Cette fois, c'est le PiS qui, dans l'opposition, reprochait au gouvernement de ne pas tenir suffisamment compte des intérêts nationaux de la Pologne. La crise financière de 2008 puis les difficultés de l'euro et la crise de la dette grecque eurent raison des projets de Donald Tusk. Néanmoins, aujourd'hui encore, la PO se dit favorable à une entrée la plus rapide possible dans la zone euro tandis que le premier ministre Mateusz Morawiecki estime que la chose pourra être envisagée quand la Pologne se sera rapprochée en termes de niveau de développement économique des grands pays de l'UE et notamment de l'Allemagne, son principal partenaire commercial.

En 2011, le ministre polonais des Affaires étrangères Radosław Sikorski appelait à un nouveau traité pour renforcer les institutions de la zone euro et de l'UE, qu'il qualifiait même de « fédérales », avec de nouveaux abandons de souveraineté par les États membres. Ce discours comportait un appel à l'Allemagne pour qu'elle accepte d'assumer un rôle de leader dans cette évolution, ce qui lui valut des attaques violentes de la droite conservatrice et du parti Droit et Justice qui se positionnait désormais comme plus souverainiste, partisan d'une Europe des nations, face à cette évolution fédéraliste des libéraux de la Plateforme civique.

En revanche, le PiS est toujours resté favorable, comme la PO, à l'appartenance de la Pologne à l'UE. Pour les conservateurs polonais comme pour les libéraux, l'existence-même de l'UE est considérée comme faisant partie des grands intérêts nationaux de la Pologne, au même titre que

l'existence de l'OTAN. Dans ce cadre, le PiS accorde toutefois la priorité à l'alliance avec les États-Unis et à la coopération régionale en Europe centrale et orientale, notamment dans le cadre du Groupe de Visegrád et de l'Initiative des Trois mers, pour acquérir collectivement plus de poids au sein de l'UE, tandis que la PO préfère donner la priorité aux politiques décidées à Bruxelles et à la proximité avec l'Allemagne.

Les questions sociétales

En 2013, les députés polonais rejetaient en première lecture les trois projets de loi prévoyant des unions civiles ouvertes aux couples homosexuels. Deux projets de lois étaient proposés par le parti social-démocrate post-communiste SLD et par le parti libéral-libertaire « Mouvement Palikot », le troisième était proposé par le parti libéral (PO) du Premier ministre Donald Tusk et soutenu par ce dernier. Mais même ce projet est tombé grâce aux voix dissidentes de 46 députés conservateurs de la PO qui vinrent s'ajouter à celles de l'opposition conservatrice (le PiS de Kaczyński et le SP issu d'une scission du PiS) et à celles du parti paysan (PSL), partenaire minoritaire au sein de la coalition gouvernementale et à sensibilité plutôt conservatrice. C'était un véritable camouflet pour Donald Tusk et l'aile gauche de son parti qui auraient souhaité faire évoluer la législation polonaise dans le même sens que celle d'autres pays européens et qui cherchaient à récupérer l'électorat perdu avec le départ de Janusz Palikot et la création de son « Mouvement Palikot », un parti ouvertement pro-LGBT, pro-avortement et fortement anticlérical. Depuis, le Mouvement Palikot a disparu, mais la PO a maintenu son positionnement toujours plus à gauche afin de rogner des parts sur l'électorat du SLD, qui a lui-même connu une évolution du marxisme-léninisme d'Europe de l'Est, dont il était issu au départ, au néo-marxisme libéral-libertaire actuel caractéristique de la génération des anciens philocommunistes qui ont fait mai 68 à l'Ouest⁴⁴. Cette évolution a pu favoriser la victoire du PiS en 2015 en faisant perdre à la PO son électorat conservateur. En 2013, le ministre de la Justice Jarosław Gowin était considéré par les médias polonais comme étant le leader de l'aile conservatrice de la PO. Il appela alors les députés à voter contre l'examen en commission des trois projets de loi sur les unions civiles en avançant qu'ils étaient tous contraires à la constitution polonaise qui stipule que « Le mariage en tant qu'union d'une femme et d'un homme, la famille, la

44 « L'héritage communiste a un lien de mariage avec les libéraux radicaux d'aujourd'hui. Cette généalogie existe en Europe. », expliquait le premier ministre hongrois Viktor Orbán en visite à Londres dans un entretien avec le *Telegraph* publié le 15 octobre 2013 (<https://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/europe/hungary/10373959/Viktor-Orban-interview-Patriotism-is-a-good-thing.html>).

maternité et le statut de parents sont protégés par la République de Pologne ». Aujourd'hui, Jarosław Gowin est vice-premier ministre et ministre des Sciences et de l'Enseignement supérieur dans le gouvernement Morawiecki après avoir occupé le même poste dans le gouvernement Szydło. Son parti, Entente (*Porozumienie*), est un des deux petits partis alliés au PIS au sein de la coalition électorale Droite unie.

Si l'actuel leader de la PO, Grzegorz Schetyna, s'est dit favorable en 2016, après la double défaite de 2015, au maintien d'une faction conservatrice au sein de son parti, celle-ci n'existait déjà plus à l'époque et Schetyna lui-même semble avoir depuis jeté ce projet aux oubliettes. L'autre parti libéral, Moderne (*Nowoczesna*), créé à l'occasion de la campagne électorale de 2015 pour faire concurrence à la PO et récupérer les voix des gens déçus par ce parti, est toutefois plus radicalement libéral-libertaire. Pour les élections municipales et régionales de l'automne 2018, ces deux partis étaient alliés au sein de la Coalition civique (*Koalicja Obywatelska*, KO), mais c'est la PO qui se détachait très nettement comme principal parti d'opposition dans les sondages. Le passage de plusieurs député de *Nowoczesna* à la PO en décembre 2018 a même fait perdre un moment au premier son groupe parlementaire⁴⁵, puisqu'il ne lui restait plus que 14 députés contre 28 juste après les élections d'octobre 2015, mais cela ne peut que renforcer l'évolution libertaire de l'ancien parti libéral-conservateur qui comptait désormais 145 députés, contre 138 après les élections.

Un ancien de la PO et du PPE au Parlement européen : « Ce sont eux qui ont changé, pas moi »

« Lorsque j'ai rejoint la Plateforme civique, c'était un parti tout à fait différent de ce qu'il est aujourd'hui. C'était le parti de Jan Rokita, de Maciej Plazyński et d'autres, avec un très fort aspect conservateur chrétien-démocrate, et tous ces gens, conservateurs de droite, ont été éliminés par les libéraux de Monsieur Tusk et ses collègues. À un certain moment, même les posts-communistes ont été invités là-dedans. Il s'agissait donc d'un parti de centre-droit à la naissance, qui est aujourd'hui devenu un parti de centre-gauche, un parti qui au pouvoir a causé d'énormes dégâts à la Pologne. Mais ce qui a vraiment été inacceptable pour moi a été d'attaquer la Pologne de l'extérieur et d'utiliser les instruments, les institutions, de l'Union européenne contre notre propre pays. Il y a des gens et des forces politiques au sein du PPE avec lesquelles je sympathise, comme le parti de Viktor Orbán par exemple, l'aile droite du PPE qui est telle qu'elle doit être. Mais elle a été dominée, influencée fortement, par des gens qui devraient être avec Macron, chez les libéraux, chez Verhofstadt, mais pas chez les chrétiens-démocrates. Cela a commencé au PPE, je me souviens très bien car j'étais là quand les documents ont été négociés, lorsqu'à un certain moment, on a rayé le terme « chrétien-démocrate » dans nos documents. Ce sont donc eux qui ont changé, pas moi. »

Jacek Saryusz-Wolski, député au Parlement européen (indépendant), considéré comme un des principaux architectes de l'entrée de la Pologne dans l'UE, ancien membre de la Plateforme civique et du Parti populaire européen, ancien vice-président du Parlement européen, proposé par le gouvernement de Beata Szydło pour remplacer Donald Tusk à la présidence du Conseil européen, s'exprimant en novembre 2018 dans un entretien avec l'auteur du présent rapport [pour le Visegrád Post](#) et pour le site Internet de l'hebdomadaire polonais Do Rzeczy.

⁴⁵ Le groupe de *Nowoczesna* a rapidement pu être reconstitué grâce au transfert d'un député du PSL, avec l'assentiment de son parti, dans le seul but de permettre à *Nowoczesna* d'avoir un groupe parlementaire.

L'économie

Si la Plateforme civique revendique son libéralisme économique et le parti Droit et Justice sa fibre sociale, il n'y a pas de différence très nette entre les politiques économiques menées par les gouvernements successifs. En 2006, le premier ministre Jarosław Kaczyński avait choisi la libérale Zyta Gilowska, transfuge de la PO, pour prendre la tête du ministère des Finances avec le rang de vice-premier ministre. Quant à Donald Tusk et à ses partisans, à leur arrivée au pouvoir en 2007 ils avaient renoncé à leur projet d'introduire un impôt sur le revenu linéaire, non progressif. Mateusz Morawiecki, d'abord ministre des Finances du gouvernement de Beata Szydło puis premier ministre lui-même à partir de décembre 2017, a lui aussi une réputation de libéral. Pour ce qui est de la politique sociale mise en place par Beata Szydło, et notamment des allocations familiales introduites par le PiS pour encourager la natalité, ce qui a eu aussi un effet très positif sur la réduction de l'extrême pauvreté qui affectait au premier rang les familles nombreuses, la PO a rapidement renoncé à les critiquer et à envisager leur retrait, sachant que cette mesure est très populaire. En outre, alors qu'il présentait ses propositions lors d'un vote de défiance constructif demandé par l'opposition, le chef du parti libéral PO, Grzegorz Schetyna, a annoncé en décembre 2018, que son parti avait l'intention non seulement de réduire les impôts mais aussi de verser une allocation complémentaire pour les bas salaires.

C'est donc bien sur le plan sociétal et sur la question européenne que conservateurs et libéraux s'opposent véritablement, et ce sont leurs positions respectives sur ces sujets qui expliquent sans doute, au moins en partie, pourquoi les institutions européennes, et notamment la Commission et le Parlement, semblent clairement du côté de la Plateforme civique.

Le premier vice-président de la Commission européenne pour le « mariage gay »

Un article du site EU Observer datant du 29 juin 2015 rapporte les propos suivants tenus la semaine précédente par le premier vice-président de la Commission européenne Frans Timmermans à un gala de l'*International Lesbian and Gay Association* (ILGA) : « *La Commission doit avancer et essayer de faire en sorte que tous les États membres de l'UE acceptent le mariage gay comme les autres mariages* ».

(source : <https://euobserver.com/justice/129367>)

Or quel article pourrait-il permettre à la Commission européenne de chercher à imposer sa vision du mariage dans toute l'UE ? Réponse : le même article 2 du Traité sur l'UE invoqué pour s'immiscer dans les affaires intérieures de la Pologne. Cet article stipule en effet : « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté,*

de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Si les notions d'État de droit et de démocratie mentionnées à l'article 2 sont invoquées contre les réformes polonaises et dans le conflit autour du Tribunal constitutionnel polonais, la notion de non-discrimination pourra tout aussi bien être brandie en temps utile par les fonctionnaires non élus de la Commission européenne afin de réclamer le « mariage gay » dans toute l'Union, en s'appuyant s'il le faut sur la Cour de Justice de l'UE. Celle-ci a d'ailleurs déjà imposé en juin 2018 la reconnaissance par tous les États membres des effets juridiques d'un « mariage » entre personnes du même sexe légalement contracté dans un autre pays de l'UE (arrêt C-673/16 du 5 juin 2018 rendu suite à une demande de décision préjudicielle soumise par la Cour constitutionnelle roumaine).

V. Le conflit idéologique

Le conflit idéologique en Pologne est le même que celui qui se déroule en ce moment en Europe et ailleurs en Occident. Les termes du discours de part et d'autre de la ligne de séparation des deux grands camps se ressemblent. Les slogans vus dans les manifestations de l'opposition en Pologne rappellent furieusement ceux que l'on peut apercevoir en Hongrie ou aux États-Unis. Les sources de financement de ces manifestations se recoupent d'ailleurs en partie, et les méthodes employées contre les gouvernements du PiS, d'Orbán et de Trump sont les mêmes. Dans ces trois pays, il est reproché aux dirigeants en place de vouloir servir d'abord les intérêts de leur propre pays, y compris dans le domaine économique et y compris en s'opposant aux intérêts des grandes multinationales et aux pressions des institutions internationales, par exemple en matière d'immigration. On leur reproche aussi de refuser la dictature du politiquement correct et la révolution libertaire du lobby LGBT et de la génération de mai 68 au nom de la défense de la famille et du droit à la vie, et encore de mettre en œuvre leurs promesses électorales « populistes ». Tout cela suffit à en faire au mieux des « ultra-conservateurs » et des « ultra-nationalistes » et au pire des « dictateurs » et des « fascistes ».

Le PiS polonais et le Fidesz hongrois défendent à Bruxelles des positions minoritaires, mais non moins européennes

« Notre communauté politique doit prendre conscience du fait que les idées que nous représentons ne sont malheureusement pas soutenues par une majorité, y compris dans cette assemblée. Il ne fait aucun doute que nos idéaux sont chrétiens. Ils s'appuient sur la responsabilité de l'individu, les sentiments nationaux positifs sont pour nous importants et nous considérons la famille comme le fondement de l'avenir. Peut-être beaucoup ont-ils une autre vision de ces questions, mais cela ne change rien au fait que notre position reste européenne. Peut-être sommes-nous, avec ces idéaux, minoritaires en Europe, mais ces opinions restent européennes et nous avons le droit de défendre nos convictions. Peut-être ne serez-vous pas d'accord avec la phrase que je vais vous citer maintenant, mais personnellement je suis de l'avis de Schuman quand il disait que la démocratie européenne sera chrétienne ou elle ne sera pas. Et cela aussi, c'est un point de vue européen ! »

(Le premier ministre hongrois Viktor Orbán dans une allocution au Parlement européen au début de l'année 2012)
Source : *Napastnik. Opowieść o Viktorze Orbánie* (L'attaquant. Une histoire de Viktor Orbán) du Polonais Igor Janke.

Partant de là, la gauche libertaire, progressiste, remet en cause la légitimité démocratique d'un pouvoir pourtant issu d'élections libres. Sous prétexte de défendre la démocratie, certaines élites appuyées par une minorité vociférante et de grands médias en vont jusqu'à souhaiter le renversement par la force du pouvoir démocratique. Pour appuyer ces prétentions, les médias en question n'hésitent pas à gonfler grossièrement, à des fins de propagande, les chiffres des

manifestations contre le pouvoir en place, comme cela fut par exemple le cas pour celle de mai 2016 à Varsovie, quand moins de 50.000 manifestants sont devenus cinq fois plus nombreux aux yeux du monde entier. Les mêmes manipulations avaient pu être observées auparavant en Hongrie.

On notera que la rhétorique employée contre ces partis de gouvernement en Pologne et en Hongrie est similaire à celle utilisée contre la droite dite « populiste » en Europe occidentale : Rassemblement national (RN) en France, Alternative pour l'Allemagne (AfD) en Allemagne, Ligue en Italie, Vox en Espagne, dans une certaine mesure aussi UKIP en Grande-Bretagne. Et il est vrai qu'avec l'évolution de ces partis (hormis l'UKIP) vers une volonté de réforme de l'UE pour un meilleur respect des souverainetés nationales plutôt que sa dissolution et aussi vers une remise en cause moins marquée de l'OTAN, il semblait se dessiner en 2018 un rapprochement entre l'axe PiS-Fidesz d'Europe centrale et les droites plus ou moins souverainistes d'Europe occidentale.

Rencontre Salvini-Orbán à Milan en août 2018

À la fin du mois d'août 2018, le premier ministre hongrois Viktor Orbán rencontrait l'Italien Matteo Salvini, ministre de l'Intérieur et leader de la Ligue. Les deux leaders affichaient publiquement leur accord sur les questions d'immigration et déclaraient vouloir former une alliance contre les socialistes et les gauches en Europe.

En Pologne, comme aux États-Unis, à la question de la défense de la démocratie et de l'État de droit est venue s'ajouter celle de l'avortement. Deux initiatives citoyennes ont en effet voulu limiter l'accès à l'avortement, suscitant des manifestations provoquées par les organisations féministes et l'extrême gauche, mais soutenues par les libéraux, dont la PO et les autres organisations impliquées depuis le début dans les manifestations contre les gouvernements du PiS⁴⁶ (KOD, Obywatele RP...).

La surenchère entre la PO, Nowoczesna et même le SLD ont conduit à renforcer la rhétorique européiste et libertaire de l'opposition, tandis qu'en matière sociétale le PiS peut compter sur le soutien du parti Kukiz'15, deuxième parti d'opposition à la Diète (avec 26 députés, contre 42 juste après les élections d'octobre 2015), des nationalistes et de l'Église catholique. Ceci ne lui épargne pas les critiques de la part de ces milieux qui dénoncent de plus en plus souvent une évolution du PiS vers le centre sur le modèle de l'ancienne démocratie chrétienne des pays d'Europe

46 Voir « La pression de la rue » p. 15

occidentale. Kukiz'15 et les petits partis de la droite nationaliste et/ou chrétienne attaquent aussi le PiS sur ce qu'ils estiment dans les faits être une politique de soumission à l'UE. Quant à l'Église catholique, elle attaque le PiS sur la question du blocage au Parlement de la loi citoyenne visant à interdire les avortements eugéniques, c'est-à-dire motivés par un handicap lourd ou une maladie incurable et incompatible avec la vie de l'enfant à naître.



Couverture de l'hebdomadaire de gauche Polityka (de février 2018) accusant le PiS de créer la narration d'une Pologne attaquée de toutes parts



Couverture de l'hebdomadaire libéral-conservateur Do Rzeczy (de novembre 2018) illustrant les implications supposées d'un retour au pouvoir Donald Tusk et de la PO

A. Les questions sociétales

1. La résurgence du conflit autour de l'avortement

En Pologne, on appelle « compromis de l'avortement » les restrictions apportées à cette pratique, légalisée et banalisée sous la dictature communiste, par une loi de 1993 « sur la planification familiale, la protection du fœtus humain et les conditions autorisant une interruption de

grossesse ». Sous le régime de cette loi, une femme en Pologne peut se faire avorter dans trois cas de figure : en cas de risque pour sa vie ou sa santé physique lié à la grossesse (sans limite de temps), en cas de grossesse issue d'un viol ou d'un inceste (jusqu'à la 12^e semaine) et en cas de diagnostic prénatal de maladie ou handicap grave ou incurable du fœtus (jusque vers la 24^e semaine). Ce dernier cas de figure est le plus litigieux, et ce pour deux raisons. La première raison, c'est qu'il est aujourd'hui interprété de manière telle qu'il permet d'avorter des enfants pour des problèmes qui ne sont pas incompatibles avec la vie, comme par exemple des enfants touchés par la trisomie 21 ou bien le syndrome de Turner. La deuxième raison, liée à la première, c'est que ce motif se trouve derrière la grosse majorité (environ 90 %) des avortements réalisés légalement chaque année dans les hôpitaux polonais (un peu plus de deux mille par an en tout selon les demandes de remboursement adressées au fonds national de la santé – NFZ – par les hôpitaux).

En 1997, le Tribunal constitutionnel polonais avait invalidé une modification de la loi sur l'avortement de 1993 par les sociaux-démocrates (SLD, post-communiste). Cette modification autorisait les avortements motivés par la situation socio-économique de la femme enceinte. Les juges constitutionnels polonais avaient estimé qu'une telle libéralisation ne permettait pas d'assurer la protection du droit à la vie garanti par la constitution du pays. La saisine de 1997 portait toutefois uniquement sur ce motif d'avortement et non pas sur le motif de handicap ou maladie grave et incurable de l'enfant à naître, et les juges du Tribunal constitutionnel n'avaient donc pas la possibilité de se prononcer sur cette dernière question.

Depuis le début de la décennie en cours, cinq initiatives citoyennes ont tenté de restreindre le droit à l'avortement. Dans l'opposition, le PiS en a soutenu trois, tandis que la majorité PO-PSL les a rejetées en première lecture. Au gouvernement, si nombre de députés du PiS se disent notamment en faveur d'interdire les avortements eugéniques, dans les faits la majorité actuelle a d'abord rejeté à l'automne 2016 un premier projet de loi citoyen, considéré comme trop restrictif mais qu'ils auraient en réalité pu modifier à leur guise, et elle bloque aujourd'hui un second projet, qui a pourtant recueilli un nombre record de signatures : environ 830 000, alors que le projet opposé, en faveur d'une libéralisation en a recueilli plus de quatre fois moins.

Parallèlement, plus de cent députés de la Diète, appartenant à différents partis mais provenant majoritairement du PiS, ont saisi à l'automne 2017 le Tribunal constitutionnel sur la question des

avortements eugéniques. La jurisprudence passée de ce tribunal permet aux défenseurs du droit à la vie d'espérer qu'il interdira au minimum l'avortement pour les cas où le handicap ou la maladie de l'enfant à naître n'est pas incompatible avec la vie. Il ne semble toutefois pas avoir hâte de statuer, malgré les pressions d'une partie des députés du PiS qui ont adressé plusieurs lettres à la présidente du Tribunal constitutionnel en 2018.

Aujourd'hui, la gauche (SLD) et l'extrême gauche (Razem, organisations féministes, milieux LGBT...) demandent une libéralisation de l'accès à l'avortement sur le modèle de pays comme la France. Le projet de libéralisation présenté à l'automne 2017 en réponse au projet de restriction proposait même d'introduire un délit d'entrave à l'avortement. Le radicalisme de ce projet, sa non-conformité patente à la constitution polonaise et les propos tenus par ses défenseurs à la tribune de la Diète, niant l'humanité du fœtus dans le ventre de sa mère, sont autant d'éléments qui ont conduit une partie des libéraux de la Plateforme civique et même de *Nowoczesna* à voter contre son adoption en première lecture ou bien à s'abstenir ou refuser de prendre part au vote.

D'une manière générale, le PiS et la PO sont, comme sans doute une majorité de Polonais, pour le maintien en l'état actuel du « compromis » sur l'avortement de 1993. Kukiz' 15 est partagé, les nationalistes et l'Église catholique défendent le projet de loi citoyen contre les avortements eugéniques, tandis que *Nowoczesna*, la gauche post-communiste et l'extrême gauche sont pour une libéralisation complète jusqu'à une certaine étape de la grossesse. Pour le PiS, ou en tout cas pour sa direction, le projet de loi citoyen contre les avortements eugéniques est visiblement une patate chaude dont il se serait bien passé. En bloquant le projet à la Diète, le parti Droit et Justice prend toutefois le risque de se couper d'une partie de son électorat de droite, catholique et pro-vie. En l'adoptant, il craint visiblement de cristalliser les oppositions, d'alimenter les manifestations de l'opposition et de perdre des électeurs du centre. En revanche, plusieurs leaders importants du PiS se sont prononcés en faveur du projet de loi citoyen contre les avortements eugéniques, y compris la vice-première ministre Beata Szydło et le président de la République Andrzej Duda.

L'opposition libérale semble au contraire avoir vu dans la résurgence du conflit sur l'avortement une chance de réussir enfin à mobiliser dans la rue et de rebondir dans les sondages en imputant au parti Droit et Justice ces deux projets de lois pourtant issus d'initiatives citoyennes.

2. Les manifestations « noires » d'octobre 2016

Une initiative citoyenne lancée au printemps 2016 et ayant recueilli plus de 450 000 signatures voulait limiter la possibilité de se faire avorter en Pologne aux cas où l'avortement serait la conséquence de soins médicaux en vue de sauver la vie de la femme enceinte. Il s'agissait donc d'interdire non seulement les avortements dits « eugéniques », mais aussi lorsque la grossesse est issue d'un viol ou d'un autre acte interdit par la loi (par exemple inceste). Ce projet prévoyait aussi d'accentuer les peines encourues par les personnes participant à un avortement et d'introduire des peines pour les femmes se faisant avorter, étant précisé que dans leur cas les tribunaux auraient été autorisés à ne pas infliger de peine en fonction d'éventuelles circonstances atténuantes. Comme d'habitude pour ce genre d'initiatives citoyennes, une contre-initiative exigeant au contraire une libéralisation de l'accès à l'avortement fut lancée par des organisations féministes.

Le 23 septembre 2016, la Diète dominée par la coalition électorale Droite unie conduite par le PiS renvoyait en commission le projet de loi citoyen en faveur d'une interdiction quasi-complète de l'avortement, et rejetait en première lecture le projet de loi citoyen en faveur d'une libéralisation de l'avortement qui aurait été possible sur simple demande jusqu'à la 12^e semaine de grossesse. La direction du PiS avait appelé à envoyer les deux projets en commission, conformément à sa promesse électorale de ne jamais rejeter d'emblée les initiatives citoyennes. Elle n'avait toutefois pas imposé de discipline de vote et une partie des députés du parti Droit et Justice votèrent pour le rejet en première lecture du projet de loi des féministes. À ces voix s'ajoutèrent celles du parti agraire PSL, allié de la PO de 2007 à 2015, et du parti Kukiz'15 qui refusaient toute discussion sur une libéralisation de l'avortement.

Les Polonais majoritairement hostiles à l'avortement

Un sondage réalisé en mai 2016 par l'institut IBRIS, soit un mois après le début de la collecte des signatures dans le cadre de l'initiative citoyenne « Stop à l'avortement » (*Stop aborcji*), montrait qu'une majorité de Polonais soutenaient le nouveau projet de loi : 58 % des personnes interrogées souhaitaient que l'avortement ne soit autorisé que pour sauver la vie de la mère de l'enfant (une proportion qui atteignait 57,9 % chez les femmes et 59,5 % chez les hommes), contre 30 % qui s'opposaient à de nouvelles restrictions ou voulaient au contraire une libéralisation. Dans la tranche d'âge des 18-24 ans, une interdiction totale (sauf pour sauver la vie de la femme enceinte) remportait même 79,2 % d'adhésion ! A contrario, chez les plus de 65 ans, qui ont vécu la banalisation de l'avortement sous le régime communiste, seuls 48,7 % des gens soutenaient une telle interdiction.⁴⁷

Les différents sondages réalisés depuis la loi de 1993 montrent une évolution générale de la société polonaise vers un meilleur respect du droit à la vie. D'après un sondage CBOS publié en 2013, 75 % des Polonais considèrent l'avortement comme un mal qui ne peut en aucun cas se justifier. Un autre sondage publié en 2012 montrait que pour 80 % des Polonais « la vie humaine doit être protégée de la conception à la mort naturelle toujours et quelles que soient les circonstances ».

À contre-courant de ce qui se passe dans la plupart des pays européens, l'exemple polonais prouve qu'il est encore possible de faire évoluer les mentalités en faveur du droit à la vie dès la conception même après des décennies de banalisation de l'avortement.

D'autres sondages réalisés depuis montrent toutefois qu'une majorité de Polonais sont favorable au statu quo actuel. C'est ainsi par exemple qu'un sondage Kantar Millward Brown réalisé en mars 2018 donnait 75 % des Polonais contre l'interdiction d'avorter en cas de handicap grave et incurable du fœtus et seulement 17 % d'un avis contraire. La question posée comportait toutefois une manipulation, car si la loi sur l'avortement de 1993 parle de la possibilité de se faire avorter en cas de « handicap lourd et incurable du fœtus », la question de Kantar Millward Brown parlait, elle, de fœtus « lourdement endommagé » (*ciężkie uszkodzenie płodu*, soit, littéralement, un « dommage lourd du fœtus »), ce qui est le vocabulaire déshumanisant⁴⁸ utilisé par les opposants à l'interdiction des avortements eugéniques qui mettent l'accent uniquement sur les enfants à naître souffrant de grosses malformations physiques incompatibles avec la vie, alors que ces cas concernent une petite minorité des avortements qualifiés d'eugéniques par les défenseurs du droit à vie.⁴⁹

Pour le lundi 3 octobre, le journal libéral-libertaire, pro-avortement, *Gazeta Wyborcza* avait appelé dans son édition du week-end, en y consacrant l'ensemble de sa Une, à une grève des femmes et une grande journée de manifestations. Les participants étaient appelés à porter du noir pour cette journée appelée « lundi noir ». D'autres médias du même bord se sont joints à l'appel et lors de ce « lundi noir » très médiatisé en Pologne et à l'étranger les manifestants étaient, selon les chiffres de la police, près de cent mille au total répartis dans 143 manifestations dans tout le pays. L'extrême gauche s'était jointe à la manifestation, de même que le « Comité de défense de la démocratie » (KOD), organisateur de manifestations anti-PiS depuis décembre 2015, et des représentants du parti libéral-libertaire *Nowoczesna* et de la Plateforme civique (PO).

Craignant visiblement une « convergence des luttes » à une époque où les manifestations du KOD attiraient encore du monde et en plein conflit sur la composition du Tribunal constitutionnel, la direction du PiS demanda à ses députés de rejeter ce projet de loi citoyen contre les avortements eugéniques. C'est ainsi que la Diète vota le 6 octobre à 352 voix contre 58 et 18 abstentions en faveur du rejet du projet « Stop à l'avortement ». Le même jour, la première ministre Beata Szydło

47 Sondage réalisé entre le 13 et le 16 mai 2016 par l'*Institut Badań Rynkowych IBRIS sur un échantillon représentatif de 1100 Polonais(es)*.

48 Le terme polonais « uszkodzenie » évoque généralement des dommages ou déformations mécaniques subis par des machines ou objets, même s'il peut aussi être utilisé pour parler de parties « endommagées » du corps humain (mais pas pour une personne dans son intégralité).

49 Sondage réalisé au téléphone pour la télévision TVN par Kantar Millward Brown SA les 26 et 27 mars 2018 sur une échantillon représentatif de 1001 personnes.

s'engageait à proposer rapidement un programme « pour la vie » de soutien aux femmes enceintes et aux familles lorsque l'enfant à naître est touché par un handicap.



«*Interdire totalement l'avortement, c'est priver les femmes de liberté et remplacer la conscience par le code pénal. Nous appelons les Polonaises à participer à la grève nationale des femmes*». Ewa Kopacz⁵⁰, le 29.09.2016

Le dernier tag en bas de ce message publié sur le compte Twitter de la Plateforme civique, «szanujmykompromis» (respectons le compromis) fait référence au compromis sur l'avortement de 1993. (source: https://twitter.com/Platforma_org/status/781452466625937408/photo/1)

3. Les ingérences étrangères

Les « manifestations noires » qui ont rassemblé quelque cent mille manifestants dans toute la Pologne le 3 octobre 2016 et ont poussé la majorité parlementaire du PiS à rejeter le projet de loi citoyen visant à interdire l'avortement en cas de handicap ou maladie incurable de l'enfant conçu ou en cas de grossesse issue d'un viol étaient-elles spontanées ? Pas vraiment, à en croire le rapport publié en octobre 2017 par l'organisation de juristes pro-vie Ordo Iuris qui a étudié les données publiées sur les sites Internet de différentes ONG pro-avortement. Ces manifestations, somme toute pas très massives mais se faisant remarquer par leur caractère très agressif et

50 Première ministre de septembre 2014 à novembre 2015, vice-présidente de la PO à partir de 2016

vulgaire, mais aussi très bien organisé, ont bénéficié de financements étrangers pour au moins 1 million de zlotys (230.000 euros). C'est sans surprise que l'on apprend que les ONG financées par le milliardaire américain George Soros n'ont pas été en reste.

C'est ainsi que, selon les données publiquement accessibles recueillies par Ordo Iuris, le Global Fund for Women (GFW), partenaire subventionné de l'Open Society Foundations (OSF) de George Soros, a transmis en 2016 à la Federacja na rzecz Kobiet i Planowania Rodziny (Fédération pour les Femmes et le Planning familial), aussi appelée Federa, 12 000 dollars dans le but, ainsi qu'on peut le lire sur le site de GFW, « de stopper l'adoption d'une loi proposée par le gouvernement [en fait une initiative citoyenne comme expliqué plus haut, NDA] qui aurait limité l'accès à l'avortement et restreint encore plus les droits reproductifs des femmes ». Outre cette subvention directe, GFW a transféré des fonds dans le même but par l'intermédiaire d'autres organisations, comme l'ONG canadienne International Network of Women's Funds (INWF) et son partenaire néerlandais Mama Cash. Mama Cash soutient activement l'organisation LGBT polonaise Ponton (110 000 € de dons en 2011-2015), spécialisée dans l'éducation sexuelle et également engagée dans les « manifestations noires » d'octobre 2016. Pour les manifestations contre l'interdiction de l'avortement, Ponton a reçu 30 000 euros de Mama Cash.

Une autre tranche de 16 325 € a été versée à l'organisation néerlandaise Women on Waves (qui procède à des avortements sur des bateaux au large des côtes des pays interdisant l'avortement) pour une campagne de lutte contre « le droit restrictif sur l'avortement » en Pologne. GFW affirme aussi dans sa déclaration fiscale pour 2016 avoir veillé à faire parler de cette question dans les médias internationaux, dont le magazine Newsweek.

On notera à cette occasion que parmi les médias qui soutenaient les manifestations pro-avortement de 2016 (et celles, moins nombreuses, du 3 octobre 2017), il y a ceux du groupe médiatique Agora (dont le journal *Gazeta Wyborcza*) dont les fondations de George Soros étaient devenues indirectement actionnaires au printemps 2016⁵¹.

51 Au début du mois de juin 2016, un communiqué boursier du groupe Agora a fait état du rachat de 11,2 % de ses actions par MDIF Media Holdings, qui fait partie du fonds d'investissement Media Development Investment Fund (MDIF) alimenté par l'Open Society Foundations et le fonds Geosor Corp de George Soros (source : <https://www.wirtualnemedia.pl/artykul/fundusz-mdif-finansowany-przez-george-a-sorosa-kupil-11-2-proc-udzialow-agory>).

Autre source de financements en faveur des « manifestations noires » coorganisées par le planning familial polonais Federa : l'International Women's Health Coalition (IWHC) financée par l'Open Society Institute de George Soros, dans le cadre d'un « Programme pour la santé et les droits reproductifs » dont le partenaire polonais est l'organisation ASTRA, qui fait partie de Federa. L'IWHC se vantait sur son site en affirmant que c'est grâce à son soutien (d'environ 40 000 dollars) que la loi polonaise sur l'avortement n'a finalement pas été modifiée.

Federa et les organisations qui en dépendent ont encore bénéficié de fonds d'autres organisations internationales promouvant l'avortement, tel le Sigrid Rausing Trust de Londres qui a remis à ASTRA le 1^{er} mars 2016 la somme de 90 000 livres sterling, alors que venait d'être annoncée la collecte des signatures en faveur de l'initiative citoyenne « Stop à l'avortement ».

L'aide européenne versée par la Norvège a aussi pu être utilisée pour organiser les manifestations pro-avortement, puisque Federa a reçu 181 024,51 zlotys (environ 42 000 euros au cours actuel) entre 2014 et 2016 sur les fonds norvégiens versés dans le cadre de l'appartenance de la Norvège à l'Espace économique européen (EEE) et distribués en Pologne par la Fondation Batory créée et financée par... George Soros. Ces fonds ont servi à financer deux projets dont l'un concernait « le droit à l'interruption de grossesse » et l'autre, réalisé par l'organisation LGBT Ponton, l'éducation sexuelle.

Notons au passage que, depuis l'arrivée au pouvoir du PiS, le gouvernement polonais souhaiterait, tout comme le gouvernement hongrois, changer le mode de gestion de ces fonds norvégiens, ce qu'il justifie par leur utilisation à des fins idéologiques.

Il mérite d'être souligné ici que lors de la visite en septembre 2018 d'une délégation de la commission LIBE du Parlement européen, dans le cadre de la préparation d'un rapport en vue de soutenir le recours à la procédure de l'article 7 demandé par la Commission européenne (sur le modèle du rapport Sargentini contre la Hongrie, adopté par le PE en septembre 2015), une place de choix fut laissée aux rencontres avec les milieux engagés dans la libéralisation de l'avortement et dans ces « manifestations noires » : Amnesty International Pologne, la Fondation Batory et la Fondation Helsinki des droits de l'homme, trois ONG financées par l'Open Society de George Soros (la Fondation Batory fut même fondée par Soros en personne à la fin des années 80, avec l'autorisation du régime communiste), ainsi que des représentants des « manifestations noires » en

faveur de l'avortement et de la Fédération des femmes et du Planning familial. De même, les représentants des médias rencontrés pour parler de la liberté de la presse en Pologne appartenaient tous à des médias pro-avortement et fortement hostiles au PiS, y compris les deux grands médias du groupe Agora : le journal *Gazeta Wyborcza* et la radio Tok FM. Le seul représentant d'un média de droite (le journal catholique *Nasz Dziennik*), ajouté au dernier moment au programme sous la pression du député Nicolas Bay, coprésident du groupe ENL, fut invité à venir après les autres à un moment où la majorité des membres de la délégation, dont le rapporteur Claude Moraes, étaient déjà repartis pour prendre leur avion les ramenant chez eux.

Par ailleurs, dans sa résolution du 15 novembre 2017, le Parlement européen évoquait « le 'lundi noir' d'octobre 2016 qui a empêché la modification de la loi en vigueur sur l'avortement », estimait « que le refus de donner accès aux services relatifs à la santé et aux droits sexuels et génésiques, y compris à un avortement sûr et légal, constitue une violation des droits fondamentaux des femmes », et critiquait « fermement toute proposition législative qui interdirait l'avortement en cas de malformation grave ou fatale du fœtus ». Ceci alors que la question de la régulation de l'accès à l'avortement n'entre pas dans les compétences de l'Union européenne !

Cette résolution du Parlement européen intervenait justement au moment où la nouvelle initiative citoyenne « Arrêtez l'avortement » (*Zatrzymaj Aborcję*) était en cours de collecte de signatures pour demander la suppression du paragraphe de la loi de 1993 autorisant l'avortement en cas de handicap lourd du fœtus ou de maladie incurable et mortelle. Quelques semaines avant la résolution du Parlement européen, deux organisations cofinancées par l'*Open Society Foundations de George Soros* et soutenant les « manifestations noires » publiaient des rapports accusant, dans le cas d'Amnesty International, la Pologne de restreindre le droit de manifester et de réprimer les opposants, et, dans le cas de Human Rights Watch, de remettre en cause la séparation des pouvoirs en Pologne et d'enfreindre l'État de droit et les droits de l'homme en général.

L'OSF n'était pas impliquée qu'en Pologne, en ce qui concerne la lutte pour la légalisation de l'avortement. Durant la campagne de 2017-18 pour l'abrogation de l'amendement à la constitution irlandaise empêchant toute légalisation de l'avortement, Amnesty International Ireland était en conflit avec la Standards in Public Office Commission (SIPO) chargée de faire respecter les règles pendant les campagnes référendaires. Des règles qui interdisent de faire campagne avec de

l'argent étranger. La SIPO demandait donc à Amnesty International Ireland de rembourser 137 000 euros versés depuis les États-Unis par l'OSF.

Des documents de l'OSF du milliardaire George Soros publiés sur DCLeaks en 2016 présentaient d'ailleurs l'Irlande comme le prochain pays catholique où il importait de faire libéraliser l'avortement, avant de s'attaquer à la Pologne. Ces financements étrangers en Pologne comme en Irlande semblent donc s'inscrire dans une stratégie réfléchie couplée à une vaste entreprise de lobbying auprès du Parlement européen⁵² et de la Commission européenne, à laquelle George Soros a un accès direct⁵³.

4. L'initiative « Arrêtez l'avortement »

Après l'échec de l'initiative « Stop à l'avortement », des associations pro-vie polonaises ont décidé de lancer en juin 2017, avec le soutien appuyé de l'épiscopat catholique et de l'ensemble des milieux pro-vie, une nouvelle initiative en proposant uniquement l'abrogation du paragraphe de la loi de 1993 autorisant l'avortement en cas de handicap lourd ou de maladie incurable et mortelle de l'enfant à naître, ce qui concerne environ 90 % des avortements réalisés dans les hôpitaux polonais.

Comme les autres fois, les milieux féministes ont à nouveau présenté leur propre initiative. Ils ont même affirmé avoir recueilli pour leur initiative intitulée « Sauvons les femmes » près d'un demi-million de signatures et l'on pouvait entendre encore les partisans de ce projet de loi parler des signatures de 400 000 personnes après son rejet par la Diète. Toutefois, le comité organisateur de cette initiative citoyenne pro-avortement n'a remis que 21 823 feuilles de signatures au maréchal (président) de la Diète, sachant que chaque feuille peut contenir un maximum de 10 signatures de

52 Voir à ce sujet le document de 177 pages « Reliable allies in the European Parliament (2014-2019) » (alliés fiables au Parlement européen) de l'OSF, divulgué par DCLeaks en 2016. Le président de la Commission LIBE et rapporteur pour la Pologne Claude Moraes, un travailliste britannique, y est ainsi mentionné comme « allié fiable » pour quasiment tous les thèmes chers à Soros. Sa fiche indique qu'il présente un intérêt pour la promotion des libertés civiques, du droit d'asile, de l'immigration, des droits de l'homme, des droits de toutes les minorités, y compris ethniques et LGBTI, et qu'il est facile à gagner à la cause d'OSF et mérite un « engagement intensif » de la part d'OSF.

53 Selon ce qu'ont rapporté les médias, le milliardaire américain George Soros a été reçu en avril 2017 à Bruxelles par le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, le premier vice-président Frans Timmermans et plusieurs autres commissaires européens, pour des entretiens à huis clos.

citoyens. Les services de la Diète ont vérifié 11 500 de ces feuilles sur lesquelles se trouvaient 105 481 signatures valides (le minimum exigé est de 100 000). On peut donc raisonnablement que estimer le nombre total de signatures obtenues tourne autour de 200 000, soit environ la moitié de ce qui était revendiqué. Les organisateurs de l'initiative citoyenne « Arrêtez l'avortement » ont quant à eux remis plus de 102.000 feuilles de signatures en revendiquant un total de 830.000 signatures. C'est un record pour une initiative citoyenne dans ce pays de 38 millions d'habitants.

Pour le vote en première lecture sur les deux projets en janvier 2018, Beata Mazurek, la porte-parole du PiS, avait annoncé que son parti souhaitait que les deux projets soient envoyés en commission, mais qu'il soutiendrait en deuxième lecture uniquement le projet « Arrêtez l'avortement ». Mais même avec le vote favorable à son renvoi en commission d'une cinquantaine de députés du PiS, le projet citoyen de libéralisation de l'avortement a finalement été rejeté à neuf voix près. Il lui a manqué, outre les voix de la majorité des députés du PiS qui n'ont pu se résoudre à renvoyer un tel projet en commission, les voix de députés des partis d'opposition, y compris dans les rangs des libéraux.

Trois députés de la Plateforme civique (PO) ont été exclus du parti quelques jours après pour avoir voté contre le projet de loi pro-avortement. Le parti libéral a également sanctionné, mais moins durement, ceux qui n'avaient pas participé au vote alors qu'ils étaient présents à la Diète. Mais ces sanctions ne faisaient pas l'unanimité et la PO est ressortie profondément divisée de ce vote. Il en était de même pour l'autre parti libéral, *Nowoczesna*, favorable à une libéralisation de l'avortement, mais dont certains députés n'ont pu accepter le discours de déshumanisation de l'enfant conçu et sont sortis de la salle plénière en entendant la promotrice de l'initiative citoyenne « Sauvez les femmes » affirmer que « Un gland n'est pas un chêne, un œuf n'est pas une poule, et un fœtus ou un embryon, un zygote ou un amas de cellules n'est pas un enfant ».

Par ailleurs, le projet de loi « Sauvons les femmes » rejeté en première lecture était critiqué pour ses dispositions liberticides rédigées sur le modèle français de notion de délit d'entrave à l'avortement par l'information. Il souhaitait en outre priver les parents de tout pouvoir de décision pour les jeunes filles mineures, qui auraient pu décider seules de se faire avorter à partir de quinze ans. Pour les mineures de moins de quinze ans, la décision aurait été confiée aux tribunaux. Le conseil de l'ordre des médecins polonais (Naczelna Rada Lekarska, NRL) était très critique vis-à-vis

de ce projet de loi qu'il considérait comme contraire à la constitution polonaise. Le président du NRL a aussi critiqué les manipulations consistant à remplacer certains mots par d'autres pour masquer la réalité, tel le mot « avortement » remplacé par « interruption de grossesse » et le terme « enfant conçu » remplacé par « fœtus ». Tout cela, a-t-il dit, pour effacer la responsabilité de ceux qui tuent des vies humaines.

Outre le soutien annoncé de la direction du PiS, le projet visant à interdire l'avortement eugénique pouvait compter sur le soutien du président Duda qui avait promis qu'il le ratifierait s'il est adopté par la Diète, car la loi actuelle permet notamment, par l'interprétation large qui en est faite, de tuer les enfants touchés par exemple par la trisomie 21. S'exprimant en octobre 2017 dans l'hebdomadaire catholique *Gość Niedzielny*, le président Duda a dit : « Ces enfants, s'ils arrivent à survivre et que leur parents ne choisissent pas, comme cela est malheureusement proposé aujourd'hui, l'avortement, sont très heureux. Il est inacceptable qu'il soit aujourd'hui possible en Pologne de les tuer. Ce sont des gens merveilleux, qui peuvent faire beaucoup de bien grâce à leur vie. Je signerai la loi interdisant l'avortement eugénique avant tout pour supprimer le droit de tuer les enfants avec le syndrome de Down. »⁵⁴

5. Les renoncements du PiS

a) L'avortement

Dans l'opposition, le PiS avait toujours soutenu les différentes initiatives citoyennes présentées depuis 2011 pour interdire les avortements eugéniques. Pendant toute l'année 2018, le PiS a toutefois bloqué l'examen en commission du projet de loi citoyen « Arrêtez l'avortement ». Il semble vouloir s'en remettre au Tribunal constitutionnel saisi sur cette question à l'automne 2017 par un groupe de plus de 100 députés, majoritairement du PiS. Un an après cette saisine, la présidente du Tribunal n'avait toujours pas fixé de date pour l'examen de cette question. Le parti Droit et Justice, qui se dit chrétien-démocrate et conservateur, doit donc faire face aux critiques de l'Église, qui soutient le projet de loi « Arrêtez l'avortement », et aux attaques ouvertes des médias catholiques du groupe *Lux Veritatis* détenu par les pères rédemptoristes qui semblaient plutôt le

⁵⁴ Interview du président Andrzej Duda dans l'hebdomadaire *Gość Niedzielny* du 15 octobre 2017

soutenir jusqu'ici : la télévision TV Trwam, la radio Radio Maryja et le quotidien Nasz Dziennik, ce qui pourrait à terme le couper de la frange la plus catholique de son électorat.

Avec l'approche des élections européennes et législatives de 2019, au dernier trimestre de l'année 2018 il était devenu clair pour tous les commentateurs de la scène politique polonaise que le PiS ne voudrait pas aborder la question de l'avortement sous la législature actuelle.

b) Autres questions sociétales

La fécondation in vitro

Outre la question des unions civiles ouvertes aux couples du même sexe⁵⁵, l'autre question qui a poussé l'ancien ministre de la Justice de Donald Tusk Jarosław Gowin à quitter la PO, c'est la fécondation in vitro. La Pologne est un pays les plus libéraux dans ce domaine puisqu'elle n'a jamais adopté de loi de bioéthique, et cela n'a pas changé avec l'arrivée des conservateurs de la Droite Unie au pouvoir en octobre 2015. De fait, une proposition de loi bioéthique qui aurait régulé le recours à la fécondation in vitro a été rejetée par la Diète en octobre 2016 le jour où l'initiative Stop à l'Avortement subissait le même sort. En 2012, le gouvernement de Donald Tusk avait annoncé un programme de remboursement des procédures de fécondation in vitro. Dans l'opposition, le PiS avait critiqué ce programme à la fois sur le plan éthique (avec notamment la question des embryons surnuméraires) et sur le plan financier, puisqu'en Pologne de nombreuses procédures médicales et médicaments de dernière génération ne sont pas remboursés faute de ressources suffisantes du système de santé, ce qui fait par exemple que la durée de vie moyenne des patients souffrant de cancers est en Pologne très inférieure à la moyenne européenne.

Arrivé au pouvoir, le PiS a mis fin à ce programme de remboursement de la fécondation in vitro. Plusieurs villes dirigées par la Plateforme civique ont alors mis en place leurs propres programmes de remboursement des procédures de fécondation in vitro, ce qui a été dénoncé par le PiS. Dans la campagne pour les élections municipales d'octobre-novembre 2018, le candidat du PiS pour le poste de maire de Varsovie, Patryk Jaki, souhaitant sans doute s'attirer les faveurs des électeurs du centre, a toutefois promis de ne pas remettre en cause le programme de remboursement mis en

55 Voir « Les questions sociétales » p. 83

place sous l'égide du maire de la Plateforme civique, Hanna Gronkiewicz-Waltz. Si cette stratégie d'ouverture au centre, à laquelle est venue s'ajouter l'alliance de Patryk Jaki avec un candidat de gauche connu pour ses positions en faveur des revendications des organisations LGBT, n'a pas été payante (contre toute attente, le candidat de la PO a gagné ces élections dès le premier tour), elle est de nature à déconcerter l'aile droite du PiS et son électorat catholique traditionnel.

La question de la fécondation in vitro avait en effet auparavant été débattue en 2010, avec 6 projets de loi concurrents présentés par les sociaux-démocrates du SLD, les libéraux de la PO et les conservateurs du PiS. Ces projets allaient des solutions les plus permissives (fécondation in vitro autorisée avec possibilité de création d'embryons multiples, de congélation, de sélection et de destruction des embryons, méthode accessible à tous les couples, y compris homosexuels) aux plus restrictives (interdiction totale de la fécondation in vitro et possibilité d'adopter, pendant une période transitoire, les embryons déjà congelés, peine de 2 ans de prison en cas de création d'embryons par fécondation in vitro, de 3 mois à 5 ans en cas de destruction des embryons, de leur utilisation pour des recherches scientifiques, de leur commercialisation ou de pratiques eugéniques). Tous avaient été rejetés.

En 2012, la Plateforme civique avait ressorti deux projets concurrents : l'un aurait autorisé la fécondation in vitro avec des embryons surnuméraires. Les embryons en trop devaient être congelés et ne pouvaient pas être détruits ni utilisés pour des expérimentations médicales, et la fécondation in vitro devait être uniquement accessible aux couples hétérosexuels, mariés ou non. Le deuxième projet, dont l'auteur était le ministre de la justice Jaroslaw Gowin qui incarnait l'aile conservatrice de la PO (qui n'existe plus aujourd'hui), aurait autorisé lui aussi la fécondation in vitro mais en assurant une meilleure protection légale des embryons, avec interdiction de créer des embryons surnuméraires, de les congeler et de les sélectionner. Il aurait été possible de créer deux embryons au maximum, à condition que les deux soient réimplantés dans l'utérus de la mère, et la méthode in vitro aurait été réservée aux couples mariés. Le PiS prônait à l'époque l'interdiction totale de la méthode in vitro et son remplacement par les méthodes naturelles de procréation, et notamment la naprotechnologie, qui sont seules compatibles avec la foi catholique que professent ouvertement les dirigeants du parti. Les évêques polonais avaient toutefois fait plusieurs déclarations suggérant que la loi proposée par Jaroslaw Gowin serait un grand pas en avant par rapport à la situation en vigueur où la question de la fécondation in vitro n'était pas

réglementée. Le PSL penchait plutôt pour le projet de Jarosław Gowin, et une loi réglementant la fécondation in vitro semblait enfin à portée de main, après quinze ans de tentatives ratées au parlement polonais.

Tous les projets furent finalement rejetés, le PiS ayant refusé de soutenir celui de Jarosław Gowin, et aujourd'hui encore la Pologne n'a pas de cadre légal pour ces procédures médicales, ce qui ne semble plus du tout déranger le PiS maintenant qu'il dispose, avec sa coalition Droite unie, d'une majorité absolue au parlement.

Dans les faits, comme pour l'avortement, PiS et PO, une fois au pouvoir, ne divergent pas de manière fondamentale sur ces questions.

La « théorie du genre »

Face à la « théorie du genre », qualifiée par certains d'idéologie du genre, les deux grands partis ennemis n'ont pas non plus une attitude fondamentalement différente, même si en paroles au moins la Plateforme civique reprend le discours des organisations du lobby LGBT sur « les égalités » tandis que Droit et Justice s'y oppose.

La levée de boucliers des associations pro-famille, des médias conservateurs et de l'épiscopat en octobre 2018 contre le « vendredi arc-en-ciel » organisé dans 211 écoles du pays par la Campagne contre l'Homophobie (en polonais : *Kampania Przeciw Homofobii*, KPH) a certes suscité une réaction du ministère de l'Éducation, mais elle a aussi montré à l'électorat de droite que rien n'avait été fait depuis trois ans pour mettre fin à cette action annuelle et pour empêcher l'accès aux écoles, souvent à l'insu des parents, de militants du lobby LGBT.

De la même manière, le gouvernement de Mateusz Morawiecki, comme avant lui celui de Beata Szydło, ne semble pas pressé de dénoncer la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique signée à Istanbul en 2011 (appelée aussi « Convention d'Istanbul »). Pourtant, quand la majorité PO-PSL l'avait ratifiée en 2015, le PiS avait vivement dénoncé depuis les bancs de l'opposition cette convention jugée comme imprégnée d'idéologie du genre. C'est d'ailleurs en invoquant ce problème que la

Slovaquie et la Bulgarie ont refusé de la ratifier, et la Russie n'a même pas voulu la signer. En septembre 2018, les évêques catholiques de huit pays d'Europe centrale et orientale appelaient les gouvernements à rejeter cette Convention. Le député au Parlement européen Marek Jurek, ancien maréchal de la Diète qui a quitté le PiS en 2006 sur la question de l'avortement et qui appartient aujourd'hui à un parti d'inspiration chrétienne, Droite de la République (*Prawica Rzeczpospolitej*), mais qui a été élu au PE sur une liste du PiS en 2014, fait pression sur le gouvernement polonais pour qu'il dénonce cette convention d'Istanbul et cherche au contraire à promouvoir une convention alternative, la Convention pour les droits de la famille. Néanmoins le PiS ne semblait plus en 2018 avoir l'intention de dénoncer la Convention d'Istanbul. Au contraire, selon ce qu'ont rapporté certains médias conservateurs polonais, le président du PiS Jarosław Kaczyński a déclaré en avril 2018, lors d'un meeting électoral, que la Pologne ne se retirerait pas de la Convention d'Istanbul. Aux élections régionales et municipales d'octobre-novembre 2018, les candidats du parti de Marek Jurek avaient intégré les listes de Kukiz' 15, officialisant ainsi la rupture de Marek Jurek avec le PiS.

B. Une autre vision de l'Union européenne

Hormis les nationalistes et l'extrême gauche, au poids électoral jusqu'ici très réduit, les principaux partis politiques polonais sont favorables à l'appartenance du pays à l'Union européenne et à l'OTAN.

Face à la Russie, les positions des deux principaux partis, la PO et le PiS, se sont rapprochées à partir de 2014 à la faveur de la crise ukrainienne, Donald Tusk et son parti ayant à ce moment-là renoncé aux efforts de rapprochement avec la Russie et ayant adopté une attitude plus atlantiste sans remettre en cause leur politique à l'égard de l'Union européenne.

La PO est en revanche très critique des politiques européennes de la majorité actuelle. Pour les libéraux, la Pologne est de plus en plus isolée au sein de l'UE. Comme cela a déjà été mentionné plus haut, les pressions exercées par ses membres au sein des institutions européennes ne sont pourtant pas pour rien dans les attaques contre la Pologne depuis la fin 2015. Toujours est-il que là où le PiS estime devoir donner la priorité à la coopération régionale en Europe centrale pour se

donner du poids dans l'UE face à Berlin et Paris, la PO voudrait que la Pologne adhère au « noyau dur » de l'UE voulu par Emmanuel Macron et Angela Merkel en soutenant les efforts du couple franco-allemand et en cherchant à adopter l'euro le plus rapidement possible.

L'Initiative des trois mers (I3M)

Lancée en 2016 par le président polonais Andrzej Duda et la présidente croate Grabar-Kitarović, l'I3M est un cadre de coopération économique de 12 pays d'Europe centrale appartenant à l'UE et situés entre la mer Baltique, la mer Noire et la mer Adriatique : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Autriche, Hongrie, Slovénie, Croatie, Roumanie et Bulgarie.

Considérée par les pays participants comme complémentaire et non concurrente de l'UE, cette plateforme de coopération visant à renforcer les infrastructures régionales dans le domaine du transport, des télécommunications, de l'énergie et de l'environnement, notamment dans l'axe nord-sud jusqu'ici délaissé, peut potentiellement, avec ses 120 millions d'habitants, rééquilibrer la relation Ouest-Est dans l'Europe des 28, et bientôt des 27. D'autant que ces douze pays d'Europe centrale partagent, du fait de leur histoire récente, un même attachement à la souveraineté nationale, aux libertés et aux valeurs chrétiennes.

Vu de Pologne, l'Initiative des Trois Mers est au centre de la politique étrangère depuis l'arrivée au pouvoir à Varsovie des conservateurs. Déjà entre les deux guerres mondiales, la Pologne avait rêvé d'une grande Fédération « entre mers » (Międzymorze) des pays d'Europe centrale et orientale pour résister ensemble à la suprématie de la Russie soviétique et de l'Allemagne. Si ce projet puisait son inspiration dans l'histoire de la République des Deux nations, union du Royaume de Pologne et du Grand-Duché de Lituanie qui s'étendait à son apogée (vers 1600) de la Baltique à la mer Noire, les conditions géopolitiques des années 20 et 30 n'ont pas permis de le concrétiser.

Aujourd'hui, ce forum de coopération régionale favorise au sein de l'UE l'émergence d'un contrepoids à l'axe Berlin-Bruxelles-Paris.

En juillet 2017, le président américain Donald Trump, en visite à Varsovie, a rencontré dans la capitale polonaise les représentants de l'I3M et les a assuré du soutien des États-Unis et de sa volonté de coopérer directement avec ce forum régional, notamment dans le domaine de l'énergie pour la fourniture de gaz naturel liquéfié (GNL) par les terminaux polonais et croate, afin d'offrir aux pays de la région une alternative au gaz russe.

La question de l'immigration

C'est sur la question de la relocalisation des immigrants arrivés illégalement en Italie ou en Grèce et qui ont déposé une demande d'asile que se sont cristallisées les divergences à partir de 2015. Là où la PO et la première ministre Ewa Kopacz estimaient devoir accepter environ 7000 de ces demandeurs d'asile au nom de la solidarité européenne, violant ainsi ses engagements vis-à-vis des partenaires du Groupe de Visegrád (V4) avec lesquels elle venait d'adopter une position commune, le PiS a défendu la nécessité absolue pour la Pologne de préserver la maîtrise de sa propre immigration et est revenu sur les engagements pris par Mme Kopacz au Conseil européen. Cela a aussi été depuis l'arrivée du PiS au pouvoir un axe de conflit majeur avec la Commission européenne, qui n'a renoncé à imposer la relocalisation des demandeurs d'asile qu'en 2018. Après

l'attentat de Manchester en mai 2017, Beata Szydlo, la première ministre polonaise, avait même prévenu, à propos du refus par son pays de tout quota de « réfugiés » : « Nous n'accepterons aucun chantage de la part de l'Union européenne. Nous n'allons pas prendre part à la folie des élites bruxelloises ». Le ton était le même dans les autres capitales du V4 qui n'ont pas cédé face à la saisine de la CJUE en juin 2017 par la Commission contre la Pologne, la Tchéquie et la Hongrie.



La couverture de l'hebdomadaire wSieci, favorable au PiS, en février 2016, et donc après la vague d'agressions sexuelles consécutive à l'accueil massif d'immigrants en situation irrégulière arrivant par les Balkans, avec le titre «Viol islamique de l'Europe» et le sous-titre: «Notre rapport: ce que les médias et les élites bruxelloises cachent aux citoyens de l'UE».



La couverture de l'hebdomadaire de gauche Polityka fin septembre 2015, présentant le logo du syndicat Solidarité bordé de barbelés avec le titre «Qu'avons-nous à faire des réfugiés?» et le sous-titre: «Les Polonais entre solidarité et peur».

Les différences de vue entre libéraux et conservateurs ne sont toutefois pas aussi importantes sur le sujet de l'immigration qu'il pourrait y paraître au premier abord.

Côté Plateforme civique, on rassure l'électeur en affirmant qu'il ne s'agissait que de 7 000 demandeurs d'asile relocalisé, et en feignant de croire que ce lot d'immigrants n'aurait pas été suivi d'autres. En mai 2017, le leader de la PO, Grzegorz Schetyna, a même affirmé que son parti était hostile à l'accueil d'immigrants en Pologne. Avant lui, Ewa Kopacz, quand elle était première

ministre, avait assuré au Forum économique de Krynica que son gouvernement ne voulait accueillir que de vrais réfugiés et pas des immigrants économiques.

Inversement, côté PiS, il y a comme dans d'autres domaines les paroles et les actes, et les deux ne coïncident pas forcément. Si les dirigeants du parti Droit et Justice sont restés en paroles inflexibles depuis 2015 face à toute forme d'immigration d'origine extra-européenne, dans les faits il n'y a jamais eu autant d'immigrants économiques en Pologne que depuis deux ans environ, en raison d'une économie en plein boum et d'un manque criant de main d'œuvre (chômage à 3,5 % et croissance à 5,7 % en rythme annuel au troisième trimestre 2018, selon les données Eurostat), et parmi eux il y a de plus en plus de gens originaires d'autres continents, même s'ils sont encore très minoritaires.

Pour ce qui est des travailleurs étrangers cotisant à la sécurité sociale polonaise (ZUS), il y avait fin juin plus de 380.000 Ukrainiens, plus de 28 000 Biélorusses, plus de 8 000 Vietnamiens, près de 7 000 Russes, plus de 5 000 Chinois, autant d'Indiens, 3 000 Turcs, 2 400 Népalais, etc. Mais ces chiffres ne couvrent qu'une partie des étrangers résidant en Pologne. C'est ainsi que, en 2017, 7 000 permis de travail ont été délivrés pour des Népalais, 4 000 pour des Indiens, 2 400 pour des Bangladais et près de 500 pour des Pakistanais. Se basant sur les données concernant les décisions délivrées par les voïvodes, le leader du parti nationaliste Mouvement national (*Ruch Narodowy*), Robert Winnicki, parle de 20 000 nouveaux immigrants provenant de pays musulmans depuis l'arrivée du PiS au pouvoir, et donc nettement plus que les 7 000 « relocalisés » refusés par le gouvernement de Beata Szydło. Pour remettre cela en contexte, il faut savoir qu'on estimait il y a encore seulement quelques années le nombre de musulmans en Pologne à entre quinze et trente mille, dont environ deux mille descendants des Tatars qui reçurent des terres au XVIIe siècle en échange de leurs bons et loyaux services dans les guerres qui opposaient la République des deux nations polono-lituanienne à ses voisins.

Et il y a aussi les étrangers qui ne sont répertoriés ni par le ZUS ni par les voïvodes. C'est ainsi que pour les Ukrainiens, l'estimation de leur nombre réel en Pologne, pays de 38 millions d'habitants, oscille entre un et deux millions.

« Vous avez menti aux Polonais », accusait en juin 2018 le leader du parti nationaliste Ruch Narodowy (Mouvement national) Robert Winnicki lors d'un débat au Parlement sur la politique sociale du gouvernement. « Dans un domaine déterminant pour notre avenir, [cette politique] rompt les promesses grâce auxquelles vous avez gagné les élections en 2015 », reprochait alors le leader nationaliste aux députés du PiS, évoquant un processus de remplacement de population. Fin juillet 2018, le secrétaire d'État au ministère de la Famille, du Travail et de la Politique sociale annonçait ainsi pour septembre un accord avec le gouvernement de Manille pour faire venir des travailleurs en Pologne. Le changement est déjà visible à l'œil nu dans la capitale polonaise, Varsovie. Ce ne sont plus seulement des Ukrainiens et des Biélorusses que l'on rencontre dans une multitude de magasins ou que l'on entend parler leur langue sur les chantiers, mais aussi de nombreux jeunes hommes provenant visiblement d'Inde ou des pays voisins qui déambulent dans la rue, et il est de plus en plus fréquent de voir des femmes d'origine étrangère avec le foulard islamique. Les services Uber Eats de livraison à domicile de repas par les restaurants varsoviens sont désormais totalement dominés par des Asiatiques de type Indiens, Népalais, Bangladais ou Pakistanais.

Comme en France – même si les proportions sont bien différentes – l'œil fait donc douter des statistiques officielles, encore modestes bien que traduisant une forte hausse de l'immigration asiatique, et certains Polonais se demandent si, pour répondre aux besoins des employeurs polonais, le PiS n'est pas en train, sans le dire et sans avoir fait précéder sa décision d'un débat, d'engager la Pologne sur la voie prise par les pays d'Europe occidentale à l'époque des Trente glorieuses. Il est assurément exagéré de parler, comme le fait le député nationaliste Robert Winnicki, de remplacement de population en Pologne, mais c'est maintenant qu'un débat public devrait avoir lieu et pas quand le point de non-retour aura été atteint ! D'autant que le recours à la main d'œuvre étrangère freine la hausse des salaires et retarde le retour des émigrés polonais alors que le PiS avait promis, comme la PO, de créer les conditions d'un tel retour.



Couverture de l'hebdomadaire libéral-conservateur Do Rzeczy en décembre 2018, avec le titre «Toute la vérité sur les immigrants en Pologne», et le sous-titre: «Combien y a en a-t-il vraiment? Combien sont arrivés dernièrement?»

En 2017, c'est en fait la Pologne qui a délivré le plus de permis de séjour de toute l'UE. Selon les données Eurostat⁵⁶, la Pologne a délivré 683 000 permis de séjour à des étrangers en 2017, principalement à des Ukrainiens mais pas seulement. C'est un cinquième de tous les permis de séjour délivrés dans l'UE. Les permis de séjour délivrés par la Pologne sont principalement liés à une immigration de travail (597 000, soit 59 % des permis de travail de l'ensemble de l'UE). L'Allemagne arrive en deuxième position avec 535 000 permis de séjour délivrés en 2017, puis le Royaume-Uni (517 000), la France (250 000), l'Espagne (231 000), l'Italie (187 000) et la Suède (130 000).

56 Source : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Residence_permits_statistics

C. L'attitude des médias

1. La télévision

Lorsqu'il avait adopté sa « petite loi sur les médias » afin de changer la direction de la radio et la télévision publiques dès son arrivée au pouvoir⁵⁷, le PiS avait présenté cette loi comme destinée à être remplacée rapidement par une « grande loi sur les médias ». En juin 2016, un conseil des médias nationaux (*Rada Mediów Narodowych*, RMN) avait ainsi été créé pour nommer et révoquer les directeurs des médias publics (y compris de l'agence de presse polonaise PAP). En ce qui concerne la télévision publique TVP, ce RMN confirma toutefois dans ses fonctions Jacek Kurski, le directeur issu du PiS nommé en janvier 2016 car ce nouvel organe est bien entendu dominé par le parti majoritaire au parlement : il compte trois membres nommés par la majorité parlementaire, un membre proposé par le plus gros parti d'opposition au parlement, la PO, et un membre proposé par le parti conservateur d'opposition Kukiz'15.

La nouveauté par rapport à la situation sous les deux gouvernements de la coalition libérale PO-PSL (2007-2015), c'est que la majorité parlementaire ne peut plus, une fois tous les ans, changer les membres du conseil chargés de nommer les dirigeants des médias publics, et donc remplacer aussi ces derniers, en rejetant le rapport du Conseil national de la radiophonie et de la télévision (KRRiT), organe constitutionnel qui continue d'exister mais n'est donc plus chargé de nommer les directeurs de la radio et la télévision publiques.

Il n'empêche que, de l'avis de tous les commentateurs, y compris parmi ceux qui sont plutôt favorable au PiS, la télévision publique TVP, et notamment son service d'information, favorise très nettement le parti au pouvoir comme il l'avait précédemment sous les gouvernements de Donald Tusk et Ewa Kopacz.

Les deux grands groupes de télévision privée – le groupe Polsat à capital polonais et plus encore le groupe TVN à capital américain – sont restés favorables aux libéraux et hostiles au PiS, ce qui fait que la prise en main de TVP par le PiS a malgré tout introduit un pluralisme qui faisait défaut à la télévision, abstraction faite de la petite chaîne catholique TV Trwam qui avait finalement pu

⁵⁷ Voir « Petite loi sur les médias » p. 14

obtenir un canal sur la TNT en 2014 grâce à de grandes manifestations en sa faveur et en faveur du pluralisme médiatique dans les années 2012-13.

2. La presse écrite

Si sous les gouvernements PO-PSL les titres d'opposition conservateurs se plaignaient de ne pas avoir accès à la publicité des administrations publiques mais aussi des entreprises privées craignant de se voir exclues des marchés publics, le marché des quotidiens et hebdomadaires d'actualité nationaux a malgré tout su conserver une diversité de points de vue et une liberté d'expression inconnues dans des pays comme la France ou l'Allemagne.

C'est sur le marché des hebdomadaires que la situation est la meilleure. Si l'on s'intéresse aux cinq plus gros hebdomadaires d'actualité, le leader des ventes depuis de nombreuses années, avec généralement quelque plus de 110 000 exemplaires vendus chaque semaine⁵⁸, est l'hebdomadaire catholique *Gość Niedzielny* (« L'Invité du dimanche »), conservateur et pro-vie, propriété du diocèse de Katowice. Il est suivi de près par l'hebdomadaire de gauche *Polityka* (97 500 exemplaires vendus chaque semaine), hostile au PiS, puis par le très libertaire et progressiste (et violemment hostile au PiS) *Newsweek Polska* (un peu moins de 87 000 exemplaires vendus), propriété du groupe de presse germano-suisse Ringier Axel Springer. Viennent ensuite des hebdomadaires à capital polonais : *Sieci*, qui soutient ouvertement le PiS, à 45 000 exemplaires, et l'hebdomadaire libéral-conservateur *Do Rzeczy* à 35 000 exemplaires.

La situation est moins équilibrée sur le marché de la presse quotidienne dominé par le capital allemand et par les titres d'obédience progressiste et libertaire. Le journal « faiseur d'opinion » sur la Pologne à l'étranger, depuis plus de 25 ans, est *Gazeta Wyborcza*, qui appartient au groupe *Agora S.A.* à capital polonais (mais qui compte une fondation liée à George Soros parmi ses actionnaires). Néanmoins, *Gazeta Wyborcza*, en perte de vitesse depuis plusieurs années, n'est pas le journal le plus vendu en Pologne depuis l'arrivée sur le marché du tabloïde *Fakt*, propriété, comme l'hebdomadaire *Newsweek Polska*, du groupe de presse germano-suisse Ringier Axel

58 Chiffres du troisième trimestre 2018 donnés par le site spécialisé *Wirtualne Media* (<https://www.wirtualnemedia.pl/artykul/sprzedaz-tygodnik-opinii-i-iii-kwartal-2018-gosc-niedzielny-sieci>)

Springer. Fakt se vend à plus de 240 000 exemplaires par jour contre un peu plus de 63 000 pour Gazeta Wyborcza, désormais troisième derrière un autre tabloïde, Super Express, qui appartient à un groupe polonais (117 146 exemplaires vendus)⁵⁹. En quatrième position, le prestigieux quotidien Rzeczpospolita, au profil plutôt libéral-conservateur mais qui avait fait l'objet d'une reprise en main sous le gouvernement PO-PSL de Donald Tusk⁶⁰. Très critique du gouvernement PO-PSL jusqu'en 2011, ce journal dont l'État était actionnaire à 49 %, avait été revendu à des conditions très favorables à un homme d'affaires proche de la Plateforme civique (PO) du premier ministre Donald Tusk et le nouveau propriétaire avait rapidement changé l'équipe de rédaction. Dans le classement de l'organisation de contrôle de la distribution de la presse (ZKDP), le seul quotidien soutenant ouvertement le PiS, Gazeta Polska codziennie, se vend à moins de 15 000 exemplaires par mois. Il y a aussi un autre quotidien conservateur et pro-vie, catholique et souvent favorable au PiS, Nasz Dziennik, appartenant au groupe Lux Veritatis propriété de l'ordre des Rédemptoriste. Nasz Dziennik dit se vendre à environ 100 000 exemplaires mais ce journal ne souscrivant pas au ZKDP, ce chiffre n'est pas vérifié.

C'est néanmoins sur le marché de la presse régionale qu'il y a le moins de diversité médiatique : sur 24 quotidiens régionaux, 19 sont entre les mains d'un seul groupe de presse allemand, Verlagsgruppe Passau. La filiale polonaise de ce groupe, Polska Presse, a pratiquement doublé son emprise sur la presse quotidienne régionale entre 2013 et 2014, quand gouvernait la précédente coalition PO-PSL. Cette domination allemande croissante sur la presse polonaise sous le gouvernement PO-PSL était dénoncée par le PiS quand il était dans l'opposition, et les accusations lancées dans les médias allemands contre un gouvernement polonais qui porterait aujourd'hui atteinte à la liberté des médias peuvent aussi s'expliquer par la volonté des groupes médiatiques allemands de défendre leurs intérêts en Pologne.

59 Chiffres moyens pour les trois premiers trimestres de 2018, Wirtualne Media
(<https://www.wirtualnemedia.pl/artykul/sprzedaz-gazet-kioskowa-i-iii-kwartal-2018-parkiet-najbardziej-w-dol>)

60 Voir encadré de la page 78

3. Le projet de déconcentration (repolonisation ?) des médias

Plus de 90 % des journaux imprimés vendus en Pologne appartiennent à des capitaux germaniques !

En Pologne, le plus gros quotidien national (le tabloïde *Fakt*), le troisième plus gros hebdomadaire d'actualités (*Newsweek Polska*), le plus gros site Internet polonais (*Onet.pl*) et un prestigieux mensuel économique (*Forbes Polska*) sont entre les mains du groupe médiatique germano-suisse Ringier Axel Springer, issu de la fusion en 2010 de l'Allemand Axel Springer SE et du Suisse Ringier AG. À cette emprise germano-suisse il faut ajouter dix-neuf journaux régionaux sur 24 qui sont la propriété du groupe de presse allemande Verlagsgruppe Passau. Et c'est sans compter de très nombreux titres de la presse spécialisée. La constatation de l'emprise allemande sur la presse écrite en Pologne semble être une des principales motivations derrière les discussions sur un éventuel projet de loi de déconcentration de la presse en Pologne. Une déconcentration d'ailleurs souvent appelée « repolonisation », même si les règles de l'UE empêchent à la Pologne de réduire l'influence des groupes médiatiques en fonction de leur nationalité.

C'est pourquoi le parti conservateur Droit et Justice (PiS) avait protesté quand le gouvernement de Donald Tusk avait autorisé la filiale polonaise de l'Allemand Verlagsgruppe Passau, Polska Presse, à quasiment doubler son emprise sur la presse régionale entre 2013 et 2014. Le PiS s'est aussi offusqué en avril 2016 quand un enregistrement datant du 17 avril 2014 a fait surface⁶¹ où l'on entend un secrétaire d'État à la chancellerie du premier ministre Donald Tusk obtenir du milliardaire polonais Jan Kulczyk qu'il intervienne, à propos des critiques du journal *Fakt*, auprès de Friede Springer, veuve d'Axel Springer, actionnaire majoritaire du groupe médiatique Axel Springer et amie d'Angela Merkel (dont le mari était d'ailleurs membre du conseil d'administration de la Fondation Friede Springer). Six semaines après cette conversation entre les deux Polonais, le rédacteur en chef de *Fakt*, en poste depuis près de 11 ans, était remplacé et le tabloïde adoptait une ligne plus anti-PiS qu'il a conservée jusqu'à aujourd'hui.

61 Voir « L'affaire des écoutes » p. 79

Des journaux à capitaux allemands engagés politiquement contre les conservateurs

L'actuel rédacteur en chef de *Newsweek Polska*, Tomasz Lis, est de toutes les manifestations contre le gouvernement de Beata Szydło et il s'est à plusieurs reprises répandu dans les médias allemands sur les terribles répressions dont seraient victimes les journalistes de son pays et sur la dictature que chercherait à instaurer le PiS. Entre 2007 et 2015, son soutien indéfectible au gouvernement des libéraux de la Plateforme civique (PO) lui avait valu de pouvoir produire une émission politique grassement rémunérée et très orientée pour la télévision publique polonaise que la nouvelle direction arrivée début 2016 n'a pas souhaité continuer, et il a donc des raisons personnelles d'en vouloir au PiS en plus de ses motivations idéologiques libérales-libertaires. Quant au rédacteur en chef de *Forbes Polska*, il a publié sur Facebook au moment du blocage de la Diète par une partie de l'opposition en décembre 2016⁶², une liste d'instructions à suivre pour organiser en Pologne un « Maidan » qu'il appelait de ses vœux.

Comme si cela ne suffisait pas pour convaincre les conservateurs polonais du danger que représente une présence excessive du capital du grand voisin allemand dans les médias, une lettre envoyée par Mark Dekan, PDG du groupe germano-suisse Ringier Axel Springer (après avoir été directeur financier de l'Allemand Axel Springer), après le sommet de Bruxelles qui a vu la Pologne isolée en mars 2017 sur la question de la reconduction de Donald Tusk à la présidence du Conseil européen, a dévoilé la philosophie et la politique de ce groupe de presse germano-suisse sur les bords de la Vistule. Il s'agissait de la lettre hebdomadaire du PDG aux journalistes polonais du groupe. C'est le service d'informations de la télévision publique qui a le premier révélé le contenu de cette lettre envoyée quelques jours après avant que les médias de Mark Dekan ne la publient pour se défendre contre ce qu'ils ont appelé des manipulations.

On peut lire dans cette lettre qu'avec Donald Tusk, ce sont les Polonais qui ont gagné et que les perdants étaient le leader du PiS Jarosław Kaczyński et la bonne réputation de la Pologne au sein de l'UE. Mark Dukan expliquait encore aux journalistes de ses médias polonais qu'à Bruxelles le 9 mars 2017 « *l'idéologie et les manipulations primitives ont perdu contre les valeurs et la raison* », et que « *sur l'autoroute de l'intégration européenne apparaissent non seulement une voie rapide et une voie lente, mais aussi un parking* ». Et, expliquait-t-il : « *C'est justement le moment où*

62 Voir encadré de la page 16

entrent en jeu les médias libres comme nous. N'oublions jamais les valeurs fondamentales que nous représentons : nous sommes en faveur de la liberté, de l'État de droit et de l'EUROPE UNIE [en lettres majuscules dans la lettre de Dukan, NDA]. Souvenons-nous que la majorité de nos lecteurs et utilisateurs appartiennent à cette écrasante majorité qui soutient la présence de la Pologne dans l'UE. Disons-leur ce qu'il faut faire pour rester sur la voie rapide et ne pas finir sur le parking. L'enjeu, c'est la liberté et la réussite des générations futures. ». Suivaient des statistiques montrant l'attachement des Polonais à leur adhésion à l'UE (que le PiS ne remet pas en cause, NDA) et une tentative d'explication de la critique de l'UE plus visible chez les jeunes : *« Pourquoi croient-ils moins à l'idée d'une Europe commune ? Les populistes qui ont traîné l'UE dans la boue et les médias qui ont créé l'image négative d'une UE enfoncée dans la crise y ont certainement contribué. »*

Pour le PiS, cette lettre venait à point nommé pour convaincre ses électeurs de la nécessité de repoloniser les médias. Car que demandait le PDG de Ringier Axel Springer à ses journalistes polonais, si ce n'est de promouvoir en Pologne la vision allemande de l'Union européenne et de tout faire pour « réduire » les lecteurs des journaux du groupe médiatique et les dresser contre la politique européenne de la majorité conservatrice issue des élections libres et démocratiques d'octobre 2015 ?

L'ingérence étrangère était à tel point évidente que le ministre des Affaires étrangères polonais Witold Waszczykowski promit alors d'intervenir auprès des gouvernements allemand et suisse pour protester, tandis que le gouvernement de Beata Szydło assurait qu'il mènerait rapidement à bien son projet de repolonisation et déconcentration des médias.

Ceci ne s'est cependant pas fait en 2017 ni en 2018, et l'approche des échéances électorales aidant, le PiS et son leader Jarosław Kaczyński, semblent avoir pour le moment abandonné le projet, de crainte d'ouvrir un nouveau front avec les institutions européennes, même s'ils assurent fréquemment vouloir prendre modèle sur la loi française pour leur propre projet de loi de déconcentration des médias.

La télévision TVN sous protection américaine

En novembre 2018, une polémique concernant la télévision TVN est venue relancer le débat mais aussi démontrer à quel point il serait difficile de repoloniser les médias. L'ambassadrice des États-Unis en Pologne, Georgette Mosbacher (nommée à ce poste par Donald Trump), semblait vouloir exercer des pressions inhabituelles sur les parlementaires et le gouvernement polonais pour défendre la chaîne libérale-libertaire TVN, considérée par les conservateurs comme un canal de propagande anti-PiS. Cette chaîne, propriété de l'Américain Discovery Communications, était attaquée pour un reportage sur l'anniversaire d'Hitler fêté par des néo-nazis polonais dans une forêt près de Włodzisław Śląski, qui avait fait grand bruit en janvier 2018, quand la télévision TVN avait émis ce document tourné en caméra cachée. Le chef du groupe néo-nazi affirme avoir reçu 20 000 zlotys pour organiser cette fête sylvestre avec des croix gammées, mais à condition d'y faire participer les personnes qui se sont avérées être des journalistes de TVN. Le site wPolityce.pl (qui appartient à l'hebdomadaire Sieci, pro-PiS) a alors publié une série de photos inédites censées montrer que les journalistes de TVN pourraient avoir manipulé le reportage, même si les conclusions du site wPolityce.pl n'allaient en réalité pas de soi. Quoi qu'il en soit, l'ambassadrice américaine a alors voulu défendre les intérêts de ce groupe médiatique américain et a presque menacé, sous prétexte de défense de la liberté de la presse, les parlementaires et les ministres polonais en brandissant le risque de voir le Congrès américain se retourner contre eux.

Si cette affaire a montré une fois de plus que l'appartenance des médias nationaux à des capitaux étrangers pouvaient poser problème en termes de souveraineté, il importe de souligner qu'avant d'appartenir au groupe américain Scripps Networks Interactive qui l'a revendue au début de l'année 2018 à Discovery Communications, la télévision TVN avait appartenu au groupe polonais ITI, d'abord avec des capitaux exclusivement polonais (société datant de l'époque communiste) puis sous le contrôle de Canal+ jusqu'en 2015. Or indépendamment de ses propriétaires, le groupe de télévision TVN a toujours eu à peu près le même profil idéologique et politique.

Capitaux allemands et séparatisme en Silésie

La situation est plus délicate en ce qui concerne la presse régionale en Silésie, une région qui a à certaines époques appartenu à l'Allemagne et où il existe une identité régionale à connotation

germanique au sein d'une partie de la population. En effet, à l'hostilité naturelle des propriétaires allemands, dont le groupe de presse bavarois est plutôt de centre gauche, vis-à-vis des gouvernements conservateurs du PiS (comme dans le cas du groupe de presse germano-suisse Ringier Axel Springer propriétaire du plus gros quotidien national, du troisième plus gros hebdomadaire d'actualité et du plus gros site internet polonais⁶³), viennent s'ajouter des sympathies apparentes de ses journaux régionaux, et notamment du journal *Dziennik Zachodni* distribué dans les voïvodies de Silésie et d'Opole où vit en outre une minorité allemande, pour le Mouvement pour l'autonomie de la Silésie (*Ruch Autonomii Śląska, RAŚ*). Or le RAŚ se donne pour modèle les indépendantistes catalans, et le soutien de journaux à capitaux allemands à un tel parti évoluant entre autonomisme, révisionnisme historique et séparatisme pourrait à terme poser un problème non seulement de souveraineté mais aussi d'intégrité territoriale.

La méthode hongroise contre la domination allemande dans les médias

Pour s'attaquer au problème de la domination étrangère dans les médias, issue des accords passés entre les communistes et des groupes de presse allemands et autrichiens au moment de la transition à l'économie de marché, la Hongrie a instauré en 2014 une taxe progressive de 0 à 40 % de la valeur des revenus publicitaires des grands groupes médiatiques, les plus gros groupes étant le plus lourdement imposés. Le but, outre l'accroissement des recettes budgétaires, était de favoriser les petits médias (souvent hongrois) par rapport aux gros (souvent étrangers, groupe RTL en tête). Cette solution avait malgré tout valu à Budapest un nouveau conflit avec la Commission européenne.

63 Voir p. 113

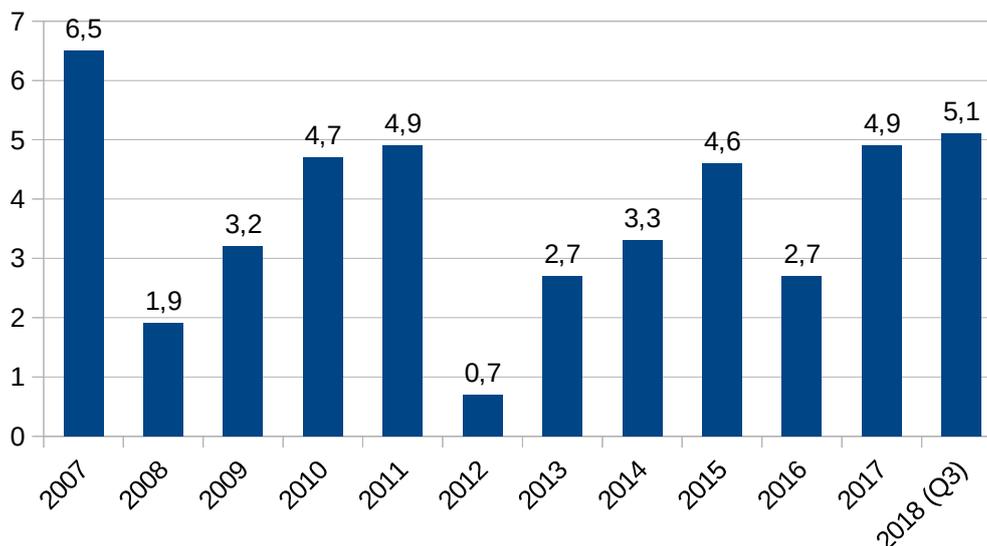
VI. Vers une nouvelle majorité absolue du PiS en 2019 ?

Le PiS ne pourra pas, s'il veut vraiment comme il l'affirme depuis des années, rétablir la souveraineté nationale (dans le cadre de l'Union européenne) et un jeu démocratique équilibré, faire l'impasse sur le problème de la mainmise des capitaux allemands sur la presse écrite polonaise. Fin 2018, il était toutefois devenu clair qu'il ne s'attaquerait pas à ce problème au cours de la législature 2015-19 puisqu'il lui faut, pour remporter une nouvelle majorité absolue en 2019, apaiser les conflits en cours plutôt que d'en allumer de nouveaux. Jarosław Kaczyński n'a d'ailleurs jamais fait mystère du fait que son parti avait besoin de gouverner pendant deux législatures consécutives pour mener à bien et pérenniser ses réformes. Du côté des libéraux, on ne cache pas non plus la volonté de défaire les réformes du PiS en cas de victoire en 2019. La question reste de savoir si les Polonais reconduiront la majorité actuelle en 2019. Les élections régionales et municipales d'octobre-novembre 2018 et les différents sondages publiés entre 2016 et 2018 montrent que l'électorat reste partagé de manière relativement stable, ce qui veut dire qu'une majorité absolue n'est pas garantie pour le PiS en 2019 comme elle ne l'était pas en octobre 2015⁶⁴. Faute de majorité absolue, le seul partenaire potentiel du PiS serait sans doute Kukiz'15, les autres partis d'opposition (PO, Nowoczesna, PSL et SLD) excluant pour le moment toute coalition avec le PiS, y compris au niveau régional.

Le choix de Mateusz Morawiecki pour conduire le gouvernement polonais à partir de décembre 2017 avait pour but déclaré de recentrer les efforts de la majorité et le débat sur l'économie. Dans ce domaine, le PiS peut en effet se targuer de succès indéniables : croissance en hausse à plus de 5 %, chômage en baisse à moins de 4 % (selon la méthodologie Eurostat), déficit budgétaire en forte réduction grâce à une lutte efficace contre la fraude fiscale et notamment contre la fraude à la TVA qui avait littéralement explosé sous les gouvernements PO-PSL, endettement public en légère baisse à seulement 50 % du PIB, forte réduction de l'extrême pauvreté grâce à l'introduction d'allocations familiales, natalité en légère hausse...

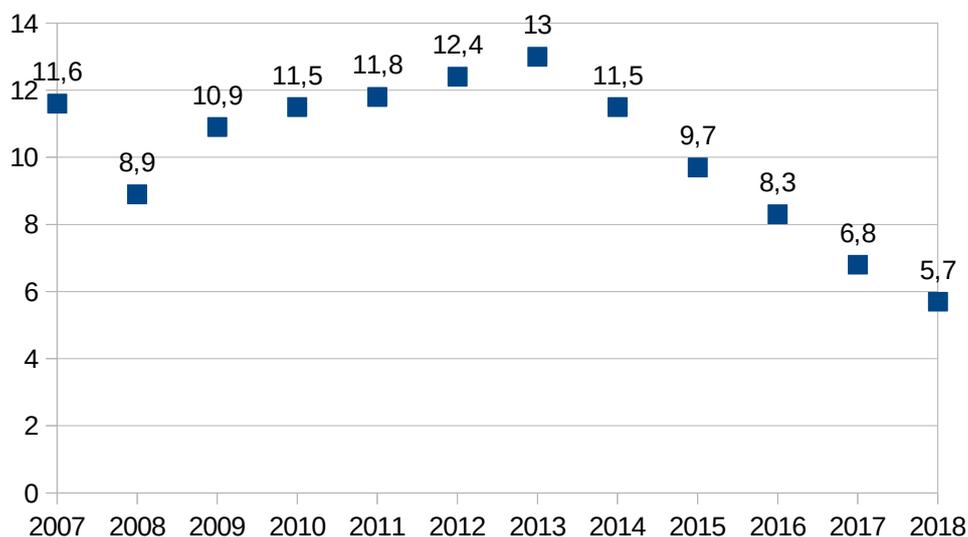
64 Voir « Comment l'UE et la gauche ont permis au PiS d'obtenir la majorité absolue » p. 6

Croissance en% du PIB polonais au 4^e semestre, sur un an



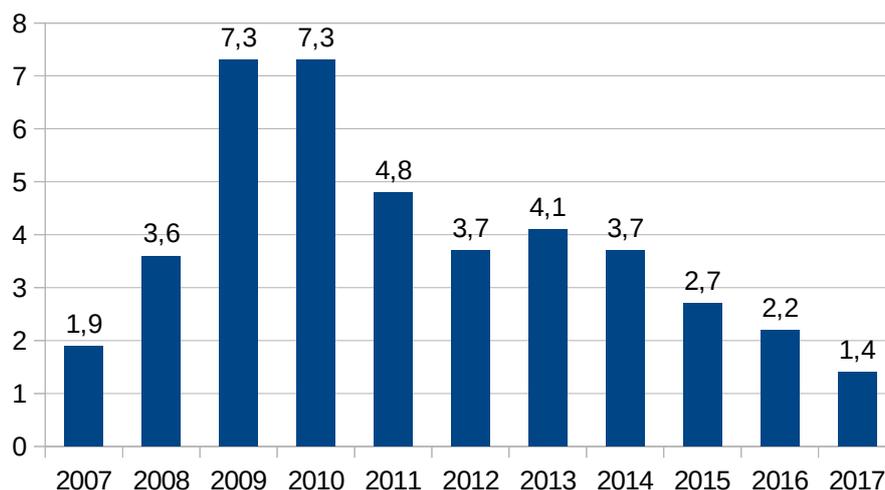
(source: <https://www.money.pl/gospodarka/wskazniki/pkb/>)

Taux de chômage en septembre (méthodologie GUS, en pourcentage de la population active)



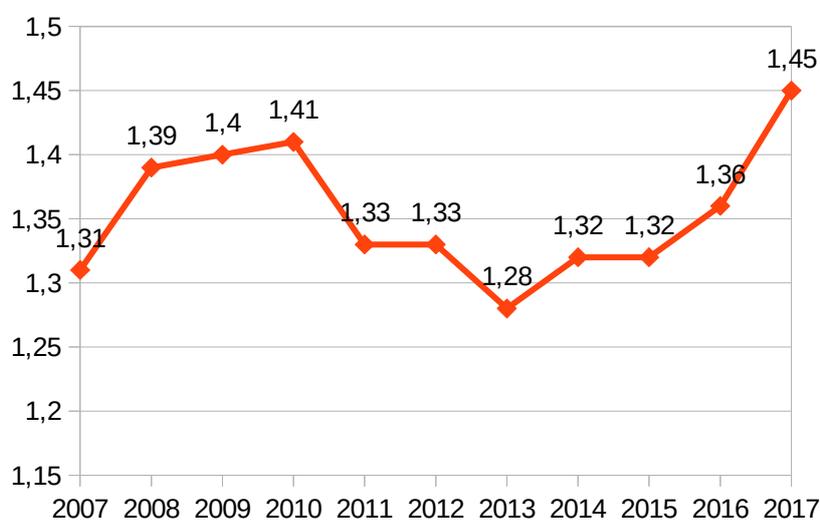
(source: <https://stat.gov.pl/obszary-tematyczne/rynek-pracy/bezrobocie-rejestrowane/stopa-bezrobocia-rejestrowanego-w-latach-1990-2018,4,1.html>)

Déficit des finances publiques en pourcentage du PIB



(source: <http://stat.gov.pl/wskazniki-makroekonomiczne/>)

Natalité – Nombre d’enfants par femme (taux de fécondité)



(Source: département des analyses économiques et des prévisions du ministère polonais de la Famille, du Travail et de la Politique sociale - [http://orka2.sejm.gov.pl/INT8.nsf/klucz/658C47F2/\\$FILE/i20714-o1.pdf](http://orka2.sejm.gov.pl/INT8.nsf/klucz/658C47F2/$FILE/i20714-o1.pdf))

En 2017, le nombre de naissances a dépassé la barre des 400000 pour la première fois depuis le début de la décennie. Faut-il y voir le début d’un succès du programme d’allocations familiales «500+»? C’est possible, mais il semblerait que la natalité soit à nouveau en baisse en 2018.

Automne 2018 : une victoire électorale en forme d'avertissement pour le PiS

Les élections municipales et régionales d'octobre-novembre 2018 ont été une victoire en forme d'avertissement pour le PiS. Défait dans les grandes villes par les libéraux, il a néanmoins fortement progressé dans les régions par rapport à 2014 et contrôle désormais 8 voïvodies sur 16 (dont une dans le cadre d'une coalition avec les « sans parti » et une grâce à la défection en sa faveur d'un conseiller libéral) contre une seule auparavant. Son score de 34 % des voix n'implique pas une baisse de sa popularité par rapport aux 37,5 % des élections législatives de 2015, car le PSL (à 12 %) fait toujours mieux aux élections régionales qu'aux élections nationales, et les candidats locaux, sans parti, ont totalisé environ 6 % des voix. D'une manière générale, les libéraux de la Plateforme civique et Nowoczesna, qui avaient des listes communes sous l'étiquette de Coalition civique (*Koalicja Obywatelska*, KO) ont renforcé leur domination dans les grandes villes, tandis que le PiS a renforcé la sienne dans les petites villes et à la campagne. La fracture entre l'est qui appartient globalement au PiS et l'ouest qui appartient globalement aux libéraux a elle aussi été confirmée dans ces élections. Néanmoins, aux élections régionales, la Coalition civique, avec à peine 27 % des voix, a obtenu sensiblement le même résultat que la seule PO en 2014 tandis que le PiS a progressé d'un peu plus de 5 points de pourcentage.

La première grosse affaire du gouvernement du PiS

La rhétorique du PiS reposant pour une grande part sur sa lutte contre la corruption et les affaires caractéristiques des gouvernements antérieurs, il risque gros si des affaires venaient à éclater sous le gouvernement actuel. Or en novembre 2018, le journal *Gazeta Wyborcza* a publié la transcription d'un enregistrement dans lequel on pouvait entendre le président de l'autorité de surveillance financière (la Commission de surveillance financière, KNF) proposer au propriétaire d'une banque en difficulté de faire entrer dans son conseil de surveillance un avocat de sa connaissance contre la promesse de la bienveillance de la KNF. Selon le propriétaire de la banque, qui a enregistré la conversation, le président de la KNF, Marek Chrzanowski, aurait exigé que cet avocat soit rémunéré à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires de la banque en inscrivant le chiffre sur un bout de papier. Il n'existe toutefois aucune preuve de cette assertion, mais même sans indication d'une somme d'argent le comportement du président de la KNF indique clairement une proposition de corruption de la part de cet homme nommé par la première ministre Beata Szydło

en 2015. Après la publication de Gazeta Wyborcza, Chrzanowski a démissionné et a été arrêté. Jusqu'à preuve du contraire, cette affaire de corruption reste toutefois limitée à la seule KNF. Si de nouvelles révélations devaient voir le jour mettant en cause un « groupe qui détient le pouvoir »⁶⁵, cela mettrait à bas un pan essentiel de la rhétorique que le PiS oppose à la PO en l'alimentant par des commissions d'enquête parlementaires (sur les restitutions frauduleuses de biens à Varsovie, sur l'affaire Amber Gold et sur la fraude à la TVA des années Tusk).

Bruxelles du côté de l'opposition libérale

Avec le rapport Moraes préparé de manière à être entièrement à charge sur le modèle du rapport Sargentini contre la Hongrie⁶⁶, le Parlement européen sera aux côtés des libéraux polonais, au moins jusqu'en mai, en cette année électorale 2019. Il en ira de même pour la Commission européenne qui a réaffirmé en décembre 2018 son intention d'exiger de la majorité parlementaire polonaise qu'elle revienne sur ses réformes de la justice et rétablisse la légitimité du Tribunal constitutionnel sans qu'on sache trop comment il serait possible de satisfaire les demandes de la Commission sur l'entrée en fonction de 3 juges contestés qui avaient été nommés par anticipation sous la majorité parlementaire précédente⁶⁷. Quoi qu'il en soit, il est improbable que la stratégie d'apaisement du PiS rencontre un écho favorable à Bruxelles avant les élections législatives de l'automne 2019.

L'impact des ingérences de Bruxelles sur l'opinion polonaise

C'est ainsi que, comme elles l'ont fait ailleurs, les institutions européennes, par leurs ingérences au-delà de ce qui est prévu dans les traités, par leur arrogance intraitable et par leur engagement politique aux côtés des libéraux et de la gauche contre la droite conservatrice en Pologne et en Hongrie, sont en train d'affaiblir la popularité dont jouissait jusqu'ici l'Union européenne dans l'ensemble de l'électorat en Pologne comme dans la plupart des pays de l'ancienne Europe de l'Est. Si une majorité des Polonais restent favorables à l'appartenance de leur pays à l'UE, cette majorité est en nette baisse et l'UE est de plus en plus violemment critiquée, notamment à droite. En avril 2014, selon un sondage CBOS, 89 % des Polonais étaient favorables à l'appartenance à l'UE contre

65 Pour la signification de cette expression dans le contexte polonais, voir l'affaire Rywin, p. 60-61

66 Voir p. 96-97

67 Voir p. 24-25

seulement 7 % qui souhaitent en sortir. Quatre ans plus tard, en mars 2018, un grand sondage commandé par la Fondation Kazimierz Pułaski sur un échantillon de 50 000 personnes montrait que 29,81 % des Polonais se prononçaient désormais pour un Polesit contre 47,37 % souhaitant rester dans l'UE et 22,82 % sans opinion claire sur le sujet⁶⁸. Dans cette même étude de la Fondation Kazimierz Pułaski, à la question de savoir ce que la Pologne devrait faire si l'Union européenne lui impose des sanctions pour atteinte aux principes d'État de droit, 32,05 % des personnes interrogées ont répondu qu'elle devrait quitter l'Union européenne, 13,15 % ont répondu qu'elle ne devrait rien faire et 28,55 % seulement ont estimé qu'elle devrait changer de politique et satisfaire les exigences de la Commission européenne, 26,25 % étant sans avis sur la question. Si l'attitude des institutions européennes ne change pas rapidement vis-à-vis de la Pologne et des autres pays d'Europe centrale et orientale, une majorité pourrait bientôt se détacher dans ces pays en faveur de la fin d'une Union européenne de plus en plus souvent comparée à l'ancienne Union soviétique, car si sa domination est moins brutale, elle ne paraît pas toujours moins totalitaire.

Comme l'expliquait Jarosław Gowin, vice-premier ministre en exercice de Mateusz Morawiecki et ancien ministre de Donald Tusk, dans un entretien pour les sites Visegrad Post et dorzeczy.pl en novembre 2018, *« les réactions au Brexit de la part des leaders européens et surtout des bureaucrates de Bruxelles sont affligeantes, plus encore que le Brexit lui-même. On dirait qu'ils n'en ont tiré aucune conclusion, qu'ils ne se sont pas demandé ce qui, dans l'UE actuelle, a poussé plus de la moitié des Britanniques à rejeter ce projet. »*⁶⁹

L'action de la Commission européenne, du Parlement européen et même de la Cour de Justice de l'Union européenne illustrent parfaitement ce que disait Alexis de Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique*, à propos des confédérations, à savoir que *« les droits accordés à l'Union [sont] pour elles des causes de guerre et non de puissance, puisque ces droits [multiplient] ses exigences sans augmenter ses moyens de se faire obéir. Aussi a-t-on presque toujours vu la faiblesse réelle des gouvernements fédéraux croître en raison directe de leur pouvoir nominal. »*

68 Rapport sur la politique étrangère et la sécurité de la Pologne – Étude d'opinion (*Polityka zagraniczna i bezpieczeństwo Polski – Badanie opinii publicznej*). Source : <https://pulaski.pl/raport-polityka-zagraniczna-i-bezpieczenstwo-zewnetrzne-polski-badanie-opinii-publicznej/>

69 <https://visegradpost.com/fr/2018/11/25/jaroslaw-gowin-europe-occidentale-prejuges-pologne/>

Indépendamment du résultat des prochaines élections législatives en Pologne, le consensus de la société polonaise en faveur de l'Union européenne est durablement brisé.